

# IXIOS FUNDS

# rapport annuel

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE - SICAV DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 28.06.2024

# ■ sommaire

<i>informations concernant les placements et la gestion</i> .....	<b>3</b>
<i>rapport du commissaire aux comptes</i> .....	<b>4</b>
<i>rapport spécial du commissaire aux comptes</i> .....	<b>8</b>
<b>comptes annuels agrégés</b> .....	<b>9</b>
<i>bilan</i> .....	<b>10</b>
<i>actif</i> .....	<b>10</b>
<i>passif</i> .....	<b>11</b>
<i>hors-bilan</i> .....	<b>12</b>
<i>compte de résultat</i> .....	<b>13</b>
<i>annexes</i> .....	<b>14</b>
<i>règles &amp; méthodes comptables</i> .....	<b>14</b>
<b>IXIOS GOLD</b> .....	<b>15</b>
<b>IXIOS CONVICTIONS</b> .....	<b>68</b>
<b>IXIOS SPECIAL SITUATIONS</b> .....	<b>110</b>
<b>IXIOS ENERGY METALS</b> .....	<b>154</b>

<b>Commercialisateur</b>	IXIOS ASSET MANAGEMENT 8, rue d'Aboukir - 75002 Paris.
<b>Société de gestion</b>	IXIOS ASSET MANAGEMENT 8, rue d'Aboukir - 75002 Paris.
<b>Dépositaire et Conservateur</b>	SOCIETE GENERALE 75886 Paris Cedex 18.
<b>Commissaire aux comptes</b>	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92200 Neuilly sur Seine. Représenté par Frédéric Sellam

# Informations concernant les placements et la gestion

La SICAV IXIOS FUNDS est un OPCVM à compartiments.

## **Objectif de gestion :**

L'objectif de chacun des compartiments est défini dans leur prospectus.

La SICAV donne aux investisseurs le choix entre plusieurs compartiments ayant chacun un objectif d'investissement différent. Chaque compartiment constitue une masse d'avoirs distincte. Les actifs d'un compartiment déterminé ne répondent que des dettes, engagements et obligations qui concernent ce compartiment.

Au 28 juin 2024, la Sicav IXIOS FUNDS comprenait 4 compartiments :

- IXIOS GOLD
- IXIOS CONVICTIONS
- IXIOS SPECIAL SITUATIONS
- IXIOS ENERGY METALS

***Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.***

- La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion au 01 44 95 69 75 ou sur le site de la société de gestion [www.ixios-am.com](http://www.ixios-am.com). Les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site [www.ixios-am.com](http://www.ixios-am.com) ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de Ixios Asset Management, 6, rue Ménars, 75002 Paris.
- Date de création de la Sicav : 29 mai 2019.

# rapport du commissaire aux comptes



## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 28 juin 2024

**IXIOS FUNDS**  
OPCVM CONSTITUEE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE A  
COMPARTIMENTS  
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
IXIOS ASSET MANAGEMENT  
8, rue d'Aboukir  
75008 PARIS

Aux actionnaires,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à compartiments IXIOS FUNDS relatifs à l'exercice clos le 28 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à compartiments à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/07/2023 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



IXIOS FUNDS

### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe aux comptes annuels du compartiment Ixios Gold, incluse dans le paragraphe « Règles d'évaluation des actifs », relative aux modalités de valorisation des titres Firefinch qui représentent 0,35% de l'actif net du compartiment.

### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 480 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



IXIOS FUNDS

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

#### *Objectif et démarche d'audit*

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00382. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



IXIOS FUNDS

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neully sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Frédéric SELLAM

2024.09.25 10:57:29 +0200

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Frédéric Sellam', is written over a horizontal line.

# rapport spécial du commissaire aux comptes



**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**  
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 28 juin 2024

**IXIOS FUNDS**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE A  
COMPARTIMENTS  
Régis par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
**IXIOS ASSET MANAGEMENT**  
8, rue d'Aboukir  
75008 PARIS

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

## **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L 227-10 du code de commerce.

## **CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique

Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Frédéric SELLAM

2024.10.28 15:58:31 +0100

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 480 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00382. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

# comptes annuels agrégés

# BILANactif

	28.06.2024	30.06.2023
Devise	USD	USD
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>229 469 384,44</b>	<b>212 819 270,88</b>
• <b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	225 677 754,07	209 798 166,94
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	3 479 211,22	480 270,89
• <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	312 419,14	2 540 833,05
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS</b>		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• <b>OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES</b>		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• <b>CONTRATS FINANCIERS</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• <b>AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>1 876 475,74</b>	<b>3 699 790,50</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1 876 475,74	3 699 790,50
<b>Comptes financiers</b>	<b>9 083 268,18</b>	<b>10 632 742,81</b>
Liquidités	9 083 268,18	10 632 742,81
<b>Autres actifs</b>	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>240 429 128,35</b>	<b>227 151 804,20</b>

# BILAN passif

	28.06.2024	30.06.2023
Devise	USD	USD
<b>Capitaux propres</b>		
• Capital	239 772 873,61	241 880 402,22
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-60 218,92	-19 798 635,73
• Résultat de l'exercice	-1 776 405,46	-964 867,90
<b>Total des capitaux propres</b> <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	<b>237 936 249,24</b>	<b>221 116 898,59</b>
<b>Instruments financiers</b>	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>2 492 879,10</b>	<b>5 897 141,75</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	2 492 879,10	5 897 141,75
<b>Comptes financiers</b>	<b>0.01</b>	<b>137 763,86</b>
Concours bancaires courants	0.01	137 763,86
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>240 429 128,35</b>	<b>227 151 804,20</b>

# HORS-bilan

28.06.2024

30.06.2023

Devise	USD	USD
<b>Opérations de couverture</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
<b>Autres opérations</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

# COMPTE de résultat

	28.06.2024	30.06.2023
Devise	USD	USD
<b>Produits sur opérations financières</b>		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	234 003,33	168 884,89
• Produits sur actions et valeurs assimilées	1 405 336,42	2 149 237,32
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	28 459,10	141 467,40
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>1 667 798,85</b>	<b>2 459 589,61</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-33 463,65	-107 069,54
• Autres charges financières	-	-
<b>Total (II)</b>	<b>-33 463,65</b>	<b>-107 069,54</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>1 634 335,20</b>	<b>2 352 520,07</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-3 153 590,85	-3 382 315,51
<b>Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>-1 519 255,65</b>	<b>-1 029 795,44</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-257 149,81	64 927,54
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :</b>	<b>-1 776 405,46</b>	<b>-964 867,90</b>

# 1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Au 28 juin 2024, la Sicav IXIOS FUNDS comprenait 4 Compartiments :

- IXIOS GOLD
- IXIOS CONVICTIONS
- IXIOS SPECIAL SITUATIONS
- IXIOS ENERGY METALS

**- Rappel de l'orientation des placements et de la politique de gestion (\*)**

**- Règles et méthodes comptables (\*)**

**- Compléments d'information (\*)**

#### **Devise de comptabilité**

L'agrégation des comptes annuels est présentée en USD.

#### **Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires**

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

#### **Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)**

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

#### **Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application**

Néant.

#### **Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice**

Néant.

(\*) Nous vous invitons à vous reporter aux informations concernant chaque compartiment.

# IXIOS GOLD

**rapport**  
**annuel**

COMPARTIMENT DE LA SICAV IXIOS FUNDS

<b>Commercialisateur</b>	IXIOS ASSET MANAGEMENT 8, rue d'Aboukir - 75002 Paris.
<b>Société de gestion</b>	IXIOS ASSET MANAGEMENT 8, rue d'Aboukir - 75002 Paris.
<b>Dépositaire et Conservateur</b>	SOCIETE GENERALE 75886 Paris Cedex 18.
<b>Commissaire aux comptes</b>	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92200 Neuilly sur Seine. Représenté par Frédéric Sellam

# Informations concernant les placements et la gestion

## Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action F	Capitalisation	Capitalisation
Action S	Capitalisation	Capitalisation
Action S - EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action I - EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action P	Capitalisation	Capitalisation
Action P - EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action R - EUR	Capitalisation	Capitalisation

## Objectif de gestion :

IXIOS GOLD est un compartiment recherchant la performance à long terme à travers l'exposition sur les actions de sociétés majoritairement aurifères et de métaux précieux. L'objectif du Compartiment est de surperformer l'indice NYSE Arca Gold Miners Net Total Return (dividendes net réinvestis) sur une période d'investissement de 5 ans, après prise en compte des frais courants en investissant à hauteur de 90% au moins dans des valeurs sélectionnées sur la base de critères extra-financiers selon une méthodologie de notation propriétaire par la prise en compte d'aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») visant à créer de la valeur durable.

## Indicateur de référence :

La performance d'IXIOS GOLD pourra être comparée à l'indice NYSE Arca Gold Miners Net Total Return. Il est calculé en USD et EUR, dividendes réinvestis et est publié par ICE Data Indices, LLC.

La gestion du Compartiment n'étant pas indiciaire, la performance du fonds pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence qui n'est qu'un indicateur de comparaison.

Conformément au Règlement Benchmark, l'Administrateur ICE Data Indices, LLC de l'indice de référence NYSE Arca Gold Miners est inscrit sur le Registre ESMA.

Des informations sur l'indice sont disponibles sur le site <https://www.theice.com/market-data/indices/equity-indices/ucits>.

Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

### **Stratégie d'investissement :**

La stratégie d'investissement du Compartiment vise à constituer un portefeuille concentré en actions de sociétés aurifères et de métaux précieux.

La gestion d'IXIOS GOLD s'appuie sur une sélection discrétionnaire et rigoureuse de titres – « stock picking » - obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus d'investissement qui passe par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le compartiment investit.

Le compartiment investit dans des valeurs sélectionnées sur la base de critères extra-financiers selon la méthode ISR en intégrant de manière systématique les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (E.S.G.) à la gestion financière.

Au minimum 90% des titres en portefeuille ont obtenu une notation ESG par la société de gestion ou un de ses fournisseurs de données extra-financières.

Les exemples d'indicateurs retenus pour chacun des critères E, S et G sont les suivants :

- Indicateurs environnementaux : politique environnementale et actions, résultats des plans d'action mis en place par l'entreprise, empreinte carbone, impact positif ou négatif des produits sur l'environnement.
- Indicateurs sociaux : nombre d'heures de formation par employés formés, fidélisation des employés (taux de rotation), lutte contre la discrimination (taux de féminisation, taux de salariés locaux),
- Indicateurs de gouvernance : compétence de l'équipe dirigeante, nombre d'administrateurs indépendants, qualité/nature des actionnaires, taux de féminisation du conseil d'administration.

Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation mise en œuvre dans le compartiment, l'investisseur est invité à se référer au Code de Transparence d'Ixios Asset Management disponible sur le site internet [www.ixios-am.com](http://www.ixios-am.com).

La stratégie d'investissement vise à réduire le risque de durabilité.

Un rapport périodique relatif aux caractéristiques extra-financière est tenue à disposition des investisseurs. Le compartiment Ixios Gold a obtenu le label ISR ainsi que le label ESG de LuxFLAG.

Pour toute information complémentaire veuillez-vous référer à la politique ESG présente sur notre site internet [www.ixios-am.com](http://www.ixios-am.com)

S'ensuit une analyse fondamentale de chaque dossier, portant sur plusieurs critères que sont notamment :

- La qualité du management de l'entreprise,
- La qualité de sa structure financière,
- La visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise,
- Les perspectives de croissance de la production et du chiffre d'affaires,
- Les risques géopolitiques liés à la localisation des actifs,
- L'aspect spéculatif de la valeur.

La gestion active du fonds relève donc d'une stratégie « long only », axée sur la sélection de titres tout en intégrant également une approche macroéconomique afin d'affiner son allocation d'actif.

### **Catégories d'actifs utilisés**

#### Les actions

IXIOS GOLD est composé principalement des actions de sociétés domiciliées en Australie, au Canada, aux Etats-Unis, et au Royaume-Uni. Le compartiment se réserve la possibilité dans une limite de 10% de sélectionner les titres issus des pays émergents ou les actions avec une capitalisation boursière en deçà de 50 millions de US dollar.

Les valeurs susceptibles d'être sélectionnés sont des valeurs aurifères et de métaux précieux.

Jusqu'à 100% du portefeuille actions peut être libellé dans des devises différentes de celle de référence du fonds, le Dollar Américain. Ce risque ne sera pas systématiquement couvert. Il en résultera une exposition maximale au risque de change équivalente à 100% du portefeuille actions.

IXIOS GOLD est investi à minimum à 60% de son actif net en actions.

#### Instruments du marché monétaire

Le compartiment peut investir dans des instruments du marché monétaire, principalement à des fins de gestion des liquidités et dans la limite de 20% de son actif net.

Il s'agit d'instruments inférieurs à douze mois émis par des états en dollars US (par exemple T Bills) de type high grade ou supérieur (notation court terme minimale équivalente à A-1 dans l'échelle de notation de Standard & Poor's/ P-1 pour Moody's ou F1 pour Fitch Ratings ou de notation jugée équivalente par la société de gestion).

La sélection des instruments utilisés ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation mais repose également sur une analyse interne du risque de crédit réalisée par la société de gestion.

Il n'est pas envisagé d'intervenir sur des obligations du secteur privé.

### Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs

Afin d'assurer la liquidité du fonds, en cas de retournement temporaire du marché aurifère ou de demande de rachat significative ou afin de placer les liquidités en attente d'investissement, la gestion pourra utiliser des OPC monétaires.

Les OPC utilisés dans ce cadre seront :

- De droit français ou étranger relevant de la directive 2009/65/CE ;
- De droit français ou étranger relevant de la directive 2011/61/UE ou fonds d'investissement de droit étranger répondant aux quatre conditions détaillées à l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le compartiment n'investira pas dans des autres compartiments de la SICAV Ixios Funds. Le compartiment ne pourra pas investir plus de 10% de son actif net en parts d'OPC.

### Instruments dérivés

Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés ;
- Organisés ;
- De gré à gré.

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir

- Action ;
- Change.

Natures des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture ;
- Exposition.

Nature des instruments utilisés :

- Futures sur actions et de change ;
- Options sur actions ;
- Swaps de change ;
- Change à terme.

Le compartiment peut investir dans des contrats financiers négociés sur des marchés internationaux, afin de conclure :

- Des ventes de contrats d'options listées sur des marchés réglementés ;
  - o Sur des positions existantes : ventes de call afin de limiter les impacts sur l'actif net lorsqu'une baisse à court terme des cours du sous-jacent est anticipée ;
  - o Sur de nouvelles positions : ventes de put afin de pouvoir ouvrir une position à un coût réduit.
- Des contrats de change à terme (de gré à gré ou standardisés) ou swap de devises afin de couvrir l'exposition à certaines devises.

Ces opérations seront effectuées dans la limite à 1 fois l'actif net du compartiment.

Les opérations sur dérivés listés n'ont pas pour objectif de créer un effet de levier et leur potentiel exercice sera toujours couvert par des liquidités.

Les opérations de gré à gré sont traitées avec des contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des prestataires de services d'investissement dont le siège social est situé dans les pays membres de l'OCDE, à Hong Kong ou encore à Singapour et dont la notation ne peut être inférieure à la catégorie « investissement grade » (titres dont la notation est supérieure ou égale à BBB- ou Baa3 selon les agences officielles). Ces contreparties pourront notamment appartenir au groupe auquel appartient la société de gestion.

Ces opérations induisent un risque opérationnel et un risque de contrepartie encadré par l'échange de garanties financières. Les garanties financières en espèces reçues pourront être réinvesties conformément aux dispositions du paragraphe « Politique de gestion des garanties financières ».

### Titres intégrant des dérivés

Les titres intégrant des dérivés ne font pas partie de la gestion active du compartiment.

Le compartiment peut détenir des dérivés intégrés (warrants ou bons de souscription...), à titre accessoire, par exemple lors de l'augmentation de capital d'une société avec bons de souscription attachés. En cas d'obtention, ceux-ci seront exercés selon l'analyse du gérant.

### Dépôts

Le compartiment peut détenir une partie de ses actifs nets en dépôts à terme auprès du Dépositaire dans la limite de 10% de son Actif net.

### Emprunt d'espèces

Le compartiment de la SICAV peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, il peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, ...) dans la limite de 10% de son actif net.

### Opérations de prêt de titres

Le compartiment peut avoir recours au prêt de titres par référence au code monétaire et financier dans une perspective d'optimisation des revenus de l'OPCVM dans la limite de 100% du portefeuille actions. La proportion attendue du portefeuille actions qui fera l'objet de telles opérations ou contrats ne devrait pas dépasser 20%.

La rémunération sur les opérations de cessions temporaires de titres est intégralement acquise au compartiment.

Ces opérations sont traitées avec des contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des prestataires de services d'investissement dont le siège social est situé dans les pays membres de l'OCDE, à Hong Kong ou encore à Singapour et dont la notation ne peut être inférieure à la catégorie « investissement grade » (titres dont la notation est supérieure ou égale à BBB- ou Baa3 selon les agences officielles). Ces contreparties pourront notamment appartenir au groupe auquel appartient la société de gestion.

Ces opérations induisent un risque opérationnel et un risque de contrepartie encadré par l'échange de garanties financières. Les garanties financières en espèces reçues pourront être réinvesties conformément aux dispositions du paragraphe « Politique de gestion des garanties financières ».

### **Politique de gestion des garanties financières**

Les garanties financières désignent l'ensemble des actifs remis en garantie dans le cadre des opérations sur instruments dérivés négociés de gré-à-gré ou dans le cadre d'opérations de gestion efficace de portefeuille (cessions temporaires de titres).

Le niveau des garanties financières et la politique en matière de décote sont définis dans la procédure de gestion des risques de la Société de Gestion. La politique de décote est fonction de la nature des actifs reçus en garantie.

Les actifs éligibles en tant que garantie financière sont les suivants :

- Liquidités ;
- Obligations émises ou garanties par un Etat membre de l'OCDE ou par ses collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère européen, régional, ou mondial ;
- Actions ou parts émises par des OPC du type monétaire calculant une valeur nette d'inventaire quotidiennement et classés AAA ou son équivalent ;
- Actions cotées ou négociées sur un marché réglementé d'un Etat membre de l'Union européenne ou sur une bourse de valeurs d'un état faisant partie de l'OCDE à condition que ces actions soient incluses dans un indice important.

Le Compartiment qui conclut des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des techniques de gestion efficace de portefeuille, veille à ce que toutes les garanties financières servant à réduire l'exposition au risque de contrepartie respectent les critères suivants :

- Liquidité : toute garantie financière reçue autrement qu'en espèces doit être liquide et négociée sur un marché réglementé ou dans un système de négociation multilatérale à des prix transparents ;
- Évaluation : les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation à une fréquence quotidienne et les actifs affichant une haute volatilité de prix ne sont pas acceptés en tant que garanties financières, à moins que des décotes suffisamment prudentes soient appliquées.
- Qualité de crédit des émetteurs : les garanties financières reçues sous forme de titres par le Compartiment sont émises par des émetteurs de premier ordre.
- Corrélation : les garanties financières reçues sous forme de titre par le Compartiment sont émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne sont pas hautement corrélées avec la performance de la contrepartie.
- Diversification des garanties financières : aucun émetteur de titres reçues en garantie ne doit représenter plus de 20% de l'actif net du Compartiment toutes contreparties confondues.

Les liquidités reçues par le Compartiment en tant que garanties financières ne peuvent faire l'objet que des utilisations suivantes :

- Dépôt ;
- Investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- Utilisées dans une prise en pension livrée ;
- Investies dans des organismes de placement collectif (OPC) monétaire court terme.

Les garanties financières reçues autres que les liquidités ne font pas l'objet d'un réinvestissement, d'une vente ou d'un nantissement.

**Profil de risque :**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Les risques décrits ci-dessous ne sont pas limitatifs : il appartient aux investisseurs d'analyser le risque inhérent à chaque investissement et de se forger leur propre opinion.

Les principaux risques liés à la gestion sont les suivants :

**Risque de perte en capital**

La perte de capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

**Risque lié à la gestion discrétionnaire**

Le style de gestion appliqué au compartiment repose sur la sélection de valeurs. Il existe un risque que le compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance du compartiment peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du compartiment peut en outre avoir une performance négative.

**Risque actions**

Le compartiment est exposé à la hauteur de 60% minimum en actions. Si les actions ou les indices, auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

**Risque lié à la concentration de l'exposition**

Le compartiment est exposé à tout moment principalement sur le marché actions des sociétés minières. Les performances de ce marché spécifique peuvent être inférieures à celles d'autres secteurs.

**Risque lié à l'investissement dans des actions de petite et moyenne capitalisation**

Sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

**Risque de durabilité**

Il se caractérise par un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Facteurs environnementaux : Impact sur l'environnement, ce qui peut comprendre l'utilisation de l'eau, la pollution, la gestion des déchets, l'efficacité énergétique, les émissions de gaz et les changements climatiques. Facteurs sociaux : Droits de la personne, santé et sécurité, conditions de travail des employés, impact sur la communauté, diversité, évolution démographique, modèles de consommation et réputation des actionnaires. Facteurs de gouvernance : Indépendance du conseil d'administration et diversité de ses membres, alignement des actionnaires et des dirigeants, rémunération, droits des actionnaires, transparence et divulgation, éthique ou culture des affaires.

Ces risques sont pris en compte dans le processus d'investissement et de gestion des risques sous limite de nos capacités. Dans le cas de la survenance d'un risque de durabilité non anticipé, celui-ci peut impacter négativement la valeur des titres détenus en portefeuille.

**Risque lié aux données ESG**

La gestion fonde son analyse sur des informations relatives aux critères ESG provenant en partie de fournisseurs d'informations tiers qui peuvent s'avérer être incomplètes, inexactes, indisponibles. En conséquence il existe un risque que la gestion puisse intégrer ou écarter une valeur au sein du portefeuille au regard d'éléments non exhaustifs, inappropriés ou non disponibles. La gestion atténue ce risque en incluant sa propre analyse.

**Risque de change**

La comptabilité de la SICAV étant tenue en Dollars Américains (USD), le risque de change est le cas échéant supporté par l'investisseur dont la monnaie de référence serait différente.

Le compartiment comportera des actifs libellés dans des devises différentes de la devise de référence de comptabilisation du compartiment, le Dollar Américain (USD). La valorisation des actifs sous-jacents peuvent être affectés par toute fluctuation des taux de change entre leur devise de cotation et le Dollar Américain (USD).

Ce risque ne sera pas systématiquement couvert. Il en résultera une exposition maximale au risque de change équivalente à 100% du portefeuille actions.

**Risque de liquidité**

Le compartiment peut détenir des actions de petite capitalisation qui peuvent présenter une liquidité restreinte. Le risque de liquidité est le risque que le nombre de titres achetés ou vendus soit inférieur aux ordres transmis au marché, du fait du faible nombre de titres disponibles sur le marché.

**Risque lié aux évolutions de la fiscalité ou de la réglementation**

La fiscalité financière en France est l'objet d'évolutions permanentes qui sont susceptibles d'alourdir la charge fiscale supportée par la SICAV à raison de son activité.

La fiscalité des pays d'investissement pourrait également évoluer dans un sens défavorable aux intérêts des actionnaires.

**Risque de contrepartie**

Le risque de contrepartie est le risque lié à l'utilisation par ce compartiment d'instruments financiers à terme, de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le compartiment à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant la conduire à un défaut de paiement.

**Garantie ou protection**

Il est rappelé que ni le capital investi, ni le niveau de performance ne font l'objet de garantie ni de protection.

**Risque de liquidité lié aux opérations de financement sur titres**

Le Compartiment peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels le Compartiment investit en cas de défaillance d'une contrepartie d'une opération de prêt de titres.

**Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :****Souscripteurs concernés**

- **Action F** : investisseurs fondateurs
- **Action S, S-EUR, I et I - EUR** : tous souscripteurs, destiné plus particulièrement aux investisseurs institutionnels
- **Action P, P – EUR et R-EUR** : tous souscripteurs

**Profil de l'investisseur type**

Le compartiment s'adresse à des personnes physiques ou des investisseurs institutionnels conscients des risques inhérents à la détention d'actions d'un tel OPCVM, risque dû à l'investissement en actions aurifères et de métaux précieux.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans IXIOS GOLD dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à cinq ans, mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du compartiment.

Bien que les classes de parts du compartiment soient ouvertes à tous les souscripteurs, les Personnes Non Eligibles, ainsi que certains Intermédiaires Non Eligibles tels que définis ci-dessous ne sont pas autorisés à souscrire ou détenir directement des parts du Compartiment ni à être inscrits auprès de l'établissement en charge de la centralisation des ordres de souscription / rachat et de la tenue des registres de parts, ou des agents de transfert locaux.

**Personnes Non Eligibles :**

- « U.S. Person » au sens de la Regulation S de la SEC (Part 230-17 CFR230.903) : le Compartiment n'est pas et ne sera pas enregistré, en vertu du Securities Act de 1933 ni en vertu de l'Investment Company Act de 1940 des Etats-Unis d'Amérique. Toute revente ou cession de parts aux Etats-Unis d'Amérique ou à une « US Person » au sens de la Regulation S peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit préalable de la société de gestion. L'offre de parts n'a pas été autorisée ou rejetée par la SEC, la commission spécialisée d'un Etat américain ou toute autre autorité régulatrice américaine, pas davantage que lesdites autorités ne se sont prononcées ou n'ont sanctionné les mérites de cette offre, ni l'exactitude ou le caractère adéquat des documents relatifs à cette offre. Toute affirmation en ce sens est contraire à la loi ;
- Personne américaine déterminée au sens de la réglementation Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) de 2010, définie par l'accord intergouvernemental signé entre la France et les Etats-Unis le 14 novembre 2013 ;
- Personne devant faire l'objet d'une déclaration et Entité non financière (ENF) passive contrôlée par des Personnes devant faire l'objet d'une déclaration au sens de la directive 2014/107/UE du 9 décembre 2014 modifiant la directive 2011/16/UE en ce qui concerne l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal (DAC), ou toute notion équivalente au sens de l'accord multilatéral entre autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers signé par la France le 29 octobre 2014 (CRS).
- tout ressortissant, personne physique ou personne morale/entité mentionnés dans le règlement UE N°833/2014.

**Intermédiaires Non Eligibles :**

- Les institutions financières qui ne sont pas des Institutions financières participantes au sens de FATCA ainsi que les Entités Etrangères Non Financières Passives au sens de FATCA ;
- Les institutions financières qui ne sont pas des Institutions Financières ou notion équivalente au sens de CRS/DAC.

Les définitions des termes utilisés ci-dessus sont disponibles via les liens suivants :

- Regulation S: <http://www.sec.gov/rules/final/33-7505.htm>
- FATCA : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2015/1/2/MAEJ1431068D/jo/texte>
- DAC : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32014L0107&from=FR>

- CRS : <http://www.oecd.org/tax/exchange-of-tax-information/multilateral-competent-authority-agreement.pdf>

L'investisseur désirent acquérir ou souscrire des parts du Compartiment aura, le cas échéant, à certifier par écrit qu'il n'est pas une « U.S. Person » au titre de la Regulation S, une Personne américaine déterminée au titre de FATCA et/ou une Personne devant faire l'objet d'une déclaration ou notion équivalente au sens de CRS/DAC.

Tout porteur doit informer immédiatement la société de gestion dans l'hypothèse où il deviendrait une Personne Non Eligible. Tout porteur devenant Personne Non Eligible ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles parts. La société de gestion se réserve le droit de procéder au rachat forcé de toute part détenue, soit directement ou indirectement par une Personne Non Eligible, soit par l'intermédiation d'un Intermédiaire Non Eligible, ou encore si la détention des parts par quelque personne que ce soit est contraire à la loi ou aux intérêts du Compartiment.

Les porteurs sont informés que, le cas échéant, la Société de Gestion, l'établissement en charge de la tenue des registres de parts ou tout autre intermédiaire teneur de compte peuvent être amenés à communiquer à toutes autorités fiscales ou équivalentes des informations personnelles relatives aux porteurs, telles que les noms, numéros d'identification fiscale, adresses, dates de naissance, numéros de compte ainsi que toute information financière relative aux comptes concernés (soldes, valeurs, montants, produits etc...).

Le statut FATCA de la SICAV, tel que défini par l'accord intergouvernemental signé le 14 novembre 2013 entre la France et les Etats-Unis est Institution financière non déclarante réputée conforme (annexe II, II, B de l'accord précité).

Le statut CRS/DAC de la SICAV est Institution financière non déclarante de la catégorie Entité d'investissement, bénéficiant du régime d'organisme de placement collectif dispensé.

#### **Durée de placement recommandée**

Supérieure à 5 ans.

#### **Indications sur le régime fiscal :**

Le prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'actions(s) d'un compartiment de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution du porteur de parts(s) ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'action(s) d'un compartiment de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat d'action(s) de compartiment de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La société de gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat d'action(s) d'un compartiment de la SICAV.

La SICAV propose au travers de deux compartiments des actions de capitalisation. Il est recommandé à chaque investisseur de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans le pays de résidence de l'investisseur, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autre cas ...). Les règles applicables aux investisseurs résidents français sont fixées par le code général des impôts.

D'une manière générale, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

***Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.***

- *La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion au 01 44 95 69 75 ou sur le site de la société de gestion [www.ixios-am.com](http://www.ixios-am.com). Les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site [www.ixios-am.com](http://www.ixios-am.com) ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de : Ixios Asset Management, 8, rue d'Aboukir, 75002 Paris.*

- *Date de création de la Sicav : 29 mai 2019.*

- *Date de création du compartiment : 29 mai 2019.*

# rapport de gestion du président

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2024 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 28 juin 2024. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

Classe	Devise	Date de Lancement	Performance					
			Exercice 2023-2024			Depuis le lancement		
			de la classe	de l'indice de référence	relative à l'indice de référence	de la classe	de l'indice de référence	relative à l'indice de référence
F	USD	26/06/2019	24,55%	15,83%	8,72%	75,90%	43,95%	31,94%
S	USD	08/09/2020	24,67%	15,83%	8,83%	-4,27%	-10,44%	6,17%
I	USD	29/05/2019	24,13%	15,83%	8,30%	109,59%	80,22%	29,37%
P	USD	25/06/2019	23,69%	15,83%	7,85%	67,26%	43,74%	23,51%
I - EUR	EUR	08/10/2019	25,76%	17,92%	7,84%	59,05%	33,26%	25,80%
P - EUR	EUR	30/10/2019	25,76%	17,92%	7,84%	59,60%	39,53%	20,07%
R - EUR	EUR	15/03/2022	24,78%	17,92%	6,86%	-9,02%	-1,54%	-7,48%

Au cours l'exercice 2023-2024, votre fonds a progressé de 24,1 % pour la classe institutionnelle I en USD. L'indice de référence du fonds a progressé de 15,8 %. L'or physique a également été très demandé et a augmenté de 20%. Les neuf premiers mois de la période ont été difficiles, le fonds et l'or ayant passé la majeure partie du temps en territoire négatif. Toutefois, à partir de mars 2024, le secteur et l'or ont connu une très forte reprise.

En janvier 2024, nous avons fait une série de présentations en ligne intitulées "Changement de régime" dans lesquelles nous avons détaillé les changements dans les modèles de demande pour l'or physique et le changement radical dans les corrélations du métal avec d'autres actifs financiers. En résumé, le poids des achats effectués par les banques centrales et les investisseurs individuels en Asie commençait à submerger les ventes effectuées par les investisseurs occidentaux dont les modèles de corrélation leur conseillaient de vendre. Ces corrélations - avec les taux d'intérêt réels américains et la valeur internationale du dollar - sont rompues depuis un certain temps déjà, mais elles continuent d'influencer les décisions de nombreux répartiteurs d'actifs et traders. C'est pourquoi nous avons assisté à une liquidation continue de l'or détenu dans les ETF pendant la majeure partie de l'année - 12 millions d'onces au total, ce qui équivaut à environ 10 % de la production annuelle mondiale.





D'autre part, les banques centrales sont restées des acheteurs enthousiastes et largement insensibles aux prix. Une grande partie de ces achats provenait de Chine, d'Inde et du Moyen-Orient, mais nous avons également constaté des achats de la part de pays que nous considérons comme politiquement alignés sur l'Occident, tels que Singapour, la Pologne, la République tchèque, le Brésil et le Japon. La décision prise après l'invasion de l'Ukraine de geler les réserves russes détenues en obligations d'État américaines et européennes a catalysé une réflexion sur ce qui constitue réellement un "actif de réserve" - certainement pas un actif qui peut être confisqué par des ennemis potentiels en temps de guerre. À cela s'ajoutent sans doute les doutes naissants sur la qualité d'investissement de la dette publique à une époque où les déficits publics augmentent inexorablement dans le monde entier. L'or physique détenu sur le territoire national ne peut être confisqué par des gouvernements tiers et peut être facilement monétisé dans diverses monnaies ou transféré physiquement pour régler des obligations à l'étranger. Au fil du temps, il s'est avéré efficace pour préserver le pouvoir d'achat et fournir un véritable rendement d'investissement.

Il nous semble qu'il reste du chemin à parcourir dans la recomposition des réserves mondiales. La plupart des pays émergents ont encore un long chemin à parcourir avant d'atteindre des niveaux de détention d'or comparables à ceux des principaux pays développés. Nous pensons que les efforts déployés par les pays émergents pour stabiliser leurs monnaies et les rendre crédibles dans le commerce international renforceront encore la nécessité de détenir des quantités d'or beaucoup plus importantes dans les réserves.

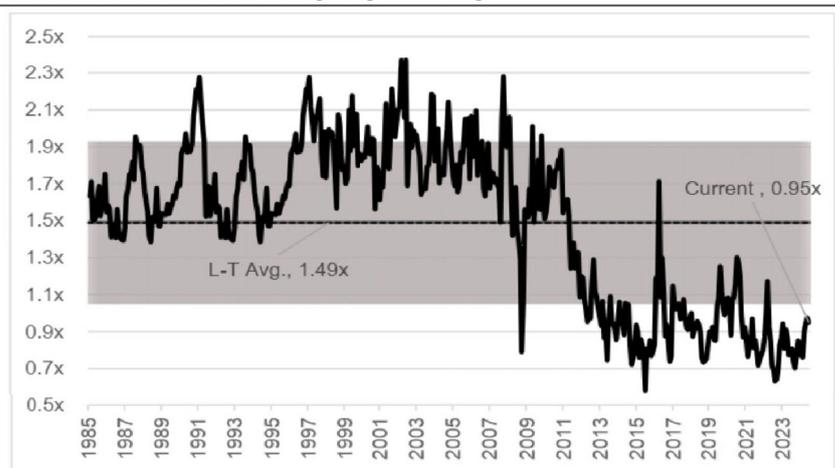
	Tonnes	% des réserves		Tonnes	% des réserves
États-Unis	8,133.5	72.6%	Pologne	373.6	13.6%
Allemagne	3,351.5	71.8%	L'Irak	145.7	10.0%
France	2,437.0	70.0%	Inde	831.4	9.5%
Italie	2,451.8	68.6%	Thaïlande	234.5	7.9%
Autriche	280.0	63.5%	Arabie Saoudite	323.1	5.4%
Pays-Bas, Les	612.5	61.7%	Taiwan	422.4	5.3%
BCE	506.5	41.2%	Japon	846.0	5.2%
Belgique	227.4	40.0%	Chine continentale	2,264.3	4.9%
Turquie	583.8	34.4%	Singapour	240.8	4.8%
Fédération de Russie	2,335.9	29.4%	Mexique	120.3	4.1%
Égypte	126.6	21.7%	Brésil	129.7	2.8%

Source : World Gold Council : World Gold Council - dernières données au 31 mai 2024

Le secteur de l'extraction de l'or a connu - comme toujours - une période de volatilité, mais une lumière claire apparaît maintenant au bout du tunnel. L'explosion de l'inflation et l'énorme perturbation des chaînes d'approvisionnement et de la disponibilité des travailleurs, résultant de l'épidémie de Covid, ont durement frappé les mineurs en 2021 et 2022 et bon nombre de ces effets étaient encore en train de se dissiper à des vitesses variables en 2023. L'inflation a eu un impact sur les coûts d'exploitation et d'investissement, tandis que la faible disponibilité des travailleurs a entraîné une baisse de la production et des coûts unitaires élevés par once. Bien que les coûts ne soient pas redescendus, ils se sont maintenant stabilisés à des niveaux plus élevés et la hausse de l'or au cours des quatre derniers mois a laissé un écart record entre les coûts et le prix de l'or. Les marges des mineurs augmentent maintenant rapidement. Cela devrait permettre de générer des flux de trésorerie disponibles très importants. Une partie de ces fonds sera inévitablement réinvestie dans le remplacement des réserves par le biais de fusions-acquisitions et du développement de nouveaux projets. Pour ceux qui ont encore des dettes, celles-ci seront maintenant remboursées. Et si le prix de l'or se maintient au-dessus de 2200, il restera des liquidités pour les rachats d'actions et les augmentations de dividendes.

Nous entamons le prochain exercice financier du fonds alors que notre secteur se négocie toujours à une décote par rapport au P/NAV et que la plupart des courtiers utilisent des prix de l'or beaucoup plus bas que le prix au comptant pour estimer les bénéfices futurs. Les deux principales banques canadiennes, par exemple, utilisent respectivement 1650 et 1850 pour calculer les bénéfices au-delà de 2027.

Exhibit 83 – Historical P/NAV: North American Coverage Long-Term Average



Source: Company reports; FactSet; Scotiabank GBM estimates.

Au fur et à mesure que nous avançons, ils s'adapteront à la réalité et, combinés à l'amélioration des bénéfices trimestriels, ils créeront un cycle de revalorisation qui suscitera l'intérêt des investisseurs généralistes. Nous nous attendons donc à un exercice 2025 passionnant et rentable pour le fonds et nous continuerons à nous efforcer de sélectionner la meilleure qualité et le coût le plus bas pour le portefeuille.

### Principaux Mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titre	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
KINROSS GOLD CORP	20 796 216	19 725 925
OCEANAGOLD CORP	18 583 851	17 961 469
ALAMOS GOLD INC	12 974 753	16 367 316
COEUR MINING INC	14 450 039	11 255 258
NEWMONT GOLDCORP	12 860 014	12 692 929
ANGLOGOLD ASHANTI LTD ADR	10 705 582	12 188 120
OSISKO GOLD ROYALTIES LTD	10 547 878	11 269 276
CENTERRA GOLD INC	9 745 875	12 051 644
CALIBRE MINING CORP	9 234 016	10 490 307
SILVERCREST METALS INC	7 512 661	9 338 862

### INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

#### Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers règlement SFTR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

#### Information sur la sélection des intermédiaires

Pour évaluer les intermédiaires auxquels IXIOS Asset Management confie l'exécution des transactions, la société s'appuiera sur une liste de critères à définir en interne tel que:

- le coût d'intermédiation ;
- la rapidité d'exécution ;
- la capacité à minimiser l'impact de marché lors de l'exécution ;
- la qualité du traitement administratif.

Enfin, concernant les lieux d'exécution sur les titres principalement traités sur les marchés Européens, IXIOS Asset Management a donné son accord exprès à ses brokers pour l'exécution de ses ordres en dehors d'un marché réglementé ou d'un système multilatéral de négociation (SMN ou MTF). Il s'agit pour IXIOS Asset Management d'optimiser les opportunités d'exécution.

#### Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation

Le document « compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » est disponible sur le site internet de la société de gestion à l'adresse : [www.ixios-am.com](http://www.ixios-am.com)

#### Politique de gestion des conflits d'intérêts

Le document « Politique de Gestion des Conflits d'Intérêts » est disponible sur le site internet de la société de gestion à l'adresse : [www.ixios-am.com](http://www.ixios-am.com)

**Information sur les frais de gestion variables**

Conformément aux éléments présentés dans le prospectus, la société de gestion s'est vu attribuer des commissions de gestion variables liées à la surperformance du fonds face à ces indices de référence :

		Commissions de surperformances acquises à la société de gestion		
Classe	Devise	sur encours	sur rachats	Total
F	USD	105 796,23	34 057,33	139 853,56
S	USD	79 978,52	-	79 978,52
I	USD	5 734,15	5 159,19	10 893,34
P	USD	-	14,19	14,19
I - EUR	EUR	136 972,03	21 980,43	158 952,46
P - EUR	EUR	-	4 962,92	4 962,92
R - EUR	EUR	78,65	-	78,65

**Droits de Vote**

Il n'y a pas de droit de vote attaché aux parts, les décisions étant prises par la société de gestion.

**Information sur les critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.**

Les critères ESG pris en compte par l'OPCVM dans sa stratégie d'investissement sont disponibles sur le site internet [www.ixios-am.com](http://www.ixios-am.com).

**Politique de rémunération**

Conformément à la directive 2014/91/EU, Ixios Asset Management a mis en place une Politique de Rémunération compatible avec une gestion saine et efficace des risques, s'appliquant en particulier aux catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur le profil de risque des OPCVM gérés. La présente politique a été élaborée sur la base des textes suivants :

- la directive 2014/91/EU dite Directive OPCVM V du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 modifiant la directive 2009/65/CE portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), pour ce qui est des fonctions de dépositaire, des politiques de rémunération et des sanctions ;
- les Guidelines ESMA 2016/411 on sound remuneration policies under the UCITS Directive and AIFMD ;
- le Guide publié par l'AMF à destination des sociétés de gestion « Directive OPCVM V ».

La Politique de Rémunération tient compte des exigences organisationnelles et opérationnelles générales d'Ixios Asset Management, ainsi que de la nature et de la portée de ses activités.

Le Conseil d'Administration d'Ixios Asset Management supervise l'établissement, la revue régulière et la mise en œuvre d'une Politique de Rémunération soutenant le développement de la société, respectant les cadres réglementaires et s'inscrivant dans les bonnes pratiques.

La Politique de Rémunération ainsi définie est mise en œuvre par la Direction des Ressources Humaines, sous la responsabilité du Directeur Général, et conformément aux principes arrêtés par le Conseil d'Administration.

La politique de rémunération est revue annuellement. La politique de rémunération de la société de gestion, décrivant la façon dont les rémunérations et avantages sont calculés est disponible gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion, ainsi que sur son site internet [www.ixios-am.com](http://www.ixios-am.com).

**Rémunérations versées sur l'exercice**

Exercice 2023	en k€		
	Ensemble du Personnel	Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque	Autre personnel identifié
Rémunérations Fixes	748	650	-
Rémunérations Variables	39	27	-
Total des rémunérations	787	677	-
Effectif total	6	4	-

**Risque global**

La SICAV a choisi la méthode de l'engagement concernant le calcul du risque global.

# comptes annuels

# BILANactif

	28.06.2024	30.06.2023
Devise	USD	USD
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>147 384 480,14</b>	<b>99 860 839,36</b>
• <b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	143 949 511,71	99 380 568,47
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	3 434 968,43	480 270,89
• <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS</b>		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• <b>OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES</b>		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• <b>CONTRATS FINANCIERS</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• <b>AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>994 502,44</b>	<b>3 645 211,87</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	994 502,44	3 645 211,87
<b>Comptes financiers</b>	<b>7 143 473,18</b>	<b>5 216 489,53</b>
Liquidités	7 143 473,18	5 216 489,53
<b>Autres actifs</b>	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>155 522 455,76</b>	<b>108 722 540,76</b>

# BILAN passif

28.06.2024

30.06.2023

Devise	USD	USD
<b>Capitaux propres</b>		
• Capital	154 728 329,93	123 296 250,01
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 497 665,71	-18 756 686,48
• Résultat de l'exercice	-1 575 448,78	-531 990,03
<b>Total des capitaux propres</b> <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	<b>154 650 546,86</b>	<b>104 007 573,50</b>
<b>Instruments financiers</b>	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>871 908,90</b>	<b>4 700 153,45</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	871 908,90	4 700 153,45
<b>Comptes financiers</b>	-	<b>14 813,81</b>
Concours bancaires courants	-	14 813,81
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>155 522 455,76</b>	<b>108 722 540,76</b>

# HORS-bilan

28.06.2024

30.06.2023

Devise	USD	USD
<b>Opérations de couverture</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
<b>Autres opérations</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

# COMPTE de résultat

	28.06.2024	30.06.2023
Devise	USD	USD
<b>Produits sur opérations financières</b>		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	122 816,28	73 385,90
• Produits sur actions et valeurs assimilées	428 537,09	840 226,66
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>551 353,37</b>	<b>913 612,56</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-15 891,86	-49 008,29
• Autres charges financières	-	-
<b>Total (II)</b>	<b>-15 891,86</b>	<b>-49 008,29</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>535 461,51</b>	<b>864 604,27</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1 763 083,04	-1 474 845,54
<b>Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>-1 227 621,53</b>	<b>-610 241,27</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-347 827,25	78 251,24
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :</b>	<b>-1 575 448,78</b>	<b>-531 990,03</b>

## 1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

### Règles d'évaluation des actifs

#### Méthode d'évaluation

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les actions sont valorisées au cours de clôture du jour de valorisation.
- Les titres créances négociables (TCN) dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les TCN dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.
- Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
- Obligations et obligations convertibles : la récupération des cours des obligations est alimentée par un fournisseur de données spécialisé ou d'un agent de calcul de référence, calculée à partir de prix de contributeurs externes au jour de la Valeur Liquidative.
- Par exception, les titres Firefinch qui représentent 0,35% de l'actif net sont valorisés au 28/06/2024 par la société de gestion sur la base des actifs détenus par la société (des titres Leo Lithium et du cash) auxquels une décote est appliquée.

En effet, la société Firefinch a suspendu sa cotation depuis fin juin 2022 à la suite d'un besoin de recapitalisation d'un projet au Mali. N'ayant pas pu trouver des financements, le projet est bloqué, la société de gestion analyse donc la société Firefinch comme une coquille vide avec une participation dans la société Leo Lithium. Selon les informations dont dispose la société de gestion, les actionnaires de Firefinch devraient recevoir des titres Leo Lithium et une soulte d'ici mars 2025.

En conséquence, il pourrait exister un écart entre les valeurs retenues à l'actif du bilan évaluées comme indiqué ci-dessus et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si ces actifs en portefeuille devaient être cédés à brève échéance.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du Président de la SICAV à leur valeur probable de négociation.

Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.

Les contrats :

- Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
- La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en dollars US multiplié par le nombre de contrats.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du Président de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

#### Modalités pratiques

Les actions sont évaluées sur la base des cours de clôture du jour de valorisation issus des bases de données Bloomberg éventuellement complétées par d'autres sources de données (Reuters...).

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion.

Pour les compartiments dont la devise de référence est l'USD, les valeurs non cotées en USD sont converties en contre-valeur USD suivant le cours des devises publié à 16h à Londres au jour de l'évaluation (source : Reuters).

Pour les compartiments dont la devise de référence est l'EUR, les valeurs non cotées en EUR sont converties en contre-valeur EUR suivant le cours des devises publié à 16h à Londres au jour de l'évaluation (source : Reuters).

Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

#### **Méthode de comptabilisation**

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé.

Les frais de négociation sont comptabilisés dans des comptes spécifiques de la SICAV et ne sont donc pas additionnés au prix de revient des valeurs mobilières (frais exclus).

#### **Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan**

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

## Frais de fonctionnement et de gestion

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	Action F 0,8% TTC
		Action S 1 % TTC
		Action S - EUR 1 % TTC
		Action I 1,35% TTC
		Action I - EUR 1,35% TTC
		Action P 2,0% TTC
		Action P - EUR 2,0% TTC
		Action R- EUR 2,3% TTC
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0,2%TTC Maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	L'OPCVM pouvant être investi en part ou actions d'OPCVM, des frais indirects pourront être prélevés. Ces frais seront au maximum de 0,1%TTC
Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Action F, Action S, Action I et Action P 15% maximum de la surperformance au-delà de l'indice NYSE Arca Gold Miners Net Total Return (USD), dividendes net réinvestis
		Action S - EUR, Action I - EUR, Action P - EUR et Action R - EUR 15% maximum de la surperformance au-delà de l'indice NYSE Arca Gold Miners Net Total Return (EUR), dividendes net réinvestis

**Modalité de calcul de la commission de surperformance****Période d'observation et fréquence de cristallisation**

La période d'observation correspond à l'exercice comptable du compartiment.

La fréquence de cristallisation est la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée, le cas échéant, doit être payée à la société de gestion. Cette cristallisation intervient une fois par an à l'issue de la période d'observation.

**Période de référence de la performance**

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée. Cette période est fixée à 5 ans.

A titre d'information, la date de départ de la première période de référence est le 1er juillet 2022.

**Indicateur de référence**

- Indice NYSE Arca Gold Miners Net Total Return en USD pour les actions F, S, I, P ;
- Indice NYSE Arca Gold Miners Net Total Return (EUR), dividendes net réinvestis pour les actions S – EUR, I – EUR, P-EUR et R -EUR

**Méthode de calcul**

La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée selon les modalités suivantes :

- Les frais de gestion variables sont provisionnés à chaque valeur liquidative.
- Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 15% TTC représente la différence entre l'actif de la classe d'action correspondante et avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'Indicateur de Référence, sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que la classe d'actions (ci-après l'« Actif de référence »).
- En cas de surperformance des classes d'actions par rapport à l'Actif de référence, la part des frais de gestion variables représentera 15% TTC de la différence entre la performance des classes d'actions du fonds et la performance de l'Actif de référence. Cette performance est calculée à chaque valeur liquidative.
- En cas de sous-performance classes d'actions par rapport à l'Actif de référence, la part des frais de gestion variables est réajustée par une reprise de provision selon le même taux à hauteur de la dotation existante.
- En cas de rachats, la quote-part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre d'actions rachetées est définitivement acquise à la société de gestion. Ceux-ci peuvent être perçus en cours d'exercice.

**Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage**

En cas de surperformance de la classe d'actions du fonds à l'issue de la période de d'observation et de performance positive, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période d'observation démarre.

En cas de surperformance de classe d'actions du fonds à l'issue de la période d'observation avec en parallèle une performance négative de classe d'actions du fonds, la société de gestion ne perçoit aucune commission de surperformance mais une nouvelle période d'observation démarre.

En cas de sous-performance de la classe d'actions par rapport à son Indicateur de Référence à l'issue de la période d'observation, aucune commission n'est perçue et la période d'observation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. Les périodes d'observation successives peuvent ainsi être allongées jusqu'à 5 ans (période de référence). Au-delà, si des sous-performances résiduelles n'ont pas été rattrapées, alors elles sont abandonnées.

Le mode de calcul des frais de gestion variables est tenu à la disposition des porteurs d'actions du fonds.

**Exemples**

En fonction des périodes d'observations, la classe d'action du fonds sous-performe ou surperforme son indice :

Année N	Performance de la classe d'action	Performance de l'indice	Performance relative constatée sur l'année	Sous performance à compenser de l'année précédente	Performance relative nette	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance	Calcul de la commission de surperformance
Année 1	10%	5%	5%	0%	5%	0%	Oui	15%*5%
Année 2	3%	3%	0%	0%	0%	0%	Non	-
Année 3	-5%	0%	-5%	0%	-5%	-5%	Non	-
Année 4	5%	2%	3%	-5%	-2%	-2%	Non	-
Année 5	7%	5%	2%	-2%	0%	0%	Non	-
Année 6	8%	4%	4%	0%	4%	0%	OUI	15%*4%
Année 7	9%	7%	2%	0%	2%	0%	Oui	15%*2%
Année 8	-15%	-5%	-10%	0%	-10%	-10%	Non	-
Année 9	-2%	-4%	2%	-10%	-8%	-8%	Non	-
Année 10	0%	-2%	2%	-8%	-6%	-6%	Non	-
Année 11	2%	0%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 12	10%	10%	0%	-4%	-4%	0%*	Non	-
Année 13	6%	4%	2%	0%*	2%	0%	Oui	15%*2%
Année 14	-6%	0%	-6%	0%	-6%	-6%	Non	-
Année 15	4%	2%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 16	6%	4%	2%	-4%	-2%	-2%	Non	-
Année 17	10%	14%	-4%	-2%	-6%	-6%	Non	-
Année 18	7%	7%	0%	-6%	-6%	-4%**	Non	-
Année 19	6%	1%	5%	-4%**	1%	0%	Oui	15%*1%

\* La sous-performance de l'année 12 à compenser sur l'année suivante (année 13) est de 0% et non de -4% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante).

En effet, cette sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 8 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 12).

\*\* La sous-performance de l'année 18 à compenser sur l'année suivante (année 19) est de -4% et non de -6% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, la quote-part de la sous-performance résiduelle de l'année 14 (-2%) qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 14 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 18).

**Devise de comptabilité**

USD.

**Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires**

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

**Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires** (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

**Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application**

Néant.

**Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice**

Néant.

**Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions**

<b>Catégorie d'action(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectations des plus-values nettes réalisées</b>
Action F	Capitalisation	Capitalisation
Action S	Capitalisation	Capitalisation
Action S - EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action I - EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action P	Capitalisation	Capitalisation
Action P - EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action R - EUR	Capitalisation	Capitalisation

# 2 évolutionactif net

	28.06.2024	30.06.2023
Devise	USD	USD
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>104 007 573,50</b>	<b>126 569 945,70</b>
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	76 102 518,15	24 084 781,94
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-44 670 829,99	-49 128 023,24
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	26 349 192,72	17 613 117,23
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-21 975 671,15	-30 928 078,65
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-747 119,48	-444 133,48
Différences de change	-2 393 412,03	-4 711 852,64
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	19 205 916,67	21 562 057,91
- Différence d'estimation exercice N	5 902 612,48	-13 303 304,19
- Différence d'estimation exercice N-1	-13 303 304,19	-34 865 362,10
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 227 621,53	-610 241,27
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>154 650 546,86</b>	<b>104 007 573,50</b>

# 3 compléments d'information

## 3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

### 3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

## 3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
<b>Opérations de couverture</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
<b>Autres opérations</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

## 3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	7 143 473,18
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

## 3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	7 143 473,18	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

### 3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	CAD	AUD	EUR	Autres devises
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	89 027 827,26	28 609 969,56	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	36 120,18	-	848 048,98	-
Comptes financiers	3 700 051,63	11,68	74 318,70	8 019,12
Autres actifs	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	175 760,59	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

### 3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

<b>Créances</b>	<b>994 502,44</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
-	958 382,26
Ventes reglements differes	36 120,18
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
<b>Dettes</b>	<b>871 908,90</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnes	869 827,14
RACHAT à payer	2 081,76
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

**3.6. Capitaux propres**

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action F / FR0013412871	3 395,451	4 657 662,50	20 114,408	28 139 276,60
Action I / FR0013412889	6 556,602	13 673 816,42	3 111,785	5 368 838,87
Action I - EUR / FR0013447737	9 802,654	14 650 152,70	3 791,893	5 810 227,33
Action P / FR0013412897	166,707	251 097,40	463,562	658 312,30
Action P - EUR / FR0013447752	2 304	4 060 800,18	2 937,154	4 404 794,89
Action R - EUR / FR0014001CT8	1,893	1 904,95	-	-
Action S / FR0013476165	41 029,878	38 807 084,00	300	289 380,00
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action F / FR0013412871		-		-
Action I / FR0013412889		-		-
Action I - EUR / FR0013447737		-		-
Action P / FR0013412897		-		-
Action P - EUR / FR0013447752		-		-
Action R - EUR / FR0014001CT8		-		-
Action S / FR0013476165		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action F / FR0013412871		-		-
Action I / FR0013412889		-		-
Action I - EUR / FR0013447737		-		-
Action P / FR0013412897		-		-
Action P - EUR / FR0013447752		-		-
Action R - EUR / FR0014001CT8		-		-
Action S / FR0013476165		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action F / FR0013412871		-		-
Action I / FR0013412889		-		-
Action I - EUR / FR0013447737		-		-
Action P / FR0013412897		-		-
Action P - EUR / FR0013447752		-		-
Action R - EUR / FR0014001CT8		-		-
Action S / FR0013476165		-		-

**3.7. Frais de gestion**

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen

	%
Catégorie d'action :	
Action F / FR0013412871	0,97
Action I / FR0013412889	1,48
Action I - EUR / FR0013447737	1,48
Action P / FR0013412897	2,14
Action P - EUR / FR0013447752	2,14
Action R - EUR / FR0014001CT8	2,44
Action S / FR0013476165	1,08

Commission de surperformance (frais variables) : % et montant des frais de l'exercice

	%	Montant
Catégorie d'action :		
Action F / FR0013412871	-	139 853,48
Action I / FR0013412889	-	10 893,56
Action I - EUR / FR0013447737	-	174 972,23
Action P / FR0013412897	-	14,17
Action P - EUR / FR0013447752	-	5 619,91
Action R - EUR / FR0014001CT8	-	86,55
Action S / FR0013476165	-	79 978,42

Rétrocession de frais de gestion :

- Montant des frais rétrocédés à l'Opc -

- Ventilation par Opc "cible" :

- Opc 1 -

- Opc 2 -

- Opc 3 -

- Opc 4 -

**3.8. Engagements reçus et donnés**

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital .....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....néant

**3.9. Autres informations**

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc -

- autres instruments financiers -

**3.10. Tableau d'affectation du résultat** *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	28.06.2024	30.06.2023
<b>Affectation du résultat</b>	USD	USD
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-1 575 448,78	-531 990,03
<b>Total</b>	<b>-1 575 448,78</b>	<b>-531 990,03</b>

Action F / FR0013412871	28.06.2024	30.06.2023
Devise	USD	USD
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-190 223,79	-62 121,24
<b>Total</b>	<b>-190 223,79</b>	<b>-62 121,24</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

Action I / FR0013412889	28.06.2024	30.06.2023
Devise	USD	USD
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-328 816,38	-128 822,44
<b>Total</b>	<b>-328 816,38</b>	<b>-128 822,44</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

Action I - EUR / FR0013447737	28.06.2024	30.06.2023
Devise	USD	USD
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-465 630,04	-125 181,11
<b>Total</b>	<b>-465 630,04</b>	<b>-125 181,11</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

Action P / FR0013412897	28.06.2024	30.06.2023
Devise	USD	USD
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-114 829,11	-95 835,97
<b>Total</b>	<b>-114 829,11</b>	<b>-95 835,97</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

Action P - EUR / FR0013447752	28.06.2024	30.06.2023
Devise	USD	USD
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-94 434,65	-81 161,31
<b>Total</b>	<b>-94 434,65</b>	<b>-81 161,31</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

Action R - EUR / FR0014001CT8	28.06.2024	30.06.2023
Devise	USD	USD
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-381,89	-212,80
<b>Total</b>	<b>-381,89</b>	<b>-212,80</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Action S / FR0013476165	28.06.2024	30.06.2023
Devise	USD	USD
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-381 132,92	-38 655,16
<b>Total</b>	<b>-381 132,92</b>	<b>-38 655,16</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

**3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes***(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	28.06.2024	30.06.2023
<b>Affectation des plus et moins-values nettes</b>	USD	USD
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 497 665,71	-18 756 686,48
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>1 497 665,71</b>	<b>-18 756 686,48</b>

Action F / FR0013412871	28.06.2024	30.06.2023
Devise	USD	USD
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	233 143,54	-7 731 420,82
<b>Total</b>	<b>233 143,54</b>	<b>-7 731 420,82</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action I / FR0013412889	28.06.2024	30.06.2023
Devise	USD	USD
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	298 465,39	-3 429 029,80
<b>Total</b>	<b>298 465,39</b>	<b>-3 429 029,80</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action I - EUR / FR0013447737	28.06.2024	30.06.2023
Devise	USD	USD
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	295 867,75	-3 104 691,24
<b>Total</b>	<b>295 867,75</b>	<b>-3 104 691,24</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action P / FR0013412897	28.06.2024	30.06.2023
Devise	USD	USD
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	82 806,74	-1 316 816,49
<b>Total</b>	<b>82 806,74</b>	<b>-1 316 816,49</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action P - EUR / FR0013447752	28.06.2024	30.06.2023
Devise	USD	USD
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	62 390,22	-1 097 572,26
<b>Total</b>	<b>62 390,22</b>	<b>-1 097 572,26</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action R - EUR / FR0014001CT8	28.06.2024	30.06.2023
Devise	USD	USD
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	166,20	-2 372,55
<b>Total</b>	<b>166,20</b>	<b>-2 372,55</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Action S / FR0013476165</b>	<b>28.06.2024</b>	<b>30.06.2023</b>
Devise	USD	USD
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	524 825,87	-2 074 783,26
<b>Total</b>	<b>524 825,87</b>	<b>-2 074 783,26</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

**3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Sicav au cours des 5 derniers exercices**

Date de création de la Sicav : 29 mai 2019

Devise					
USD	<b>28.06.2024</b>	30.06.2023	30.06.2022	30.06.2021	30.06.2020
<b>Actif net</b>	<b>154 650 546,86</b>	104 007 573,50	126 569 945,70	186 251 159,97	131 657 919,03

Action F / FR0013412871	Devise de l'action et de la valeur liquidative : USD				
	<b>28.06.2024</b>	30.06.2023	30.06.2022	30.06.2021	30.06.2020
<b>Nombre d'actions en circulation</b>	<b>13 718,451</b>	30 437,408	34 299,55	46 999,076	48 355,657
<b>Valeur liquidative</b>	<b>1 758,97</b>	1 412,24	1 357,82	1 799,01	1 594,97
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>3,12</b>	-256,05	21,70	444,33	178,36

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action I / FR0013412889	Devise de l'action et de la valeur liquidative : USD				
	<b>28.06.2024</b>	30.06.2023	30.06.2022	30.06.2021	30.06.2020
<b>Nombre d'actions en circulation</b>	<b>14 691,296</b>	11 246,479	21 333,815	16 269,776	11 860,24
<b>Valeur liquidative</b>	<b>2 095,89</b>	1 688,4	1 632,22	2 174,66	1 948,08
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>-2,06</b>	-316,35	14,55	520,02	216,47

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action I - EUR / FR0013447737	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	28.06.2024	30.06.2023	30.06.2022	30.06.2021	30.06.2020
<b>Nombre d'actions en circulation</b>	<b>18 472,05</b>	12 461,289	13 656,114	18 820,405	13 411,33
<b>Valeur liquidative</b>	<b>1 590,54</b>	1 264,75	1 276,26	1 498,80	1 419,73
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>-9,19</b>	-259,19	10,81	425,37	126,79

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action P / FR0013412897	Devise de l'action et de la valeur liquidative : USD				
	28.06.2024	30.06.2023	30.06.2022	30.06.2021	30.06.2020
<b>Nombre d'actions en circulation</b>	<b>5 070,082</b>	5 366,937	7 769,909	7 829,83	6 135,036
<b>Valeur liquidative</b>	<b>1 672,56</b>	1 352,26	1 315,83	1 764,64	1 579,94
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>-6,31</b>	-263,21	0,75	420,55	162,93

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action P - EUR / FR0013447752	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	28.06.2024	30.06.2023	30.06.2022	30.06.2021	30.06.2020
<b>Nombre d'actions en circulation</b>	<b>3 736,323</b>	4 369,477	4 181,577	2 388,138	212,436
<b>Valeur liquidative</b>	<b>1 595,99</b>	1 269,12	1 288,69	1 530,64	1 460,86
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>-8,57</b>	-269,76	-7,82	422,44	144,00

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action R - EUR / FR0014001CT8	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	28.06.2024	30.06.2023	30.06.2022	30.06.2021	30.06.2020
<b>Nombre d'actions en circulation</b>	<b>18,298</b>	16,405	1	-	-
<b>Valeur liquidative</b>	<b>909,82</b>	729,15	742,52	-	-
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>-11,78</b>	-157,59	-25,62	-	-

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action S / FR0013476165	Devise de l'action et de la valeur liquidative : USD				
	28.06.2024	30.06.2023	30.06.2022	30.06.2021	30.06.2020
<b>Nombre d'actions en circulation</b>	<b>55 729,878</b>	15 000	15 000	15 000	-
<b>Valeur liquidative</b>	<b>957,31</b>	767,90	739,76	980,94	-
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>2,57</b>	-140,89	9,47	169,37	-

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

# 4 inventaire au 28.06.2024

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
CA00791E1025	ADVENTUS MINING CORPORATION	PROPRE	4 039 000,00	1 343 018,11	CAD	0,87
CA0115321089	ALAMOS GOLD SHS A	PROPRE	400 000,00	6 273 159,46	CAD	4,06
CA04302L1004	ARTEMIS GOLD INC	PROPRE	473 300,00	3 396 601,60	CAD	2,20
CA04590A2048	ATACAMA COPPER CORPORATION	PROPRE	462 966,00	338 334,06	CAD	0,22
CA04681A1057	ATEX RESOURCES INC	PROPRE	850 000,00	782 683,34	CAD	0,51
CA05156F1071	AURION RESOURCES LTD	PROPRE	1 482 500,00	660 877,79	CAD	0,43
AU000000AUC7	AUSGOLD LTD	PROPRE	21 126 053,00	507 917,81	AUD	0,33
CA05466C1095	AYA GOLD AND SILVER INC	PROPRE	600 000,00	5 954 532,06	CAD	3,85
AU0000153215	BARTON GOLD HOLDINGS LIMITED	PROPRE	6 908 868,00	1 222 715,30	AUD	0,79
AU0000019374	BELLEVUE GOLD LTD	PROPRE	5 000 000,00	5 960 474,05	AUD	3,85
CA13000C2058	CALIBRE MINING CORP	PROPRE	1 800 000,00	2 367 781,53	CAD	1,53
AU000000CHN7	CHALICE GOLD MINES	PROPRE	1 500 000,00	1 422 499,69	AUD	0,92
AU000000CEL8	CHALLENGER GOLD LIMITED	PROPRE	700 000,00	26 179,34	AUD	0,02
US2044481040	CIA DE MINAS BUENAVENTURA-SP ADR	PROPRE	437 068,00	7 408 302,60	USD	4,79
US1921085049	COEUR D'ALENE MNS	PROPRE	1 400 000,00	7 868 000,00	USD	5,09
CA19425C1005	COLLECTIVE MINING LTD	PROPRE	1 100 000,00	2 556 327,09	CAD	1,65
AU0000081598	DISCOVEX RESOURCES LTD	PROPRE	1 500 000,00	200 352,07	AUD	0,13
CA2849025093	ELDORADO GOLD CORP	PROPRE	400 000,00	5 907 761,07	CAD	3,82
AU0000114522	FIREFINCH LTD	PROPRE	16 099 130,00	537 582,33	AUD	0,35
AU0000313769	FIREFLY METALS LTD	PROPRE	3 000 000,00	1 492 622,91	AUD	0,97
FR0010492199	FORACO INTERNATIONAL	PROPRE	600 000,00	1 034 808,22	CAD	0,67
CA3499421020	FORTUNA MINING CORP	PROPRE	1 200 000,00	5 868 000,00	USD	3,79
CA36352H1001	GALIANO GOLD INC	PROPRE	2 549 918,00	4 379 158,81	CAD	2,83
US3680361090	GATOS SILVER INC	PROPRE	263 638,00	2 752 380,72	USD	1,78
CA38045Y1025	GOGOLD RESOURCES INC	PROPRE	3 094 600,00	3 030 441,73	CAD	1,96

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CA36256R1055	G2 GOLDFIELDS INC	PROPRE	700 000,00	726 411,99	CAD	0,47
CA42328Y1025	HELIOSTAR METALS LTD	PROPRE	3 773 585,00	758 374,03	CAD	0,49
CA48575L2066	KARORA RESOURCES INC	PROPRE	1 500 000,00	6 533 323,11	CAD	4,22
CA4969024047	KINROSS GOLD	PROPRE	269 800,00	2 245 754,55	CAD	1,45
CA54180A1066	LONCOR GOLD INC	PROPRE	886 000,00	242 807,23	CAD	0,16
CA5503711080	LUNDIN GOLD REGISTERED SHS	PROPRE	400 000,00	5 907 761,07	CAD	3,82
AU000000MAU6	MAGNETIC RESOURCES INC	PROPRE	333 333,00	255 448,63	AUD	0,17
CA57772U3073	MAX RESOURCES CORP	PROPRE	2 570 000,00	112 688,86	CAD	0,07
GB00BR3SVZ18	MERIDIAN MINING UK SOCIETAS	PROPRE	5 495 500,00	1 726 920,26	CAD	1,12
CA60283L1058	MINERA ALAMOS INC	PROPRE	2 999 000,00	657 497,85	CAD	0,43
CA61178L1013	MONTAGE GOLD CORP	PROPRE	1 018 000,00	982 015,46	CAD	0,63
CA6413531071	NEVADA KING GOLD CORP	PROPRE	4 500 000,00	887 918,07	CAD	0,57
CA6445351068	NEW GOLD	PROPRE	3 000 000,00	5 850 000,00	USD	3,78
CA6752221037	OCEANAGOLD	PROPRE	3 000 000,00	6 884 105,55	CAD	4,45
AU000000PNR8	PANTORO LTD	PROPRE	9 077 235,00	581 965,70	AUD	0,38
AU000000PDI8	PREDICTIVE DISCOVERY LTD	PROPRE	2 000 000,00	233 744,08	AUD	0,15
CA74167M1059	PRIME MINING CORP	PROPRE	500 000,00	650 409,12	CAD	0,42
AU000000RED3	RED 5 LTD	PROPRE	20 000 000,00	4 808 449,65	AUD	3,11
CA76131P1062	REUNION GOLD CORPORATION	PROPRE	9 500 000,00	4 790 372,81	CAD	3,10
CA76125Y6001	ROBEX RESOURCES INC	PROPRE	299 117,00	631 735,90	CAD	0,41
CA78109M1077	RUA GOLD INC	PROPRE	5 891 200,00	818 001,28	CAD	0,53
AU000000SMI3	SANTANA MINERALS LTD	PROPRE	1 830 000,00	1 252 701,31	AUD	0,81
CA82831T1093	SILVER TIGER METALS INC	PROPRE	3 609 000,00	553 863,56	CAD	0,36
AU0000294233	SPARTAN RESOURCES LIMITED	PROPRE	3 000 000,00	1 973 467,88	AUD	1,28
CA8839301097	THEISIS GOLD INC	PROPRE	2 264 688,00	1 042 666,80	CAD	0,67
CA8910546032	TOREX GOLD RESOURCES INC	PROPRE	500 000,00	7 746 445,74	CAD	5,01
CA89678B1094	TRISTAR GOLD INC	PROPRE	5 789 500,00	930 808,54	CAD	0,60
CA8968871068	TROILUS GOLD CORP	PROPRE	3 675 000,00	980 272,51	CAD	0,63
AU0000169039	TURACO GOLD LTD	PROPRE	9 241 667,00	1 234 391,40	AUD	0,80
CA92859L1022	VIZSLA ROYALTIES CORP	PROPRE	958 333,00	0,00	CAD	0,00

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CA92859G6085	VIZSLA SILIVER CORP	PROPRE	2 875 000,00	5 084 518,51	CAD	3,29
AU000000WGX6	WESTGOLD RESOURCES LTD	PROPRE	4 000 000,00	6 464 693,42	AUD	4,18
AU0000193872	WIA GOLD LIMITED	PROPRE	7 000 000,00	434 763,99	AUD	0,28
<b>Total Action</b>				<b>147 276 810,55</b>		<b>95,23</b>
<b>Warrant</b>						
CA03770A1176	APOLLO SILVER CORP WARRANT 08/07/2026	PROPRE	600 000,00	0,00	CAD	0,00
CA0519189J13	AURCANA SILVER CORP 21/10/2024	PROPRE	1 000 000,00	0,00	CAD	0,00
US1206139222	BUNKER HILL MINING WARRANT 10/02/2026	PROPRE	1 250 000,00	0,00	CAD	0,00
CA76125Y1390	ROBEX RESOURCES INC WARRANT 26/06/2026	PROPRE	278 917,00	69 302,76	CAD	0,04
CA8968871308	TROILUS GOLD CORP WARRANT 21/11/2025	PROPRE	715 000,00	0,00	CAD	0,00
CA92859L1105	VIZSLA ROYALTIES CORP	PROPRE	958 333,00	0,00	CAD	0,00
CA92859G1375	VIZSLA SILVER CORP WARRANT ON 15/11/2024	PROPRE	125 000,00	38 366,83	CAD	0,02
CA92863W1106	VOLCANIC GOLD MINES INC WARRANT 18/04/2025	PROPRE	187 500,00	0,00	CAD	0,00
<b>Total Warrant</b>				<b>107 669,59</b>		<b>0,07</b>
<b>Total Valeurs mobilières</b>				<b>147 384 480,14</b>		<b>95,30</b>
<b>Liquidites</b>						
<b>BANQUE OU ATTENTE</b>						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-2 081,76	-2 081,76	USD	-0,00
	BANQUE AUD SGP	PROPRE	17,49	11,68	AUD	0,00
	BANQUE CAD SGP	PROPRE	5 063 037,76	3 700 051,63	CAD	2,39
	BANQUE CHF SGP	PROPRE	7 205,80	8 019,12	CHF	0,01
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	69 343,32	74 318,70	EUR	0,05
	BANQUE USD SGP	PROPRE	3 361 072,05	3 361 072,05	USD	2,17
	SOUS RECEV EUR SGP	PROPRE	791 275,00	848 048,98	EUR	0,55
	SOUS RECEV USD SGP	PROPRE	110 333,28	110 333,28	USD	0,07
	VTE DIFF TITRES CAD	PROPRE	49 425,75	36 120,18	CAD	0,02
<b>Total BANQUE OU ATTENTE</b>				<b>8 135 893,86</b>		<b>5,26</b>
<b>FRAIS DE GESTION</b>						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-52 447,20	-52 447,20	USD	-0,03
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-77 814,81	-77 814,81	USD	-0,05
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-98 526,10	-98 526,10	USD	-0,06
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-43 242,63	-43 242,63	USD	-0,03

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-28 247,68	-28 247,68	USD	-0,02
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-99,18	-99,18	USD	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-102 437,49	-102 437,49	USD	-0,07
	PRCOMVARIABLE	PROPRE	-136 972,03	-146 799,77	EUR	-0,09
	PRCOMVARIABLE	PROPRE	-78,65	-84,29	EUR	-0,00
	PRCOMVARIABLE	PROPRE	-105 796,23	-105 796,23	USD	-0,07
	PRCOMVARIABLE	PROPRE	-5 734,15	-5 734,15	USD	-0,00
	PRCOMVARIABLE	PROPRE	-79 978,52	-79 978,52	USD	-0,05
	PRCOMVARIABLEACQU	PROPRE	-21 528,36	-23 073,02	EUR	-0,01
	PRCOMVARIABLEACQU	PROPRE	-4 949,75	-5 304,89	EUR	-0,00
	PRCOMVARIABLEACQU	PROPRE	-29 902,30	-29 902,30	USD	-0,02
	PRCOMVARIABLEACQU	PROPRE	-3 834,36	-3 834,36	USD	-0,00
	PRCOMVARIABLEACQU	PROPRE	-14,19	-14,19	USD	-0,00
	PRFRAISDIVERS	PROPRE	-22 213,46	-22 213,46	USD	-0,01
	PRN-1COMVARIABLEACQU	PROPRE	-452,07	-484,51	EUR	-0,00
	PRN-1COMVARIABLEACQU	PROPRE	-13,17	-14,11	EUR	-0,00
	PRN-1FRAISDIVERS	PROPRE	-43 778,25	-43 778,25	USD	-0,03
	<b>Total FRAIS DE GESTION</b>			<b>-869 827,14</b>		<b>-0,56</b>
	<b>Total Liquidites</b>			<b>7 266 066,72</b>		<b>4,70</b>
	<b>Total IXIOS GOLD</b>			<b>154 650 546,86</b>		<b>100,00</b>

**Dénomination du produit:** IXIOS GOLD

**Identifiant d'entité juridique:** 9695001EI21A7BME9I32

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/8 52, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

**Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?**

**Oui**

**Non**

Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : \_ %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: \_%

Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de \_% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables

**Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?**

Le compartiment investit dans des valeurs sélectionnées sur la base de critères extra-financiers selon la méthode ISR en intégrant de manière systématique les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (E.S.G.) à la gestion financière.

Les exemples d'indicateurs retenus pour chacun des critères E, S et G sont les suivants :

- Indicateurs environnementaux : politique environnementale et actions, résultats des plans d'action mis en place par l'entreprise, empreinte carbone, exposition des fournisseurs aux risques environnementaux, impact positif ou négatif des produits sur l'environnement.
- Indicateurs sociaux : nombre d'heures de formations par employés formés, fidélisation des employés (taux de rotation), lutte contre la discrimination (taux de féminisation, taux de salariés locaux),



## IXIOS FUNDS – Compartiment IXIOS GOLD – Annexe SFDR Ex-Post

- Indicateurs de gouvernance : compétence de l'équipe dirigeante, nombre d'administrateurs indépendants, qualité/nature des actionnaires, taux de féminisation du conseil d'administration.

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

*Non applicable*

- **et par rapport aux périodes précédentes?**

*Non applicable*

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?**

*Non applicable*

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

*Non applicable*

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.*

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



### Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Ce produit ne prend pas en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

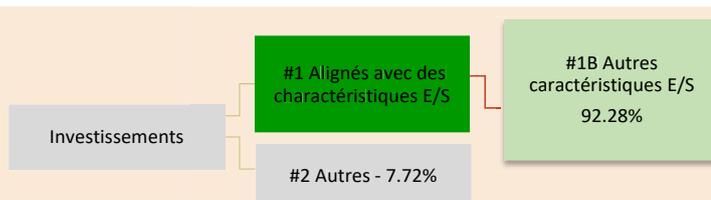
Nom de l'émetteur	Secteur	% des actif	Pays
COEUR MINING INC	Mines d'or	5,05%	USA
TOREX GOLD RESOURCES INC	Mines d'or	4,97%	Canada
CIA DE MINAS BUENAVENTURA SAA	Mines d'or	4,76%	Perou
OCEANAGOLD CORP	Mines d'or	4,42%	Australie
KARORA RESOURCES INC	Mines d'or	4,19%	Canada



### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

#### ● Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Au 28/06/2024, IXIOS GOLD a :

- 92,28% du total actif du fonds qui est constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (**#1 Aligné avec les caractéristiques E/S**)
- 7,72% du total actif du fonds qui appartient à la poche **#2 Autres**.

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue : - Un minimum de 90% du total actif du fonds appartenant à la poche **#1 Aligné avec les caractéristiques E/S**. - Un maximum de 10% des investissements appartenant à la poche **#2 Autres**.

#### ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Les principaux secteurs économiques des investissements réalisés sont :

Secteur	% actifs
Minier	100%

L'évaluation de la qualité de gouvernance de l'entreprise est indispensable afin de garantir la pérennité de l'entreprise et d'assurer la bonne performance sur les aspects environnementaux et sociaux.

Ainsi le pilier gouvernance représente 50% de la note global ESG.

L'analyse de la gouvernance porte notamment sur :

- La structure du Conseil d'Administration ;
- Les politiques de rémunération,
- L'indépendance des Comité de Rémunération et d'audit ;
- Gouvernance des parties prenantes (Code d'éthique, Programme de dénonciation, Politique anti-corruption, Controverses en matière de gouvernance) ;
- La structure actionnariale.



### Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Ixios Gold étant un fonds sectoriel sur des activités minières la part d'alignement avec la Taxinomie est de 0%.



### Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ixios Gold n'a pas réalisé d'investissements durables.



### Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Ixios Gold n'a pas réalisé d'investissements durables.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » sont :

- les investissements qui n'ont pas fait l'objet d'une notation ESG ;
- les liquidités (détenues à titre accessoire pour répondre à l'objectif de gestion).

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



### Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales

Le fonds Ixios Gold fait l'objet de contrôle continu des caractéristiques extra financières des investissements.

Il est ainsi contrôlé en pré-post trade :

- le taux de couverture par une notation ESG des investissements (90% minimum)
- aucune note ESG n'est inférieure à 1
- la performance ESG du fonds dépasse celle de son univers sur 2 indicateurs clés :
  - o taux d'indépendance des membres du conseil d'administration
  - o taux de féminisation de la direction
- les secteurs d'investissements
- les capitalisations.

Ces éléments sont vu comme des contraintes d'investissement au même titre que les ratios réglementaires.



## IXIOS FUNDS – Compartiment IXIOS GOLD – Annexe SFDR Ex-Post

Les performances sur des indicateurs ESG du fonds par rapport à son univers sont par ailleurs publiées mensuellement.



Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

-

### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice désigné comme indice de référence pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par **Ixios Gold**.

# IXIOS CONVICTIONS

**rapport  
annuel**

COMPARTIMENT DE LA SICAV IXIOS FUNDS

<b>Commercialisateur</b>	IXIOS ASSET MANAGEMENT 8, rue d'Aboukir - 75002 Paris.
<b>Société de gestion</b>	IXIOS ASSET MANAGEMENT 8, rue d'Aboukir - 75002 Paris.
<b>Dépositaire et Conservateur</b>	SOCIETE GENERALE 75886 Paris Cedex 18.
<b>Commissaire aux comptes</b>	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92200 Neuilly sur Seine. Représenté par Frédéric Sellam

# Informations concernant les placements et la gestion

## Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action F	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action I - EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action P	Capitalisation	Capitalisation
Action P - EUR	Capitalisation	Capitalisation

## Objectif de gestion :

Ixios Convictions est un compartiment recherchant la performance à long terme provenant de la normalisation des décotes excessives des valorisations d'entreprises des marchés développés. L'objectif du Compartiment est de surperformer l'indice MSCI World (dividendes net réinvestis) sur une période d'investissement de 5 ans, après prise en compte des frais courants.

## Indicateur de référence :

La performance d'Ixios Convictions pourra être comparée à l'indice MSCI World. Cet indice est calculé en USD et EUR, dividendes réinvestis et est publié par MSCI.

La gestion du Compartiment n'étant pas indiciaire, la performance du fonds pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence qui n'est qu'un indicateur de comparaison.

Conformément au Règlement Benchmark, l'Administrateur MSCI Limited de l'indice de référence MSCI World est inscrit sur le Registre ESMA. Des informations sur l'indice sont disponibles sur le site <http://www.msci.com>.

Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

## Stratégie d'investissement :

La stratégie d'investissement consiste à :

1/ identifier les entreprises en situation de décote excessive notamment au regard de leur :

- Performance (absolue ou relative au secteur) pour identifier les sociétés ayant subi une dévalorisation ;
- Valorisation (ratios de PER, VE / Ebitda, VE / Ventes, etc.) ;
- Rentabilité (rentabilité des Free Cash-Flow, marge bénéficiaire, etc.).

Une fois cette première étape franchie, une analyse plus qualitative s'ensuit. Cette analyse peut s'appuyer sur la lecture de notes de recherche publiées par des brokers et des entretiens avec le management de la société analysée.

### 2/ déterminer les moteurs de leur revalorisation ou rattrapage

Ce processus d'investissement s'appuie sur un outil de revue des candidats à une revalorisation au sein d'un univers large d'actions principalement européennes et US.

Ce processus d'investissement peut également donner lieu à une rencontre (physique ou téléphonique) directe avec les entreprises dans lesquelles le compartiment investit.

S'ensuit une analyse fondamentale de chaque dossier, portant sur plusieurs critères que sont notamment :

- La décote de valorisation de l'action et/ou des obligations émises par l'entreprise,
- La qualité du management de l'entreprise,
- La qualité de sa structure financière,
- La visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise,
- Les perspectives de croissance de la production, du chiffre d'affaires et des flux de trésorerie
- Les risques géopolitiques liés à la localisation des actifs,
- L'aspect spéculatif de la valeur.

La gestion active du fonds relève donc d'une stratégie « long only », axée sur la sélection de titres (actions et obligations privées) tout en intégrant également une approche macroéconomique afin d'affiner son allocation d'actif.

### **Catégories d'actifs utilisés**

#### Les actions

Ixios Convictions est composé d'actions cotées dans les pays développés. Le compartiment se réserve la possibilité dans une limite de 20% de sélectionner les titres issus des pays émergents.

Les valeurs susceptibles d'être sélectionnés sont des valeurs liées à la digitalisation du secteur manufacturier. Les actions sont de toutes tailles de capitalisation.

Jusqu'à 100% du portefeuille actions peut être libellé dans des devises différentes de celle de référence du fonds, le Dollar Américain. Ce risque ne sera pas systématiquement couvert. Il en résultera une exposition maximale au risque de change équivalente à 100% du portefeuille actions.

Ixios Convictions est investi à minimum à 60% de son actif net en actions.

#### Instruments du marché monétaire

Le compartiment peut investir dans des instruments du marché monétaire, principalement à des fins de gestion des liquidités et dans la limite de 20% de son actif net.

Il s'agit d'instruments inférieurs à douze mois émis par des états en dollars US (par exemple T Bills) de type high grade ou supérieur (notation court terme minimale équivalente à A-1 dans l'échelle de notation de Standard & Poor's./ P-1 pour Moody's ou F1 pour Fitch Ratings ou de notation jugée équivalente par la société de gestion).

La sélection des instruments utilisés ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation mais repose également sur une analyse interne du risque de crédit réalisée par la société de gestion.

Il n'est pas envisagé d'intervenir sur des obligations du secteur privé.

#### Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs

Afin d'assurer la liquidité du fonds, en cas de demande de rachat significative ou afin de placer les liquidités en attente d'investissement, la gestion pourra utiliser des OPC monétaires.

Les OPC utilisés dans ce cadre seront :

- De droit français ou étranger relevant de la directive 2009/65/CE ;
- De droit français ou étranger relevant de la directive 2011/61/UE ou fonds d'investissement de droit étranger répondant aux quatre conditions détaillées à l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le compartiment n'investira pas dans des autres compartiments de la SICAV Ixios Funds.

Le compartiment ne pourra pas investir plus de 10% de son actif en parts d'OPC.

#### Instruments dérivés

Nature des marchés d'intervention:

- réglementés ;
- organisés ;
- de gré à gré.

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir

- action ;
- change.

Natures des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion:

- couverture ;
- exposition.

Nature des instruments utilisés :

- futures sur actions et de change ;
- options sur actions ;
- swaps de change ;
- change à terme.

Le compartiment peut investir dans des contrats financiers négociés sur des marchés internationaux, afin de conclure :

- des ventes de contrats d'options listées sur des marchés réglementés ;

o sur des positions existantes : ventes de call afin de limiter les impacts sur l'actif net lorsqu'une baisse à court terme des cours du sous-jacent est anticipée ;

o sur de nouvelles positions : ventes de put afin de pouvoir ouvrir une position à un coût réduit.

- des contrats de change à terme (de gré à gré ou standardisés) ou swap de devises afin de couvrir l'exposition à certaines devises.

Ces opérations seront effectuées dans la limite à 1 fois l'actif net du compartiment.

Les opérations sur dérivés listés n'ont pas pour objectif de créer un effet de levier et leur potentiel exercice sera toujours couvert par des liquidités.

Les opérations de gré à gré sont traitées avec des contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des prestataires de services d'investissement dont le siège social est situé dans les pays membres de l'OCDE, à Hong Kong ou encore à Singapour et dont la notation ne peut être inférieure à la catégorie « investissement » (titres dont la notation est supérieure ou égale à BBB- ou Baa3 selon les agences officielles). Ces contreparties pourront notamment appartenir au groupe auquel appartient la société de gestion.

Ces opérations induisent un risque opérationnel et un risque de contrepartie encadré par l'échange de garanties financières. Les garanties financières en espèces reçues pourront être réinvesties conformément aux dispositions du paragraphe « Politique de gestion des garanties financières ».

### Titres intégrant des dérivés

Les titres intégrant des dérivés ne font pas partie de la gestion active du compartiment.

Le compartiment peut détenir des dérivés intégrés (warrants ou bons de souscription...), à titre accessoire, par exemple lors de l'augmentation de capital d'une société avec bons de souscription attachés. En cas d'obtention, ceux-ci seront exercés selon l'analyse du gérant.

### Dépôts

Le compartiment peut détenir une partie de ses actifs nets en dépôts à terme auprès du Dépositaire dans la limite de 10% de son Actif net.

### Emprunt d'espèces

Le compartiment de la SICAV peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, il peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, ...) dans la limite de 10% de son actif net.

### Opérations de prêt titres

Le compartiment peut avoir recours au prêt de titres par référence au code monétaire et financier dans une perspective d'optimisation des revenus de l'OPCVM dans la limite de 100% du portefeuille actions. La proportion attendue du portefeuille actions qui fera l'objet de telles opérations ou contrats ne devrait pas dépasser 20%.

La rémunération sur les opérations de cessions temporaires de titres est intégralement acquise au compartiment.

Ces opérations sont traitées avec des contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des prestataires de services d'investissement dont le siège social est situé dans les pays membres de l'OCDE, à Hong Kong ou encore à Singapour et dont la notation ne peut être inférieure à la catégorie « investissement » (titres dont la notation est supérieure ou égale à BBB- ou Baa3 selon les agences officielles). Ces contreparties pourront notamment appartenir au groupe auquel appartient la société de gestion.

Ces opérations induisent un risque opérationnel et un risque de contrepartie encadré par l'échange de garanties financières. Les garanties financières en espèces reçues pourront être réinvesties conformément aux dispositions du paragraphe « Politique de gestion des garanties financières ».

### Politique de gestion des garanties financières

Les garanties financières désignent l'ensemble des actifs remis en garantie dans le cadre des opérations sur instruments dérivés négociés de gré-à-gré ou dans le cadre d'opérations de gestion efficace de portefeuille (cessions temporaires de titres).

Le niveau des garanties financières et la politique en matière de décote sont définis dans la procédure de gestion des risques de la Société de Gestion. La politique de décote est fonction de la nature des actifs reçus en garantie.

Les actifs éligibles en tant que garantie financière sont les suivants :

- Liquidités ;
- Obligations émises ou garanties par un Etat membre de l'OCDE ou par ses collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère européen, régional, ou mondial ;
- Actions ou parts émises par des OPC du type monétaire calculant une valeur nette d'inventaire quotidiennement et classés AAA ou son équivalent ;
- Actions cotées ou négociées sur un marché réglementé d'un Etat membre de l'Union européenne ou sur une bourse de valeurs d'un état faisant partie de l'OCDE à condition que ces actions soient incluses dans un indice important.

Le Compartiment qui conclut des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des techniques de gestion efficace de portefeuille, veille à ce que toutes les garanties financières servant à réduire l'exposition au risque de contrepartie respectent les critères suivants :

- Liquidité : toute garantie financière reçue autrement qu'en espèces doit être liquide et négociée sur un marché réglementé ou dans un système de négociation multilatérale à des prix transparents ;
- Évaluation : les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation à une fréquence quotidienne et les actifs affichant une haute volatilité de prix ne sont pas acceptés en tant que garanties financières, à moins que des décotes suffisamment prudentes soient appliquées.
- Qualité de crédit des émetteurs : les garanties financières reçues sous forme de titres par le Compartiment sont émises par des émetteurs de premier ordre.
- Corrélation : les garanties financières reçues sous forme de titre par le Compartiment sont émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne sont pas hautement corrélées avec la performance de la contrepartie.
- Diversification des garanties financières : aucun émetteur de titres reçus en garantie ne doit représenter plus de 20% de l'actif net du Compartiment toutes contreparties confondues.

Les liquidités reçues par le Compartiment en tant que garanties financières ne peuvent faire l'objet que des utilisations suivantes :

- Dépôt ;
- Investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- Utilisées dans une prise en pension livrée ;
- Investies dans des organismes de placement collectif (OPC) monétaire court terme.

Les garanties financières reçues autres que les liquidités ne font pas l'objet d'un réinvestissement, d'une vente ou d'un nantissement.

### Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Les risques décrits ci-dessous ne sont pas limitatifs : il appartient aux investisseurs d'analyser le risque inhérent à chaque investissement et de se forger leur propre opinion.

Les principaux risques liés à la gestion sont les suivants :

#### **Risque de perte en capital**

La perte de capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

#### **Risque lié à la gestion discrétionnaire**

Le style de gestion appliqué au compartiment repose sur la sélection de valeurs. Il existe un risque que le compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance du compartiment peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du compartiment peut en outre avoir une performance négative.

#### **Risque actions**

Le compartiment est exposé à la hauteur de 60% minimum au risque actions. Si les actions ou les indices, auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

#### **Risque lié à la concentration de l'exposition**

Le compartiment est exposé à tout moment principalement sur le marché actions des sociétés liées à la digitalisation du secteur manufacturier. Les performances de ce marché spécifique peuvent être inférieures à celles d'autres secteurs.

### **Risque lié à l'investissement dans des actions de petite et moyenne capitalisation**

Sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

### **Risque de change**

La comptabilité de la SICAV étant tenue en Dollars Américains (USD), le risque de change est le cas échéant supporté par l'investisseur dont la monnaie de référence serait différente.

Le compartiment comportera des actifs libellés dans des devises différentes de la devise de référence de comptabilisation du compartiment, le Dollar Américain (USD). La valorisation des actifs sous-jacents peut être affectée par toute fluctuation des taux de change entre leur devise de cotation et le Dollar Américain (USD).

Ce risque ne sera pas systématiquement couvert. Il en résultera une exposition maximale au risque de change équivalente à 100% du portefeuille actions.

### **Risque de liquidité**

Le compartiment peut détenir des actions de petite capitalisation qui peuvent présenter une liquidité restreinte. Le risque de liquidité est le risque que le nombre de titres achetés ou vendus soit inférieur aux ordres transmis au marché, du fait du faible nombre de titres disponibles sur le marché.

### **Risque lié aux évolutions de la fiscalité ou de la réglementation**

La fiscalité financière en France est l'objet d'évolutions permanentes qui sont susceptibles d'alourdir la charge fiscale supportée par la SICAV à raison de son activité.

La fiscalité des pays d'investissement pourrait également évoluer dans un sens défavorable aux intérêts des actionnaires.

### **Risque de contrepartie**

Le risque de contrepartie est le risque lié à l'utilisation par ce compartiment d'instruments financiers à terme, de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le compartiment à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant la conduire à un défaut de paiement.

### **Garantie ou protection**

Il est rappelé que ni le capital investi, ni le niveau de performance ne font l'objet de garantie ni de protection.

### **Risque de liquidité lié aux opérations de financement sur titres**

Le Compartiment peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels le Compartiment investit en cas de défaillance d'une contrepartie d'une opération de prêt de titres.

### **Risque en matière de durabilité**

Par « risque en matière de durabilité » la législation entend un « évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement ». (Règlement (UE) 2019/2088). Les risques physiques sur les entreprises dans lesquelles le compartiment investit pouvant résulter du changement climatique et les risques de transition des entreprises dans lesquelles le compartiment investit résultant des transformations nécessaires à la lutte contre le changement climatique, peuvent impacter négativement les investissements et les performances du compartiment. Les évènements sociaux ou les instabilités liées à la gouvernance peuvent également impacter négativement les investissements et les performances du compartiment.

Ces risques ne sont pas pris en compte dans le processus d'investissement et le suivi des risques. Dans le cas de la survenance d'un risque de durabilité non anticipé, celui-ci peut impacter négativement la valeur des titres détenus en portefeuille.

### **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

#### **Souscripteurs concernés**

• **Action F** : réservée:

- o (i) aux salariés de la Société de Gestion et de ses filiales (y compris directeurs généraux) ;
- o (ii) à la Société de Gestion;

• **Action I et I - EUR** : tous souscripteurs, destiné plus particulièrement aux investisseurs institutionnels

• **Action P et P - EUR** : tous souscripteurs

#### **Profil de l'investisseur type**

Le compartiment s'adresse à des personnes physiques ou des investisseurs institutionnels conscients des risques inhérents à la détention d'actions d'un tel OPCVM, risque dû à l'investissement en actions liées à la digitalisation du secteur manufacturier.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans Ixios Convictions dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à cinq ans, mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du compartiment.

Bien que les classes de parts du compartiment soient ouvertes à tous les souscripteurs, les Personnes Non Eligibles, ainsi que certains Intermédiaires Non Eligibles tels que définis ci-dessous ne sont pas autorisés à souscrire ou détenir directement des parts du Compartiment ni à être inscrits auprès de l'établissement en charge de la centralisation des ordres de souscription / rachat et de la tenue des registres de parts, ou des agents de transfert locaux.

### **Personnes Non Eligibles :**

- « U.S. Person » au sens de la Regulation S de la SEC (Part 230-17 CFR230.903) : le Compartiment n'est pas et ne sera pas enregistré, en vertu du Securities Act de 1933 ni en vertu de l'Investment Company Act de 1940 des Etats-Unis d'Amérique. Toute revente ou cession de parts aux Etats-Unis d'Amérique ou à une « US Person » au sens de la Regulation S peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit préalable de la société de gestion. L'offre de parts n'a pas été autorisée ou rejetée par la SEC, la commission spécialisée d'un Etat américain ou toute autre autorité régulatrice américaine, pas davantage que lesdites autorités ne se sont prononcées ou n'ont sanctionné les mérites de cette offre, ni l'exactitude ou le caractère adéquat des documents relatifs à cette offre. Toute affirmation en ce sens est contraire à la loi ;
- Personne américaine déterminée au sens de la réglementation Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) de 2010, définie par l'accord intergouvernemental signé entre la France et les Etats-Unis le 14 novembre 2013 ;
- Personne devant faire l'objet d'une déclaration et Entité non financière (ENF) passive contrôlée par des Personnes devant faire l'objet d'une déclaration au sens de la directive 2014/107/UE du 9 décembre 2014 modifiant la directive 2011/16/UE en ce qui concerne l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal (DAC), ou toute notion équivalente au sens de l'accord multilatéral entre autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers signé par la France le 29 octobre 2014 (CRS) ;
- tout ressortissant, personne physique ou personne morale/entité mentionnés dans le règlement UE N°833/2014.

### **Intermédiaires Non Eligibles :**

- Les institutions financières qui ne sont pas des Institutions financières participantes au sens de FATCA ainsi que les Entités Etrangères Non Financières Passives au sens de FATCA ;
- Les institutions financières qui ne sont pas des Institutions Financières ou notion équivalente au sens de CRS/DAC.

Les définitions des termes utilisés ci-dessus sont disponibles via les liens suivants :

- Regulation S : <http://www.sec.gov/rules/final/33-7505.htm>
- FATCA : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2015/1/2/MAEJ1431068D/jo/texte>
- DAC : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32014L0107&from=FR>
- CRS : <http://www.oecd.org/tax/exchange-of-tax-information/multilateral-competent-authority-agreement.pdf>

L'investisseur désirant acquérir ou souscrire des parts du Compartiment aura, le cas échéant, à certifier par écrit qu'il n'est pas une « U.S. Person » au titre de la Regulation S, une Personne américaine déterminée au titre de FATCA et/ou une Personne devant faire l'objet d'une déclaration ou notion équivalente au sens de CRS/DAC.

Tout porteur doit informer immédiatement la société de gestion dans l'hypothèse où il deviendrait une Personne Non Eligible. Tout porteur devenant Personne Non Eligible ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles parts. La société de gestion se réserve le droit de procéder au rachat forcé de toute part détenue, soit directement ou indirectement par une Personne Non Eligible, soit par l'intermédiation d'un Intermédiaire Non Eligible, ou encore si la détention des parts par quelque personne que ce soit est contraire à la loi ou aux intérêts du Compartiment.

Les porteurs sont informés que, le cas échéant, la Société de Gestion, l'établissement en charge de la tenue des registres de parts ou tout autre intermédiaire teneur de compte peuvent être amenés à communiquer à toutes autorités fiscales ou équivalentes des informations personnelles relatives aux porteurs, telles que les noms, numéros d'identification fiscale, adresses, dates de naissance, numéros de compte ainsi que toute information financière relative aux comptes concernés (soldes, valeurs, montants, produits etc...).

Le statut FATCA de la SICAV, tel que défini par l'accord intergouvernemental signé le 14 novembre 2013 entre la France et les Etats-Unis est Institution financière non déclarante réputée conforme (annexe II, II, B de l'accord précité).

Le statut CRS/DAC de la SICAV est Institution financière non déclarante de la catégorie Entité d'investissement, bénéficiant du régime d'organisme de placement collectif dispensé.

### **Durée de placement recommandée**

Supérieure à 5 ans.

### **Indications sur le régime fiscal :**

Le prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'actions(s) d'un compartiment de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution du porteur de parts(s) ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'action(s) d'un compartiment de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous

vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat d'action(s) de compartiment de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La société de gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat d'action(s) d'un compartiment de la SICAV.

La SICAV propose au travers de deux compartiments des actions de capitalisation. Il est recommandé à chaque investisseur de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans le pays de résidence de l'investisseur, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autre cas ...). Les règles applicables aux investisseurs résidents français sont fixées par le code général des impôts.

D'une manière générale, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

***Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.***

- *La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion au 01 44 95 69 75 ou sur le site de la société de gestion [www.ixios-am.com](http://www.ixios-am.com). Les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site [www.ixios-am.com](http://www.ixios-am.com) ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de : Ixios Asset Management, 8, rue d'Aboukir, 75002 Paris.*
- *Date de création de la Sicav : 29 mai 2019.*
- *Date de création de la Sicav : 29 mai 2019.*

# rapport de gestion du président

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2024 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 28 juin 2024. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

## RAPPORT D'ACTIVITE

Classe	Devise	Date de Lancement	Performance					
			Exercice 2023-2024			Depuis le lancement		
			de la classe	de l'indice de référence	relative à l'indice de référence	de la classe	de l'indice de référence	relative à l'indice de référence
F	USD	19/10/2023	14,81%	25,72%	-10,91%	14,81%	25,72%	-10,91%
I	USD	29/05/2019	15,65%	20,19%	-4,54%	79,91%	84,35%	-4,44%
P - EUR	EUR	06/01/2020	17,08%	22,35%	-5,27%	57,00%	66,46%	-9,46%

Le fonds Ixios Convictions (part I-USD), nommé Ixios Smart Manufacturing jusqu'en septembre 2023, a réalisé une performance de +79.91% depuis sa création le 29/05/2019 jusqu'à fin juin 2024. Sur la période, le fonds a légèrement sous-performé son indice de référence de performance le MSCI World Net Return de -4.44%.

Sur l'exercice 2023-2024, Ixios Convictions (part I-USD), a réalisé une performance de +15.65% en sous-performance de -4.54% par rapport à son indice de référence de performance le MSCI World Net Return.

En octobre, le nom et le prospectus du fonds ont été modifiés pour refléter sa nouvelle philosophie. L'objectif du gérant est désormais de générer une performance à long terme supérieure à celle de l'indice MSCI World (TR) en sélectionnant des sociétés décotées largement exposées aux « actifs réels » (avec une allocation cible d'au moins 80% du portefeuille). Les « actifs réels » présentent une valeur intrinsèque intangible ayant vocation à progresser ou résister dans un environnement d'inflation durablement supérieure à sa tendance de long terme. On retrouve ainsi ces sociétés parmi les producteurs de ressources naturelles (dont bien évidemment les métaux précieux), chez les exploitants et développeurs d'infrastructures, chez les détenteurs d'actifs immobiliers ou dans d'autres secteurs d'équipements dont les cash flows sont indexés à l'inflation et dont la valeur se déprécie peu avec le progrès technologique et/ou le passage du temps.

En effet, la Convictions du gérant est que la forte accélération de la croissance des dettes souveraines des pays développés pendant la pandémie et le maintien de déficits publics élevés après celle-ci par les gouvernants rendra difficile la soutenabilité de ces dettes publiques. A choisir entre inflation et déflation, nos gouvernants préféreront toujours tolérer une inflation un peu plus élevée si cela permet de juguler une récession déflationniste. Il est en effet beaucoup difficile de sortir d'une spirale déflationniste comme l'a montré le Japon depuis 1989. Dans ce contexte, le processus de monétisation de dettes publiques orchestré par les banques centrales (via l'accroissement de la taille de leur bilan) nous semble aujourd'hui irrémédiable. En conséquence, même si l'inflation devrait se normaliser à très court terme grâce à un effet de base favorable après les records de 2023, celle-ci devrait cependant s'établir tendanciellement à des niveaux supérieurs à ceux qui prévalaient avant la pandémie. Alors qu'elles présentent généralement de faibles multiples de valorisation, les sociétés exposées aux « actifs réels » permettent d'améliorer l'allocation d'un portefeuille d'actions en diversifiant le risque inflationniste. Enfin, après ce repositionnement, le fonds est désormais complémentaire des fonds Ixios Gold et Ixios Energy Metals en offrant une exposition à des « actifs réels » différents et plus diversifiés des producteurs de métaux.

Par ailleurs, l'analyse des contributions à la performance du fonds entre juillet 2023 et fin juin 2024 porte généralement sur des sociétés majoritairement présentes dans ces secteurs mais pas seulement. En effet, on retrouve également des actions ayant bien performé avant le changement de philosophie du fonds en octobre comme New Relic (contribution de +1.46% à la performance du fonds). Cette société de Software a fait l'objet d'une OPA annoncée fin juillet.

Dans les secteurs d'« actifs réels », on retrouve des valeurs énergétiques comme Strathcona Resources (contribution de +1.60%) ou Gran Tiera Energy (+1.03%). Le gérant a identifié davantage de valeur dans ces sociétés qui sont en dehors des radars des gérants généralistes « benchmarkés ». Pour des raisons spécifiques et qui n'ont rien à voir avec leurs qualités fondamentales (par exemple le faible flottant de l'action Strathcona alors que la société capitalise plus de 5 Mds USD), ces sociétés présentent des multiples de valorisation encore « deep value », et ce malgré une croissance continue de leur production.

Dans les infrastructures, le fonds a bénéficié de son exposition au transport maritime, notamment les sociétés de tankers comme Scorpio Tankers (contribution de +1.89%) et Teekay Tankers (+1.07%), ou les sociétés plus diversifiées qui détiennent également des porte-conteneurs et des transporteurs de vrac comme Navios Maritime Partners (+1.66%). Ces sociétés ont profité du rallongement des routes maritimes pour contourner les attaques houthis en amont du canal de Suez. Mais ce facteur géopolitique n'est pas la principale raison de la Convictions du gérant sur ces sociétés. La valeur de ces « actifs réels » ne cesse de s'apprécier depuis la sortie du covid parce que nous observons un fort déséquilibre entre la demande (la production de pétrole croît historiquement de 2% à 4% par an) et une offre léthargique de tankers et dont le déclin va s'accélérer dans la mesure où nombre de bateaux ont désormais plus de 20 ans et sont destinés à la casse.

Dans le secteur de l'immobilier, le fonds a bénéficié de son exposition au développeur de maisons individuelles Hovnanian (contribution de +2.06%). Cette société familiale est présente sur le segment des maisons haut de gamme dans des régions à forte demande. L'offre y est très déficitaire depuis la crise de 2008 et ses clients ont faiblement recours à l'endettement pour les acquérir, expliquant la bonne résistance de la demande malgré la hausse des taux hypothécaires.

En revanche, le fonds a souffert de son exposition au producteur de produits agricoles Alto Ingredients (contribution de -1.97%), qui fut pénalisé par le retard de son déploiement sur les bio-carburants, et aux sociétés de services pétroliers Petrofac (-1.49%) et Nabors Industries (-1.01%). Petrofac subit une crise de croissance : les commandes sont là mais son bilan est trop leveragé pour rassurer de nouveaux clients. Dans ce contexte, le gérant considère, pour l'instant à tort, que la société constitue une cible dans un secteur redevenu porteur. Nabors souffre quant à lui de la diminution du nombre de puits de pétrole et de la demande pour ses « rigs » aux Etats-Unis. Cependant, son activité internationale (notamment au Moyen Orient) connaît une forte croissance et le gérant anticipe un rebond du nombre de « rigs » utilisés par les producteurs de gaz américains pour faire face à la pénurie d'énergie qui se profile (notamment pour alimenter en électricité les nouveaux datacenters supportant l'IA).

En conclusion, l'exercice 2023-24 marque une transition dans la philosophie et les thématiques phares du fonds : de la quatrième révolution industrielle (digitalisation du cycle de production) à la prise de conscience d'un risque inflationniste durable et de l'attrait des actifs réels pour s'en défendre.

#### Principaux Mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titre	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
SCORPIO TANKERS INC	753 792	312 635
NAVIOS MARITIME PARTNERS LP	412 628	331 547
PGS ASA	602 315	101 433
ERAMET	289 947	345 110
SANDRIDGE ENERGY INC	392 354	234 328
OBSIDIAN ENERGY LTD	506 437	116 086
HOVNANIAN ENTERPRISES	270 680	328 070
METALS ACQUISITION LTD	304 960	292 725
ERO COPPER CORP	266 013	329 778
STRATHCONA RESOURCES LTD	431 775	159 220

#### INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

##### Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers règlement SFTR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

##### Information sur la sélection des intermédiaires

Pour évaluer les intermédiaires auxquels IXIOS Asset Management confie l'exécution des transactions, la société s'appuiera sur une liste de critères à définir en interne tel que :

- le coût d'intermédiation ;
- la rapidité d'exécution ;
- la capacité à minimiser l'impact de marché lors de l'exécution ;
- la qualité du traitement administratif.

Enfin, concernant les lieux d'exécution sur les titres principalement traités sur les marchés Européens, IXIOS Asset Management a donné son accord exprès à ses brokers pour l'exécution de ses ordres en dehors d'un marché réglementé ou d'un système multilatéral de négociation (SMN ou MTF). Il s'agit pour IXIOS Asset Management d'optimiser les opportunités d'exécution.

##### Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation

Le document « compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » est disponible sur le site internet de la société de gestion à l'adresse : [www.ixios-am.com](http://www.ixios-am.com)

### Politique de gestion des conflits d'intérêts

Le document « Politique de Gestion des Conflits d'Intérêts » est disponible sur le site internet de la société de gestion à l'adresse : [www.ixios-am.com](http://www.ixios-am.com)

### Information sur les frais de gestion variables

Conformément aux éléments présentés dans le prospectus, la société de gestion s'est vu attribuer des commissions de gestion variables liées à la surperformance du fonds face à ces indices de référence :

Classe	Devise	Commissions de surperformances acquises à la société de gestion		
		sur encours	sur rachats	Total
F	USD	-	-	-
I	USD	-	-	-
P - EUR	EUR	-	-	-

### Droits de Vote

Il n'y a pas de droit de vote attaché aux parts, les décisions étant prises par la société de gestion.

### Information sur les critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

Les critères ESG pris en compte par l'OPCVM dans sa stratégie d'investissement sont disponibles sur le site internet [www.ixios-am.com](http://www.ixios-am.com).

### Politique de rémunération

Conformément à la directive 2014/91/EU, Ixios Asset Management a mis en place une Politique de Rémunération compatible avec une gestion saine et efficace des risques, s'appliquant en particulier aux catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur le profil de risque des OPCVM gérés. La présente politique a été élaborée sur la base des textes suivants :

- la directive 2014/91/EU dite Directive OPCVM V du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 modifiant la directive 2009/65/CE portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), pour ce qui est des fonctions de dépositaire, des politiques de rémunération et des sanctions ;
- les Guidelines ESMA 2016/411 on sound remuneration policies under the UCITS Directive and AIFMD ;
- le Guide publié par l'AMF à destination des sociétés de gestion « Directive OPCVM V ».

La Politique de Rémunération tient compte des exigences organisationnelles et opérationnelles générales d'Ixios Asset Management, ainsi que de la nature et de la portée de ses activités.

Le Conseil d'Administration d'Ixios Asset Management supervise l'établissement, la revue régulière et la mise en œuvre d'une Politique de Rémunération soutenant le développement de la société, respectant les cadres réglementaires et s'inscrivant dans les bonnes pratiques.

La Politique de Rémunération ainsi définie est mise en œuvre par la Direction des Ressources Humaines, sous la responsabilité du Directeur Général, et conformément aux principes arrêtés par le Conseil d'Administration.

La politique de rémunération est revue annuellement. La politique de rémunération de la société de gestion, décrivant la façon dont les rémunérations et avantages sont calculés est disponible gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion, ainsi que sur son site internet [www.ixios-am.com](http://www.ixios-am.com).

### Rémunérations versées sur l'exercice

Exercice 2023	en k€		
	Ensemble du Personnel	Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque	Autre personnel identifié
Rémunérations Fixes	748	650	-
Rémunérations Variables	39	27	-
Total des rémunérations	787	677	-
Effectif total	6	4	-

### SFDR et taxonomie

Cet OPCVM n'a promu aucun investissement durable : ni d'objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

### **Risque global**

La SICAV a choisi la méthode de l'engagement concernant le calcul du risque global.

# comptes annuels

# BILANactif

	28.06.2024	30.06.2023
Devise	USD	USD
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>9 416 871,29</b>	<b>885 279,76</b>
• <b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	9 416 871,29	885 279,76
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS</b>		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• <b>OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES</b>		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• <b>CONTRATS FINANCIERS</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• <b>AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>17 819,91</b>	<b>10 663,68</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	17 819,91	10 663,68
<b>Comptes financiers</b>	<b>53 607,59</b>	<b>15 346,94</b>
Liquidités	53 607,59	15 346,94
<b>Autres actifs</b>	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>9 488 298,79</b>	<b>911 290,38</b>

# BILAN passif

	28.06.2024	30.06.2023
Devise	USD	USD
<b>Capitaux propres</b>		
• Capital	8 671 561,44	968 404,98
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	704 941,68	-52 596,61
• Résultat de l'exercice	97 748,08	-4 518,00
<b>Total des capitaux propres</b> <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	<b>9 474 251,20</b>	<b>911 290,37</b>
<b>Instruments financiers</b>	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>14 047,58</b>	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	14 047,58	-
<b>Comptes financiers</b>	<b>0,01</b>	<b>0,01</b>
Concours bancaires courants	0,01	0,01
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>9 488 298,79</b>	<b>911 290,38</b>

# HORS-bilan

28.06.2024

30.06.2023

Devise	USD	USD
<b>Opérations de couverture</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
<b>Autres opérations</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

# COMPTE de résultat

	28.06.2024	30.06.2023
Devise	USD	USD
<b>Produits sur opérations financières</b>		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	2 769,79	2 063,46
• Produits sur actions et valeurs assimilées	145 191,77	11 335,20
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>147 961,56</b>	<b>13 398,66</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-568,04	-510,54
• Autres charges financières	-	-
<b>Total (II)</b>	<b>-568,04</b>	<b>-510,54</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>147 393,52</b>	<b>12 888,12</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-53 747,03	-20 520,43
<b>Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>93 646,49</b>	<b>-7 632,31</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	4 101,59	3 114,31
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :</b>	<b>97 748,08</b>	<b>-4 518,00</b>

# 1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

## Règles d'évaluation des actifs

### Méthode d'évaluation

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les actions sont valorisées au cours de clôture du jour de valorisation.
- Les titres créances négociables (TCN) dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les TCN dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.
- Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
- Obligations et obligations convertibles : la récupération des cours des obligations est alimentée par un fournisseur de données spécialisé ou d'un agent de calcul de référence, calculée à partir de prix de contributeurs externes au jour de la Valeur Liquidative.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du Président de la SICAV à leur valeur probable de négociation.

Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.

Les contrats :

- Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
- La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en dollars US multiplié par le nombre de contrats.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du Président de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

### Modalités pratiques

Les actions sont évaluées sur la base des cours de clôture du jour de valorisation issus des bases de données Bloomberg éventuellement complétées par d'autres sources de données (Reuters...).

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion.

Pour les compartiments dont la devise de référence est l'USD, les valeurs non cotées en USD sont converties en contre-valeur USD suivant le cours des devises publié à 16h à Londres au jour de l'évaluation (source : Reuters).

Pour les compartiments dont la devise de référence est l'EUR, les valeurs non cotées en EUR sont converties en contre-valeur EUR suivant le cours des devises publié à 16h à Londres au jour de l'évaluation (source : Reuters).

Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

## Méthode de comptabilisation

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé.

Les frais de négociation sont comptabilisés dans des comptes spécifiques de la SICAV et ne sont donc pas additionnés au prix de revient des valeurs mobilières (frais exclus).

## Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

## Frais de fonctionnement et de gestion

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	Action F 0,50% TTC
		Action I 1,35% TTC
		Action I - EUR 1,35% TTC
		Action P 2,00% TTC
		Action P - EUR 2,00% TTC
Frais administratifs externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, valorisateur...)	Actif net	0,2% maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	L'OPCVM pouvant être investi en part ou actions d'OPCVM, des frais indirects pourront être prélevés. Ces frais seront au maximum de 0,1%TTC
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Actions F : Néant Actions I et Actions P : 15% maximum de la surperformance positive au-delà de l'indice MSCI World (USD), dividendes net réinvestis



En cas de sous-performance de la classe d'actions par rapport à son Indicateur de Référence à l'issue de la période d'observation, aucune commission n'est perçue et la période d'observation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. Les périodes d'observation successives peuvent ainsi être allongées jusqu'à 5 ans (période de référence). Au-delà, si des sous-performances résiduelles n'ont pas été rattrapées, alors elles sont abandonnées.

Le mode de calcul des frais de gestion variables est tenu à la disposition des porteurs d'actions du fonds.

### Exemples

En fonction des périodes d'observations, la classe d'action du fonds sous-performe ou surperforme son indice :

Année N	Performance de la classe d'actions	Performance de l'indice	Performance relative constatée sur l'année	Sous performance à compenser de l'année précédente	Performance relative nette	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance	Calcul de la commission de surperformance
Année 1	10%	5%	5%	0%	5%	0%	Oui	15%*5%
Année 2	3%	3%	0%	0%	0%	0%	Non	-
Année 3	-5%	0%	-5%	0%	-5%	-5%	Non	-
Année 4	5%	2%	3%	-5%	-2%	-2%	Non	-
Année 5	7%	5%	2%	-2%	0%	0%	Non	-
Année 6	8%	4%	4%	0%	4%	0%	OUI	15%*4%
Année 7	9%	7%	2%	0%	2%	0%	Oui	15%*2%
Année 8	-15%	-5%	-10%	0%	-10%	-10%	Non	-
Année 9	-2%	-4%	2%	-10%	-8%	-8%	Non	-
Année 10	0%	-2%	2%	-8%	-6%	-6%	Non	-
Année 11	2%	0%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 12	10%	10%	0%	-4%	-4%	0%*	Non	-
Année 13	6%	4%	2%	0%*	2%	0%	Oui	15%*2%
Année 14	-6%	0%	-6%	0%	-6%	-6%	Non	-
Année 15	4%	2%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 16	6%	4%	2%	-4%	-2%	-2%	Non	-
Année 17	10%	14%	-4%	-2%	-6%	-6%	Non	-
Année 18	7%	7%	0%	-6%	-6%	-4%**	Non	-
Année 19	6%	1%	5%	-4%**	1%	0%	Oui	15%*1%

\* La sous-performance de l'année 12 à compenser sur l'année suivante (année 13) est de 0% et non de -4% (sous-performance

« théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, cette sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 8 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 12).

\*\* La sous-performance de l'année 18 à compenser sur l'année suivante (année 19) est de -4% et non de -6% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, la quote-part de la sous-performance résiduelle de l'année 14 (-2%) qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 14 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 18).

**Devise de comptabilité**

USD.

**Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires**

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

**Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires** *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

**Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application**

Néant.

**Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice**

Néant.

**Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions**

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action F	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action I - EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action P	Capitalisation	Capitalisation
Action P - EUR	Capitalisation	Capitalisation



# 2 évolution actif net

	28.06.2024	30.06.2023
Devise	USD	USD
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>911 290,37</b>	<b>5 243 785,33</b>
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	9 364 651,28	488 605,56
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-1 802 333,43	-5 069 981,73
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 380 550,81	733 244,49
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-476 216,79	-884 048,02
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-19 234,73	-6 718,39
Différences de change	49 375,82	-23 314,72
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-27 478,62	437 350,16
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>117 109,89</i>	<i>144 588,51</i>
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>144 588,51</i>	<i>-292 761,65</i>
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	93 646,49	-7 632,31
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>9 474 251,20</b>	<b>911 290,37</b>

# 3 compléments d'information

## 3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

### 3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

## 3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
<b>Opérations de couverture</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
<b>Autres opérations</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

## 3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	53 607,59
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	0,01
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

## 3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	53 607,59	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0,01	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

**3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan**

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	GBP	CAD	NOK	Autres devises
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	1 893 771,35	1 514 710,63	939 128,00	896 554,13
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	12 476,47	3 822,23	-	1 408,69
Comptes financiers	0,78	45 639,30	-	4 277,59
Autres actifs	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	13,50
Comptes financiers	-	-	-	0,01
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

**3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature**

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

<b>Créances</b>	<b>17 819,91</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Coupons a recevoir	17 819,91
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
<b>Dettes</b>	<b>14 047,58</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnes	14 047,58
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

**3.6. Capitaux propres**

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action F / FR0013412541	9 130,558	9 174 730,85	1 031	1 081 357,33
Action I / FR0013412913	119	189 920,43	435	686 981,09
Action I - EUR / FR0013447760	-			
Action P / FR0013412921	-			
Action P - EUR / FR0013447778	-	-	21,952	33 995,01
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action F / FR0013412541		-		-
Action I / FR0013412913		-		-
Action I - EUR / FR0013447760		-		-
Action P / FR0013412921		-		-
Action P - EUR / FR0013447778		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action F / FR0013412541		-		-
Action I / FR0013412913		-		-
Action I - EUR / FR0013447760		-		-
Action P / FR0013412921		-		-
Action P - EUR / FR0013447778		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action F / FR0013412541		-		-
Action I / FR0013412913		-		-
Action I - EUR / FR0013447760		-		-
Action P / FR0013412921		-		-
Action P - EUR / FR0013447778		-		-

**3.7. Frais de gestion**

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen

	%
Catégorie d'action :	
Action F / FR0013412541	0,70
Action I / FR0013412913	1,55
Action I - EUR / FR0013447760	-
Action P / FR0013412921	-
Action P - EUR / FR0013447778	2,19

Commission de surperformance (frais variables) : % et montant des frais de l'exercice

	%	Montant
Catégorie d'action :		
Action F / FR0013412541	-	-
Action I / FR0013412913	-	4 065,61
Action I - EUR / FR0013447760	-	-
Action P / FR0013412921	-	-
Action P - EUR / FR0013447778	-	4,45

Rétrocession de frais de gestion :

- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

**3.8. Engagements reçus et donnés**

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital .....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....néant

**3.9. Autres informations**

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc -

- autres instruments financiers -

**3.10. Tableau d'affectation du résultat** *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	28.06.2024	30.06.2023
<b>Affectation du résultat</b>	USD	USD
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	97 748,08	-4 518,00
<b>Total</b>	<b>97 748,08</b>	<b>-4 518,00</b>

Action F / FR0013412541	28.06.2024	30.06.2023
Devise	USD	USD
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	94 827,40	-
<b>Total</b>	<b>94 827,40</b>	<b>-</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Action I / FR0013412913	28.06.2024	30.06.2023
Devise	USD	USD
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	2 736,70	-3 505,03
<b>Total</b>	<b>2 736,70</b>	<b>-3 505,03</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Action I - EUR / FR0013447760	28.06.2024	30.06.2023
Devise	USD	USD
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	-	-
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

Action P / FR0013412921	28.06.2024	30.06.2023
Devise	USD	USD
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	-	-
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

Action P - EUR / FR0013447778	28.06.2024	30.06.2023
Devise	USD	USD
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	183,98	-1 012,97
<b>Total</b>	<b>183,98</b>	<b>-1 012,97</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

**3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes***(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	28.06.2024	30.06.2023
<b>Affectation des plus et moins-values nettes</b>	USD	USD
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	704 941,68	-52 596,50
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>704 941,68</b>	<b>-52 596,50</b>

Action F / FR0013412541	28.06.2024	30.06.2023
Devise	USD	USD
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	602 961,23	-
<b>Total</b>	<b>602 961,23</b>	<b>-</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action I / FR0013412913	28.06.2024	30.06.2023
Devise	USD	USD
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	84 409,54	-46 840,35
<b>Total</b>	<b>84 409,54</b>	<b>-46 840,35</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action P - EUR / FR0013447778	28.06.2024	30.06.2023
Devise	USD	USD
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	17 570,91	-5 756,15
<b>Total</b>	<b>17 570,91</b>	<b>-5 756,15</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

**3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Sicav au cours des 5 derniers exercices**

Date de création de la Sicav : 29 mai 2019.

Devise					
USD	<b>28.06.2024</b>	30.06.2023	30.06.2022	30.06.2021	30.06.2020
<b>Actif net</b>	<b>9 474 251,20</b>	911 290,37	5 243 785,33	11 601 194,54	11 759 955,08

Action F / FR0013412541	Devise de l'action et de la valeur liquidative : USD				
	<b>28.06.2024</b>	30.06.2023	30.06.2022	30.06.2021	30.06.2020
<b>Nombre d'actions en circulation</b>	<b>8 099,558</b>	522,199	-	-	-
<b>Valeur liquidative</b>	<b>1 114,43</b>	1 555,60	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>86,15</b>	-96,41	-	-	-

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action I / FR0013412913	Devise de l'action et de la valeur liquidative : USD				
	<b>28.06.2024</b>	30.06.2023	30.06.2022	30.06.2021	30.06.2020
<b>Nombre d'actions en circulation</b>	<b>206,199</b>	67,639	3 594,94	5 476,156	7 630,074
<b>Valeur liquidative</b>	<b>1 799,1</b>	1 340,95	1 361,96	1 664,66	1 188,75
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>422,63</b>	-100,07	223,60	240,02	15,31

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action I - EUR / FR0013447760	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	28.06.2024	30.06.2023	30.06.2022	30.06.2021	30.06.2020
Nombre d'actions en circulation	-	-	121	1 223	2 018
Valeur liquidative	-	-	1 359,22	1 466,05	1 107,14
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	232,01	248,33	-14,96	-

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action P / FR0013412921	Devise de l'action et de la valeur liquidative : -				
	28.06.2024	30.06.2023	30.06.2022	30.06.2021	30.06.2020
Nombre d'actions en circulation	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-	-

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action P - EUR / FR0013447778

Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	28.06.2024	30.06.2023	30.06.2022	30.06.2021	30.06.2020
<b>Nombre d'actions en circulation</b>	<b>45,687</b>	-	121	1 223	2 018
<b>Valeur liquidative</b>	<b>1 569,98</b>	-	1 359,22	1 466,05	1 107,14
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>388,62</b>	-	232,01	248,33	-14,96

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

# 4 inventaire au 28.06.2024

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
US0207641061	ALPHA METALLURGICAL RESOURCES INC	PROPRE	587,00	164 671,11	USD	1,74
MU0456S00006	ALPHAMIN RESOURCES CORP	PROPRE	141 655,00	109 732,28	CAD	1,16
US02156K1034	ALTICE USA INC	PROPRE	18 686,00	38 119,44	USD	0,40
US0215131063	ALTO INGREDIENTS INC	PROPRE	35 848,00	51 800,36	USD	0,55
US03212B1035	AMPLIFY ENERGY CORP	PROPRE	29 696,00	201 338,88	USD	2,13
CA1048333068	BRAGG GAMING GROUP INC	PROPRE	19 949,00	118 670,33	CAD	1,25
GB00B23K0M20	CAPITA	PROPRE	207 341,00	35 382,91	GBP	0,37
AU000000CVN8	CARNARVON PETROL	PROPRE	268 071,00	34 910,58	AUD	0,37
FR001400QSF6	CLARIANE RIGHTS 28/06/2024	PROPRE	29 159,00	78 127,90	EUR	0,82
US2057683029	COMSTOCK RESOURCES INC	PROPRE	3 700,00	38 406,00	USD	0,41
US20854L1089	CONSOL ENERGY INC	PROPRE	813,00	82 950,39	USD	0,88
GB00B64NSP76	COSTAIN GROUP	PROPRE	70 437,00	75 504,22	GBP	0,80
MHY182842010	C3IS INCORPORATION INC	PROPRE	122 701,00	170 554,39	USD	1,80
DE000A14KRD3	DEUTSCHE KONSUM REIT	PROPRE	51 695,00	151 253,24	EUR	1,60
US25401T6038	DIGITALBRIDGE GROUP INC REIT	PROPRE	13 238,00	181 360,60	USD	1,91
FR0011950732	ELIOR GROUP SCA	PROPRE	37 500,00	106 183,63	EUR	1,12
CA3359341052	FIRST QUANTUM MINERALS LTD	PROPRE	10 986,00	143 791,03	CAD	1,52
FR0010492199	FORACO INTERNATIONAL	PROPRE	74 587,00	128 638,73	CAD	1,36
US38500T2006	GRAN TIERRA ENERGY INC	PROPRE	32 279,00	312 137,93	USD	3,29
ES0171996095	GRIFOLS SA	PROPRE	24 299,00	148 702,41	EUR	1,57
BMG4209G2077	GULF KEY STONE PETROLEUM LIMITED	PROPRE	303 402,00	564 164,27	GBP	5,95
US40609P1057	HALLADOR ENERGY COMPANY	PROPRE	11 368,00	88 329,36	USD	0,93
GB00BK7YQK64	HAMMERSON PLC REIT	PROPRE	629 006,00	220 246,50	GBP	2,32
GB00BMBVGQ36	HARBOUR ENERGY PLC	PROPRE	111 586,00	439 664,07	GBP	4,64
NO0011082075	HOEGH AUTOLINERS SA	PROPRE	4 094,00	48 370,35	NOK	0,51

## IXIOS CONVICTIONS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US4424874018	HOVNIANIAN ENTERPRISES INC A	PROPRE	855,00	121 341,60	USD	1,28
US4440971095	HUDSON PACIFIC PROPERTIES REIT	PROPRE	19 497,00	93 780,57	USD	0,99
MHY3894J1872	IMPERIAL PETROLEUM INC	PROPRE	55 429,00	215 064,52	USD	2,27
US46131B7047	INVESCO MORTGAGE CAPITAL INC REIT	PROPRE	8 098,00	75 878,26	USD	0,80
NL0010733960	LASTMINUTE.COM NV	PROPRE	4 000,00	89 029,65	CHF	0,94
JE00BQBC8469	METAL ACQUISITION LIMITED	PROPRE	24 186,00	331 106,34	USD	3,49
BMG6359F1370	NABORS INDUSTRIES LTD	PROPRE	1 630,00	115 990,80	USD	1,22
MHY622674098	NAVIOS MARITIME PARTNERS LP	PROPRE	4 636,00	236 575,08	USD	2,50
US64110Y1082	NET LEASE OFFICE PROPERTIES	PROPRE	2 124,00	52 292,88	USD	0,55
US6494451031	NEW YORK COMMUNITY BANCORP	PROPRE	47 219,00	152 045,18	USD	1,60
CA6744822033	OBSIDIAN ENERGY LTD	PROPRE	46 110,00	345 057,68	CAD	3,64
US6757466064	OCWEN FINANCIAL CORPORATION	PROPRE	1 610,00	38 607,80	USD	0,41
NO0010816895	OKEA ASA	PROPRE	40 270,00	91 224,12	NOK	0,96
FR001400NLM4	ORPEA SA	PROPRE	4 351,00	53 561,34	EUR	0,57
GB00B0H2K534	PETROFAC LIMITED	PROPRE	579 735,00	95 268,06	GBP	1,01
NO0010199151	PGS ASA	PROPRE	555 933,00	466 778,38	NOK	4,93
CA7225241057	PINE CLIFF ENERGY LTD	PROPRE	3 400,00	2 509,56	CAD	0,03
US75134P5017	RAMACO RESOURCES INC	PROPRE	13 494,00	146 544,84	USD	1,55
US75134P6007	RAMACO RESOURCES INC	PROPRE	13 231,00	164 725,95	USD	1,74
US80007P8692	SANDRIDGE ENERGY INC	PROPRE	7 209,00	93 212,37	USD	0,98
MHY7542C1306	SCORPIO TANKERS INC	PROPRE	7 370,00	599 107,30	USD	6,32
GB00B0CY5V57	SERICA ENERGY PLC	PROPRE	70 500,00	121 110,85	GBP	1,28
KYG236271055	SHELF DRILLING LTD	PROPRE	103 371,00	220 769,94	NOK	2,33
CA8265991023	SIGMA LITHIUM CORPORATION	PROPRE	939,00	11 296,17	USD	0,12
FR0013214145	SMCP SAS	PROPRE	35 859,00	71 483,30	EUR	0,75
FR0013379484	SOLUTIONS SE	PROPRE	49 791,00	76 203,09	EUR	0,80
CA8629521086	STRATHCONA RESOURCES	PROPRE	17 985,00	423 611,13	CAD	4,47
DE000A1TNU68	STS GROUP AG	PROPRE	2 310,00	13 121,44	EUR	0,14
MHY8564W1030	TEEKAY SHS	PROPRE	25 723,00	230 735,31	USD	2,44
GB00BJDQQ870	THE WATCHES OF SWITZERLAND GROUP LIMITED	PROPRE	31 214,00	163 351,92	GBP	1,72

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DE000TUAG505	TUI AG	PROPRE	10 452,00	73 977,55	EUR	0,78
CA91702V1013	URANIUM ROYALTY CORP	PROPRE	73 215,00	164 733,75	USD	1,74
NO0011202772	VAR ENERGI ASA	PROPRE	31 611,00	111 985,21	NOK	1,18
CA9237251058	VERMILION ENERGY TR	PROPRE	22 052,00	242 699,89	CAD	2,56
GB00BD6RF223	WATKIN JONES PLC	PROPRE	315 517,00	179 078,55	GBP	1,89
<b>Total Action</b>				<b>9 416 871,29</b>		<b>99,39</b>
<b>Total Valeurs mobilières</b>				<b>9 416 871,29</b>		<b>99,39</b>
<b>Liquidités</b>						
<b>BANQUE OU ATTENTE</b>						
	BANQUE CAD SGP	PROPRE	62 451,42	45 639,30	CAD	0,48
	BANQUE CHF SGP	PROPRE	1 109,37	1 234,59	CHF	0,01
	BANQUE DKK SGP	PROPRE	206,06	29,61	DKK	0,00
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	2 811,65	3 013,39	EUR	0,03
	BANQUE GBP SGP	PROPRE	0,62	0,78	GBP	0,00
	BANQUE JPY SGP	PROPRE	-2,00	-0,01	JPY	-0,00
	BANQUE USD SGP	PROPRE	3 689,92	3 689,92	USD	0,04
<b>Total BANQUE OU ATTENTE</b>				<b>53 607,58</b>		<b>0,57</b>
<b>FRAIS DE GESTION</b>						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-123,31	-123,31	USD	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-13,68	-13,68	USD	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-4,20	-4,20	USD	-0,00
	PRCOMVARIABLEACQU	PROPRE	-12,60	-13,50	EUR	-0,00
	PRFRAISDIVERS	PROPRE	-26 547,39	-26 547,39	USD	-0,28
	PRN-1FRAISDIVERS	PROPRE	12 654,50	12 654,50	USD	0,13
<b>Total FRAIS DE GESTION</b>				<b>-14 047,58</b>		<b>-0,15</b>
<b>Total Liquidités</b>				<b>39 560,00</b>		<b>0,42</b>
<b>Coupons</b>						
<b>Action</b>						
US25401T6038	DIGITALBR REIT RG A	ACHLIG	13 238,00	112,52	USD	0,00
FR0010492CAD	FORACO INTL N	ACHLIG	72 123,00	2 371,83	CAD	0,03
NL0010733960	LASTMINUTE.COM NV	ACHLIG	4 000,00	1 408,69	CHF	0,01
GB00B0CY5V57	SERICA ENERGY PLC	ACHLIG	70 500,00	12 476,47	GBP	0,13

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CA9237251058	VERMILION ENERGY TR	ACHLIG	22 052,00	1 450,40	CAD	0,02
<b>Total Action</b>				<b>17 819,91</b>		<b>0,19</b>
<b>Total Coupons</b>				<b>17 819,91</b>		<b>0,19</b>
<b>Total IXIOS CONVICTIONS</b>				<b>9 474 251,20</b>		<b>100,00</b>

# IXIOS SPECIAL SITUATIONS

**rapport  
annuel**

COMPARTIMENT DE LA SICAV IXIOS FUNDS

EXERCICE CLOS LE : 28.06.2024

<b>Commercialisateur</b>	IXIOS ASSET MANAGEMENT 8, rue d'Aboukir - 75002 Paris.
<b>Société de gestion</b>	IXIOS ASSET MANAGEMENT 8, rue d'Aboukir - 75002 Paris.
<b>Dépositaire et Conservateur</b>	SOCIETE GENERALE 75886 Paris Cedex 18.
<b>Commissaire aux comptes</b>	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92200 Neuilly sur Seine. Représenté par Frédéric Sellam

# Informations concernant les placements et la gestion

## Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action F	Capitalisation	Capitalisation
Action F Prime	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action P	Capitalisation	Capitalisation

## Objectif de gestion :

Ixios Special Situations est un compartiment recherchant la performance à long terme de stratégies événementielles et des situations d'entreprise particulières sur les actions et les obligations émises par les entreprises des marchés développés. L'objectif de gestion est d'obtenir une performance annuelle égale 8,55% pour la classe F-Prime, 8,35% pour la classe F, 8% pour la classe I et 7,35% pour la classe P sur une période d'investissement de 5 ans après prise en compte des frais courants.

## Stratégie d'investissement :

Le Compartiment saisit des opportunités en investissant dans des sociétés qui sont ou seront impliquées dans une variété de transactions ou autres événements spécifiques y compris des fusions & acquisitions, scissions, offres publiques d'achat, rachats d'actions, dividendes exceptionnels, échanges de dette, émissions de titres ou autres ajustements de la structure du capital et modifications réglementaires.

La Société de gestion cherchera à tout moment à maintenir un portefeuille d'investissement équilibré pour le Compartiment, en évitant les concentrations excessive' dans un seul secteur d'activité ou dans une seule région. Le Compartiment sera principalement investi en instruments sous-jacents d'émetteurs situés en Europe et en Amérique du Nord, mais également en Asie et aux Amériques.

Les stratégies seront mises en œuvre sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs.

La gestion du Compartiment repose sur l'utilisation de plusieurs moteurs de performances complémentaires :

### 1/ Stratégie liée à un événement d'entreprise

La stratégie liée à un événement cherche à exploiter les diverses opportunités discrétionnaires liées à des événements annoncés

ou en anticipation d'une annonce tels que, mais sans s'y limiter, les revues stratégiques, les rachats d'actionnaires minoritaires, les introductions en bourse, les scissions, les rachats d'actions par l'entreprise, les dividendes exceptionnels, les changements dans la direction d'une entreprise, les restructurations financières, les émissions de droits, les événements spéciaux liés aux classes d'actions ou aux obligations convertibles.

La stratégie repose sur la sélection active de valeurs. L'approche fondamentale et le potentiel de valorisation à moyen terme sont des éléments privilégiés lors de la sélection des valeurs.

La Société de Gestion souhaite exploiter les opportunités créées par ces événements en maintenant une exposition aux marchés, dite « long-only »

## 2/ Arbitrage sur acquisitions

La stratégie d'arbitrage sur acquisitions se concentre sur les opérations de rachat en numéraire. La Société de gestion évalue divers scénarios afin de déterminer la probabilité de conclusion de la transaction et son rendement attendu. En fonction de cette évaluation, la Société de gestion souhaite exploiter les écarts générés par l'acquisition. Ces écarts entre le cours de bourse de l'entreprise et le prix d'acquisition de la transaction ont une sensibilité restreinte aux variations des marchés et dépendent essentiellement de la probabilité de succès de la transaction d'acquisition.

L'équipe de gestion détecte en temps réel toute nouvelle opération annoncée au niveau mondial et se concentre uniquement sur celles qui présentent le profil de rendement/risque le plus favorable.

La gestion prend en compte des caractéristiques extra-financières dans la sélection des investissements. L'approche ESG est fondée sur une notation interne s'appuyant sur des données d'agence de notation externes. Les problématiques de gouvernance comptent pour la moitié de la note et les problématiques Sociales et environnementales pour 25% chacune. Il en résulte une note de 0 à 5 sur chacun des émetteurs (5 étant le plus vertueux). En termes de contraintes nous nous attachons à :

- Noter au moins 90% du portefeuille hors liquidité est noté sur des caractéristiques ESG.
- exclure les valeurs ayant une note inférieure à 1 ;
- à ce que la note moyenne du portefeuille soit supérieure à celle de l'indice MSCI ACWI (analysée par proxy à travers des ETF).

Cette stratégie d'investissement vise à réduire le risque de durabilité.

Un rapport périodique relatif aux caractéristiques extra-financière est tenue à disposition des investisseurs.

Pour toute information complémentaire veuillez-vous référer à la politique ESG présente sur notre site internet [www.ixios-am.com](http://www.ixios-am.com)

## Catégories d'actifs utilisés

### Les actions

IXIOS Special Situations investit principalement dans des actions cotées en Europe et aux Etats-Unis. Le compartiment se réserve la possibilité dans une limite de 10% de sélectionner des titres issus des pays émergents.

Les actions sont de toutes tailles de capitalisation.

Jusqu'à 100% du portefeuille actions peut être libellé dans des devises différentes de celle de référence du fonds, l'Euro. Ce risque ne sera pas systématiquement couvert. Il en résultera une exposition maximale au risque de change équivalente à 100% du portefeuille actions.

IXIOS Special Situations est entre 70% et 100% de son actif net en actions.

### Les obligations privées

IXIOS Special Situations peut également investir dans des obligations émises par des entreprises européennes et américaines sans contraintes de notation. Le compartiment se réserve la possibilité dans une limite de 10% de sélectionner des émetteurs issus des pays émergents.

Les obligations sélectionnées peuvent comporter un droit de conversion ou d'échange en actions (obligations convertibles ou échangeables en actions).

Les instruments pouvant être utilisés sont notamment les suivants :

- Obligations simples ;
- Obligations convertibles ;
- Obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions (« OCABSA ») ;
- Obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (« OCEANE ») ;
- Obligations remboursables en actions (ORA, ORANE, ORABSA) ;
- Obligations échangeables contre des actions, B Obligations à bons de souscription d'actions (OBSA, OBSAR).

Elles présentent un encours (au moment de leur émission) supérieur à 100 millions d'Euros.

Jusqu'à 100% du portefeuille obligataire peut être libellé dans des devises différentes de celle de référence du fonds, l'Euro. Ce risque ne sera pas systématiquement couvert. Il en résultera une exposition maximale au risque de change équivalente à 100% du portefeuille obligataire.

IXIOS Special Situations investira entre 0% et 20% de son actif net en obligations privées.

En l'absence de contraintes de notation, le fonds pourra être ainsi investi jusqu'à 20% en obligations high yield (titres spéculatifs) cotés.

### **Instruments du marché monétaire**

Le compartiment peut investir dans des instruments du marché monétaire, principalement à des fins de gestion des liquidités et dans la limite de 20% de son actif net.

Il s'agit d'instruments dont la maturité résiduelle est inférieure ou égale à douze mois émis par des états en Euros de type high grade ou supérieur (notation court terme minimale équivalente à A-1 dans l'échelle de notation de Standard & Poor's / P-1 pour Moody's ou F1 pour Fitch Ratings ou de notation jugée équivalente par la société de gestion).

La sélection des instruments utilisés ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation mais repose également sur une analyse interne du risque de crédit réalisée par la société de gestion.

### **Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs**

Afin d'assurer la liquidité du fonds, en cas de demande de rachat significative ou afin de placer les liquidités en attente d'investissement, la gestion pourra utiliser des OPC monétaires.

Les OPC utilisés dans ce cadre seront :

- De droit français ou étranger relevant de la directive 2009/65/CE ;
- Des fonds d'investissement dits « FIA » de droit français ou étranger tel que défini à l'article 4 de la directive 2011/61/UE ou de droit étranger répondant aux quatre conditions détaillées à l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le compartiment n'investira pas dans des autres compartiments de la SICAV Ixios Funds.

Le compartiment ne pourra pas investir plus de 10% de son actif en parts d'OPC.

### **Instruments dérivés**

Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés ;
- Organisés ;
- De gré à gré.

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir

- Action ;
- Change.

Natures des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture ;
- Exposition.

Nature des instruments utilisés :

- Futures sur actions et de change ;
- Options sur actions ;
- Swaps de change ;
- Change à terme.

Le compartiment peut investir dans des contrats financiers négociés sur des marchés internationaux, afin de conclure :

- Des ventes de contrats d'options listées sur des marchés réglementés ;
    - o Sur des positions existantes : ventes de call afin de limiter les impacts sur l'actif net lorsqu'une baisse à court terme des cours de l'action sous-jacente est anticipée ;
    - o Sur de nouvelles positions : ventes de put afin de pouvoir ouvrir une position à un coût réduit.
  - Des achats de contrats d'options listées sur des marchés réglementés
    - o Sur des positions existantes : achat de call en remplacement d'une position existante afin de réduire le risque en extrayant du cash de la position existante et afin de limiter les impacts sur l'actif net lorsqu'une baisse à court terme des cours de l'action sous-jacente est anticipée ;
    - o Sur des indices de référence : achats de put afin de pouvoir couvrir le portefeuille à un coût réduit.
  - Des contrats de change à terme (de gré à gré ou standardisés) ou swap de devises afin de couvrir l'exposition à certaines devises.
- Ces opérations seront effectuées dans la limite à 1 fois l'actif net du compartiment.

Les opérations sur dérivés listés n'ont pas pour objectif de créer un effet de levier et leur potentiel exercice sera toujours couvert par des liquidités.

Les opérations de gré à gré sont traitées avec des contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des prestataires de services d'investissement dont le siège social est situé dans les pays membres de l'OCDE, à Hong

Kong ou encore à Singapour et dont la notation ne peut être inférieure à la catégorie « investissement » (titres dont la notation est supérieure ou égale à BBB- ou Baa3 selon les agences officielles). Ces contreparties pourront notamment appartenir au groupe auquel appartient la société de gestion.

Ces opérations induisent un risque opérationnel et un risque de contrepartie encadré par l'échange de garanties financières. Les garanties financières en espèces reçues pourront être réinvesties conformément aux dispositions du paragraphe « Politique de gestion des garanties financières ».

### **Titres intégrant des dérivés**

Les titres intégrant des dérivés ne font pas partie de la gestion active du compartiment.

Le compartiment peut détenir des dérivés intégrés simples (warrants ou bons de souscription...). L'utilisation de warrants répond à des logiques identiques à celles de l'utilisation des contrats d'options (telle que définie dans le paragraphe précédent).

Si le compartiment reçoit des bons de souscription lors de l'augmentation de capital d'une société, ceux-ci seront exercés selon l'analyse du gérant.

### **Dépôts**

Le compartiment peut détenir une partie de ses actifs nets en dépôts à terme auprès du Dépositaire dans la limite de 10% de son Actif net.

### **Emprunt d'espèces**

Le compartiment de la SICAV peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, il peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, ...) dans la limite de 10% de son actif net.

### **Opérations de prêt titres**

Le compartiment peut avoir recours au prêt de titres par référence au code monétaire et financier dans une perspective d'optimisation des revenus de l'OPCVM dans la limite de 100% du portefeuille actions. La proportion attendue du portefeuille actions qui fera l'objet de telles opérations ou contrats ne devrait pas dépasser 20%.

La rémunération sur les opérations de cessions temporaires de titres est intégralement acquise au compartiment.

Ces opérations sont traitées avec des contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des prestataires de services d'investissement dont le siège social est situé dans les pays membres de l'OCDE, à Hong Kong ou encore à Singapour et dont la notation ne peut être inférieure à la catégorie « investissement » (titres dont la notation est supérieure ou égale à BBB- ou Baa3 selon les agences officielles). Ces contreparties pourront notamment appartenir au groupe auquel appartient la société de gestion.

Ces opérations induisent un risque opérationnel et un risque de contrepartie encadré par l'échange de garanties financières. Les garanties financières en espèces reçues pourront être réinvesties conformément aux dispositions du paragraphe « Politique de gestion des garanties financières ».

### **Politique de gestion des garanties financières**

Les garanties financières désignent l'ensemble des actifs remis en garantie dans le cadre des opérations sur instruments dérivés négociés de gré-à-gré ou dans le cadre d'opérations de gestion efficace de portefeuille (cessions temporaires de titres).

Le niveau des garanties financières et la politique en matière de décote sont définis dans la procédure de gestion des risques de la Société de Gestion. La politique de décote est fonction de la nature des actifs reçus en garantie.

Les actifs éligibles en tant que garantie financière sont les suivants :

- Liquidités ;
- Obligations émises ou garanties par un Etat membre de l'OCDE ou par ses collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère européen, régional, ou mondial ;
- Actions ou parts émises par des OPC du type monétaire calculant une valeur nette d'inventaire quotidiennement et classés AAA ou son équivalent ;
- Actions cotées ou négociées sur un marché réglementé d'un Etat membre de l'Union européenne ou sur une bourse de valeurs d'un état faisant partie de l'OCDE à condition que ces actions soient incluses dans un indice important.

Le Compartiment qui conclut des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des techniques de gestion efficace de portefeuille, veille à ce que toutes les garanties financières servant à réduire l'exposition au risque de contrepartie respectent les critères suivants :

- Liquidité : toute garantie financière reçue autrement qu'en espèces doit être liquide et négociée sur un marché réglementé ou dans un système de négociation multilatérale à des prix transparents ;
- Évaluation : les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation à une fréquence quotidienne et les actifs affichant une haute volatilité de prix ne sont pas acceptés en tant que garanties financières, à moins que des décotes suffisamment prudentes soient appliquées.

- Qualité de crédit des émetteurs : les garanties financières reçues sous forme de titres par le Compartiment sont émises par des émetteurs de premier ordre.
- Corrélation : les garanties financières reçues sous forme de titre par le Compartiment sont émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne sont pas hautement corrélées avec la performance de la contrepartie.
- Diversification des garanties financières : aucun émetteur de titres reçues en garantie ne doit représenter plus de 20% de l'actif net du Compartiment toutes contreparties confondues.

Les liquidités reçues par le Compartiment en tant que garanties financières ne peuvent faire l'objet que des utilisations suivantes :

- Dépôt ;
- Investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- Utilisées dans une prise en pension livrée ;
- Investies dans des organismes de placement collectif (OPC) monétaire court terme.

Les garanties financières reçues autres que les liquidités ne font pas l'objet d'un réinvestissement, d'une vente ou d'un nantissement.

### **Profil de risque :**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Les risques décrits ci-dessous ne sont pas limitatifs : il appartient aux investisseurs d'analyser le risque inhérent à chaque investissement et de se forger leur propre opinion.

Les principaux risques liés à la gestion sont les suivants :

### **Risque de perte en capital**

La perte de capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

### **Risque lié à la gestion discrétionnaire**

Le style de gestion appliqué au compartiment repose sur la sélection de valeurs. Il existe un risque que le compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance du compartiment peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du compartiment peut en outre avoir une performance négative.

### **Risque actions**

Le compartiment est exposé à la hauteur de 30% minimum au risque actions. Si les actions ou les indices, auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

### **Risque des obligations privées**

Le compartiment peut être exposé au risque des obligations privées, à la hauteur de 20% maximum de l'actif net. Si les obligations auxquelles le portefeuille est exposé, baissent ou les émetteurs de ces obligations font défaut, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

### **Risque lié à l'investissement dans des obligations convertibles**

La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

### **Risque de crédit**

Risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur, voire de défaillance dudit émetteur et l'impact négatif sur la valorisation ou le cours du titre affecté. Le risque de crédit, lorsqu'il se matérialise, a donc un impact négatif direct sur la valeur liquidative (VL) du compartiment. La stratégie d'investissement du compartiment peut l'exposer à un risque de crédit élevé, d'autant plus que le compartiment peut être investi sur des titres spéculatifs dont la notation est basse ou inexistante. Les mouvements de baisse du prix de ces titres peuvent être plus rapides et plus violents que des titres non spéculatifs entraînant une baisse de la valeur liquidative plus rapide et plus forte.

### **Risque de taux**

Risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires. Un tel mouvement provoque une baisse des cours ou de la valorisation des obligations et par conséquent une baisse de la valeur liquidative du fonds.

### **Risque de change**

La comptabilité de la SICAV étant tenue en Euro, le risque de change est le cas échéant supporté par l'investisseur dont la monnaie de référence serait différente.

Le compartiment comportera des actifs libellés dans des devises différentes de la devise de référence de comptabilisation du compartiment, l'Euro. La valorisation des actifs sous-jacents peut être affectée par toute fluctuation des taux de change entre leur devise de cotation et l'Euro.

Ce risque ne sera pas systématiquement couvert. Il en résultera une exposition maximale au risque de change équivalente à 100% du portefeuille.

### **Risque de liquidité**

Le compartiment peut détenir des actions de petite capitalisation ou des obligations à l'encours limité qui peuvent présenter une liquidité restreinte. Le risque de liquidité est le risque que le nombre de titres achetés ou vendus soit inférieur aux ordres transmis au marché, du fait du faible nombre de titres disponibles sur le marché.

Par ailleurs, le marché des obligations privées peut connaître des périodes de faible activité, voire d'absence de fourchettes de cotation par les teneurs de marché. Dans ces situations, la valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

### **Risque lié aux évolutions de la fiscalité ou de la réglementation**

La fiscalité financière en France est l'objet d'évolutions permanentes qui sont susceptibles d'alourdir la charge fiscale supportée par la SICAV à raison de son activité.

La fiscalité des pays d'investissement pourrait également évoluer dans un sens défavorable aux intérêts des actionnaires.

### **Risque de contrepartie**

Le risque de contrepartie est le risque lié à l'utilisation par ce compartiment d'instruments financiers à terme, de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le compartiment à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant la conduire à un défaut de paiement.

### **Garantie ou protection**

Il est rappelé que ni le capital investi, ni le niveau de performance ne font l'objet de garantie ni de protection.

### **Risque de liquidité lié aux opérations de financement sur titres**

Le Compartiment peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels le Compartiment investit en cas de défaillance d'une contrepartie d'une opération de prêt de titres.

### **Risque en matière de durabilité**

Par « risque en matière de durabilité » la législation entend un « évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement ». (Règlement (UE) 2019/2088). Les risques physiques sur les entreprises dans lesquelles

le compartiment investit pouvant résulter du changement climatique et les risques de transition des entreprises dans lesquelles le compartiment investit résultant des transformations nécessaires à la lutte contre le changement climatique, peuvent impacter négativement les investissements et les performances du compartiment. Les évènements sociaux ou les instabilités liées à la gouvernance peuvent également impacter négativement les investissements et les performances du compartiment.

Ces risques ne sont pas pris en compte dans le processus d'investissement et le suivi des risques. Dans le cas de la survenance d'un risque de durabilité non anticipé, celui-ci peut impacter négativement la valeur des titres détenus en portefeuille

### **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

#### **Souscripteurs concernés**

- Action F : tous souscripteurs, destiné plus particulièrement aux investisseurs institutionnels
- Action F - Prime : tous souscripteurs, destiné plus particulièrement aux investisseurs institutionnels
- Action I : tous souscripteurs, destiné plus particulièrement aux investisseurs institutionnels
- Action P : tous souscripteurs

#### **Profil de l'investisseur type**

Le compartiment s'adresse à des personnes physiques ou des investisseurs institutionnels conscients des risques inhérents à la détention d'actions d'un tel OPCVM, risque dû à l'investissement en actions ou obligations émises par des entreprises en phase de redressement.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans IXIOS Special Situations dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à cinq ans, mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du compartiment.

Bien que les classes de parts du compartiment soient ouvertes à tous les souscripteurs, les Personnes Non Eligibles, ainsi que certains Intermédiaires Non Eligibles tels que définis ci-dessous ne sont pas autorisés à souscrire ou détenir directement des parts

du Compartiment ni à être inscrits auprès de l'établissement en charge de la centralisation des ordres de souscription / rachat et de la tenue des registres de parts, ou des agents de transfert locaux.

#### **Personnes Non Eligibles :**

- U.S. Person » au sens de la Regulation S de la SEC (Part 230-17 CFR230.903) : le Compartiment n'est pas et ne sera pas enregistré, en vertu du Securities Act de 1933 ni en vertu de l'Investment Company Act de 1940 des Etats-Unis d'Amérique. Toute revente ou cession de parts aux Etats-Unis d'Amérique ou à une « US Person » au sens de la Regulation S peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit préalable de la société de gestion. L'offre de parts n'a pas été autorisée ou rejetée par la SEC, la commission spécialisée d'un Etat américain ou toute autre autorité régulatrice américaine, pas davantage que lesdites autorités ne se sont prononcées ou n'ont sanctionné les mérites de cette offre, ni l'exactitude ou le caractère adéquat des documents relatifs à cette offre. Toute affirmation en ce sens est contraire à la loi ;
- Personne américaine déterminée au sens de la réglementation Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) de 2010, définie par l'accord intergouvernemental signé entre la France et les Etats-Unis le 14 novembre 2013 ;
- Personne devant faire l'objet d'une déclaration et Entité non financière (ENF) passive contrôlée par des Personnes devant faire l'objet d'une déclaration au sens de la directive 2014/107/UE du 9 décembre 2014 modifiant la directive 2011/16/UE en ce qui concerne l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal (DAC), ou toute notion équivalente au sens de l'accord multilatéral entre autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers signé par la France le 29 octobre 2014 (CRS) ;
- Tout ressortissant, personne physique ou personne morale/entité mentionnés dans le règlement UE N°833/2014.

#### **Intermédiaires Non Eligibles :**

- Les institutions financières qui ne sont pas des Institutions financières participantes au sens de FATCA ainsi que les Entités Etrangères Non Financières Passives au sens de FATCA ;
- Les institutions financières qui ne sont pas des Institutions Financières ou notion équivalente au sens de CRS/DAC.

Les définitions des termes utilisés ci-dessus sont disponibles via les liens suivants :

- Regulation S : <http://www.sec.gov/rules/final/33-7505.htm>
- FATCA : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2015/1/2/MAEJ1431068D/jo/texte>
- DAC : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32014L0107&from=FR>
- CRS : <http://www.oecd.org/tax/exchange-of-tax-information/multilateral-competent-authority-agreement.pdf>

L'investisseur désirant acquérir ou souscrire des parts du Compartiment aura, le cas échéant, à certifier par écrit qu'il n'est pas une « U.S. Person » au titre de la Regulation S, une Personne américaine déterminée au titre de FATCA et/ou une Personne devant faire l'objet d'une déclaration ou notion équivalente au sens de CRS/DAC.

Tout porteur doit informer immédiatement la société de gestion dans l'hypothèse où il deviendrait une Personne Non Eligible. Tout porteur devenant Personne Non Eligible ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles parts. La société de gestion se réserve le droit de procéder au rachat forcé de toute part détenue, soit directement ou indirectement par une Personne Non Eligible, soit par l'intermédiation d'un Intermédiaire Non Eligible, ou encore si la détention des parts par quelque personne que ce soit est contraire à la loi ou aux intérêts du Compartiment.

Les porteurs sont informés que, le cas échéant, la Société de Gestion, l'établissement en charge de la tenue des registres de parts ou tout autre intermédiaire teneur de compte peuvent être amenés à communiquer à toutes autorités fiscales ou équivalentes des informations personnelles relatives aux porteurs, telles que les noms, numéros d'identification fiscale, adresses, dates de naissance, numéros de compte ainsi que toute information financière relative aux comptes concernés (soldes, valeurs, montants, produits etc...).

Le statut FATCA de la SICAV, tel que défini par l'accord intergouvernemental signé le 14 novembre 2013 entre la France et les Etats-Unis est Institution financière non déclarante réputée conforme (annexe II, II, B de l'accord précité).

Le statut CRS/DAC de la SICAV est Institution financière non déclarante de la catégorie Entité d'investissement, bénéficiant du régime d'organisme de placement collectif dispensé.

#### **Durée de placement recommandée**

Supérieure à 5 ans.

#### **Indications sur le régime fiscal :**

Le présent prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'actions(s) d'un compartiment de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution du porteur de parts(s) ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'action(s) d'un compartiment de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat d'action(s) de compartiment de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre

domicile.

La société de gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat d'action(s) d'un compartiment de la SICAV.

La SICAV propose au travers de deux compartiments des actions de capitalisation. Il est recommandé à chaque investisseur de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans le pays de résidence de l'investisseur, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autre cas ...). Les règles applicables aux investisseurs résidents français sont fixées par le code général des impôts.

D'une manière générale, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

***Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.***

- *La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion au 01 44 95 69 75 ou sur le site de la société de gestion [www.ixios-am.com](http://www.ixios-am.com). Les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site [www.ixios-am.com](http://www.ixios-am.com) ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de Ixios Asset Management, 6, rue Ménars, 75002 Paris.*
- *Date de création de la Sicav : 29 mai 2019.*
- *Date de création du compartiment : 15 octobre 2020.*

# rapport de gestion du président

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2024 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 28 juin 2024. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

## RAPPORT D'ACTIVITE

			Performance					
			Exercice 2023-2024			depuis le lancement		
Classe	Devise	Date de Lancement	de la classe	référence de performance	relative à l'indice de référence	de la classe	référence de performance	relative à l'indice de référence
I	EUR	15/10/2020	4,81%	8,00%	-3,19%	30,62%	32,96%	-2,34%
P	EUR	03/12/2020	4,14%	7,35%	-3,21%	12,41%	28,79%	-16,38%

Toutes les performances (et l'objectif) du fonds communiquées ci-dessous correspondent à celles de la classe d'actions I. Cet exercice, de juillet 2023 à juin 2024, a été marqué par une importante volatilité des marchés et des ajustements stratégiques, permettant d'obtenir une performance de +4,81%, contre 8% pour l'indice de référence, reflétant une sous-performance de 3,19%. Depuis sa création, la classe d'actions I a enregistré un rendement cumulé de 30,62 %, contre 32,96 % pour l'indice de référence.

Tout au long de l'année, le fonds a évolué dans un environnement de marché dynamique, avec des performances notables dans des secteurs tels que les matériaux, la technologie, l'immobilier et le pétrole et le gaz. Malgré les difficultés rencontrées en août, en octobre et au début de l'année 2024, le fonds a bénéficié d'opérations stratégiques d'entreprise et de fusions-acquisitions. L'orientation stratégique du fonds vers les situations spéciales et les actifs sous-évalués, associée à l'accent mis sur les entreprises résilientes disposant d'un flux de trésorerie disponible important et d'un potentiel de fusions-acquisitions, a fourni un cadre solide pour naviguer dans les défis du marché et capitaliser sur les opportunités.

En juillet 2023, le fonds a enregistré une solide performance, la classe d'actions I ayant progressé de 4,64 %. Les marchés d'actions ont clôturé le mois sur une note positive, le S&P 500 enregistrant son cinquième mois consécutif de hausse, grâce à la solide performance des méga-capitalisations technologiques. L'alpha du portefeuille d'actions provient de secteurs tels que l'immobilier, le pétrole et le gaz, les matériaux et la technologie en Chine. Parmi les contributions notables, citons Patterson-UTI Energy (en hausse de 32 % en juillet), Teck Resources (en hausse de 5,5 %) et Alibaba (en hausse de 22,5 %). Patterson-UTI Energy a bénéficié des synergies de sa fusion avec NexTier Oilfield Solutions, tandis qu'Alibaba a été stimulée par ses plans de restructuration. Teck Resources est restée une cible stratégique avec de multiples offres pour ses activités dans le secteur du charbon.

Le mois d'août a présenté un environnement plus difficile, la classe d'actions I ayant reculé de 2,89 % par rapport au mois précédent. Ce mois a été marqué par une fuite vers les liquidités, ce qui a eu un impact sur les actifs à risque. Malgré le ralentissement, le fonds a maintenu sa conviction d'un atterrissage en douceur de l'économie, soutenu par la fin probable du cycle de relèvement des taux de la Fed américaine et par l'amélioration des indicateurs d'inflation. Parmi les opérations sur titres les plus importantes, citons les offres fermes d'achat de Suse par EQT Private Equity et de Capri par Tapestry, qui ont toutes deux offert des primes substantielles aux actionnaires. Le fonds a également bénéficié de l'approbation par la CMA de l'acquisition d'EMIS Group par UnitedHealth, clôturant l'opération avec un gain absolu de 25 %. Le secteur de l'énergie est resté une couverture stratégique pour le fonds, offrant de solides rendements grâce aux dividendes et aux rachats.

En septembre, la pression exercée par les ajustements de la politique de la Fed s'est poursuivie et le fonds a été confronté à des défis similaires à ceux de la baisse générale du marché. En dépit de ces conditions, le fonds a conservé des sociétés dont les flux de trésorerie disponibles sont solides, comme Teck Resources et Crescent Point Energy Corp, ce qui lui a permis de résister. L'accent a continué d'être mis sur l'identification d'opportunités de fusions et acquisitions et de situations spéciales, ce qui a contribué positivement au portefeuille. Des titres comme Teck Resources sont restés au centre du portefeuille, compte tenu de leur importance stratégique et des opérations d'entreprise en cours.

En octobre, le fonds a été confronté à une volatilité accrue en raison des politiques divergentes des banques centrales, ce qui a entraîné une baisse de 6,77 % pour la catégorie d'actions I. Malgré cet environnement difficile, le fonds a continué à détenir des positions stratégiques dans des sociétés telles que Teck Resources et Covestro, anticipant des résultats favorables des processus de fusion et d'acquisition en cours. L'intérêt pour U.S. Steel a augmenté, plusieurs offres étant attendues. Le mois a également été

marqué par d'importantes transactions dans le secteur du pétrole et du gaz, suite à l'acquisition de Pioneer Natural Resources par Exxon Mobil et à l'acquisition de Hess par Chevron, deux opérations qui témoignent d'une forte activité de fusion et d'acquisition dans le secteur.

Le mois de novembre a montré des signes de reprise, la classe d'actions I ayant progressé de 2,83 %. Parmi les opérations importantes, on peut citer la vente d'Adevinta à un consortium dirigé par Blackstone et Permira, et la vente par Teck Resources de ses activités dans le domaine du charbon sidérurgique. Ces transactions ont mis en évidence l'intérêt continu pour les actifs sous-évalués. Le fonds a également bénéficié des développements positifs dans le secteur du pétrole et du gaz et a réduit ses positions en obligations convertibles afin de capitaliser sur de nouvelles opportunités.

En décembre, le fonds a continué à naviguer dans la volatilité des marchés, en se concentrant sur les opportunités événementielles. La performance du fonds au cours du mois a reflété ses positions stratégiques dans les sociétés en voie de redressement et celles impliquées dans d'importantes opérations sur titres. Le secteur de l'énergie est resté un domaine d'intérêt majeur, la consolidation en cours et les fusions-acquisitions offrant des opportunités de croissance.

Le mois de janvier 2024 a présenté un environnement plus difficile, la classe d'actions I ayant reculé de 1,99 %. Ce mois a été marqué par un recalibrage des attentes excessives en matière de réduction des taux, ce qui a eu un impact sur les actifs à risque. Malgré le ralentissement, le fonds a maintenu sa vision constructive pour 2024, soutenue par des données bénignes sur l'inflation et une décélération anticipée de la croissance des salaires aux États-Unis. Parmi les opérations sur titres les plus importantes, citons l'offre publique d'achat recommandée par La Française des Jeux pour Kindred, qui s'est traduite par un gain absolu de 15,8 % et un rendement annualisé de 41,7 %. L'examen stratégique de SoftwareOne s'est conclu par le rejet de la proposition de Bain, et le fonds a maintenu sa position grâce au soutien continu des actionnaires fondateurs.

Le mois de février a présenté un environnement plus difficile, la classe d'actions I ayant reculé de 1,60 %. Les taux d'inflation plus élevés que prévu aux États-Unis ont réduit les espoirs de réductions significatives et rapides des taux d'intérêt, ce qui a eu un impact négatif sur l'exposition du fonds au secteur immobilier, ainsi qu'à des secteurs tels que les matériaux, les produits chimiques et les soins de santé. Malgré le ralentissement, le cas d'investissement et les catalyseurs pour ces actions spécifiques restent solides et inchangés. Le fonds maintient une exposition d'environ 60 % à l'Europe et aux valeurs de moyenne capitalisation (1 à 10 milliards d'euros), qui devraient bénéficier de conditions favorables aux opérations de fusion et d'acquisition au cours des prochains mois. Alors que la croissance économique américaine a été robuste, ce qui a profité aux valeurs liées à la technologie et à l'intelligence artificielle, les valeurs moyennes européennes sont restées à la traîne. Toutefois, les valeurs moyennes sont désormais considérées comme offrant un meilleur rapport risque/récompense, en particulier en tant que cibles potentielles de rachat. Le fonds a connu des événements importants pour les entreprises en février. Saras a conclu un accord de vente et d'achat avec Vitol pour 35 % de ses actions à 1,75 € par action. Le fonds anticipe une contre-offre potentielle de Trafigura, qui détient une participation de 9,6 % dans Saras. Believe a reçu une offre de consortium de TCV, EQT et Denis Ladegaillerie à 15 € par action, soit une prime de 21 %, avec la possibilité d'une offre plus élevée valorisant les actions à 17 €. GXO Logistics a annoncé une offre en espèces pour acquérir Wincanton à 605 pence par action, soit une prime de 26 %, avec des synergies significatives attendues de l'acquisition.

Le mois de mars a posé des problèmes avec la volatilité du marché déclenchée par l'effondrement de SVB et de Credit Suisse, ce qui a conduit à une baisse du sentiment de risque. Malgré ces revers, le fonds a maintenu une forte conviction dans un scénario d'atterrissage en douceur, grâce à des bilans sains et à un excès d'épargne aux États-Unis et en Europe. Le fonds a augmenté son exposition aux entreprises peu endettées et à celles qui sont prêtes à bénéficier d'opérations de fusion-acquisition, en particulier dans les secteurs de l'énergie et de la consommation cyclique.

Le mois d'avril a vu un rebond prudent avec des ajustements stratégiques dans le portefeuille. Le fonds a continué à se concentrer sur les entreprises peu endettées et à fort potentiel de fusions-acquisitions. Les secteurs clés ont été l'énergie, où le fonds a vu des opportunités significatives dans des actions anticipant déjà une récession, et la consommation cyclique, bénéficiant de l'inflexion de la croissance des salaires réels.

En mai, le fonds a enregistré une solide performance de 4,46 %. Cette surperformance s'explique par des opérations spécifiques de fusion et d'acquisition et par les bonnes performances des producteurs de ressources de base. Parmi les contributeurs notables, citons Neoen (+31,6 %), Harbour Energy (+14,2 %), Covestro (+5,1 %), Strathcona (+15,5 %), Alcoa (+25,9 %) et Teck Resources (+5,8 %). Les marchés ont rebondi après la crainte de l'inflation du mois d'avril, les valeurs cycliques montrant des signes naissants de surperformance. Parmi les principales activités de fusion et d'acquisition, citons les négociations exclusives de Neoen avec Brookfield, les pourparlers en cours de Covestro avec ADNOC et l'acquisition par Harbour Energy du portefeuille en amont de Wintershall. En outre, l'acquisition potentielle de HubSpot par Google a été mise en évidence, ce qui montre que le fonds se concentre sur des cibles stratégiques et de capital-investissement.

Le mois de juin a été marqué par un environnement difficile, avec des incertitudes politiques en France, en particulier le risque d'élections anticipées, qui ont exercé une pression à la baisse sur les valeurs moyennes européennes. Ce facteur géopolitique a introduit un degré de volatilité qui a eu un impact sur la performance globale des actifs européens du portefeuille. Le portefeuille a bénéficié de contributions positives notables de plusieurs actifs clés, avec de fortes performances de Covestro et DS Smith.

L'exercice fiscal de juillet 2023 à juin 2024 a été marqué par une volatilité importante des marchés et des ajustements stratégiques dans le portefeuille. La performance du fonds reflète l'accent mis sur les situations spéciales et les activités de fusions et acquisitions, ce qui le positionne bien pour les futures opportunités de croissance. L'accent mis sur des secteurs tels que l'énergie,

les matériaux et la technologie, combiné à des actions stratégiques d'entreprises, a fourni un cadre solide pour naviguer dans les défis du marché et capitaliser sur les opportunités.

### Principaux Mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titre	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
TECK RESOURCES B	685 638	692 012
ADEVINTA ASA	436 863	500 553
COVESTRO AG	771 277	98 621
DS SMITH PLC	320 240	340 411
UNITED STATES STEEL CORPORATION	240 045	372 795
SMART METERING SYSTEMS PLC	280 702	287 270
KINDRED GROUP PLC	249 145	296 257
SARAS SPA	258 483	235 599
HUDBAY MINERALS INC	341 556	116 022
GRIFOLS SA - B	203 258	245 330

### INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

#### Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers règlement SFTR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

#### Information sur la sélection des intermédiaires

Pour évaluer les intermédiaires auxquels IXIOS Asset Management confie l'exécution des transactions, la société s'appuiera sur une liste de critères à définir en interne tel que :

- le coût d'intermédiation ;
- la rapidité d'exécution ;
- la capacité à minimiser l'impact de marché lors de l'exécution ;
- la qualité du traitement administratif.

Enfin, concernant les lieux d'exécution sur les titres principalement traités sur les marchés Européens, IXIOS Asset Management a donné son accord exprès à ses brokers pour l'exécution de ses ordres en dehors d'un marché réglementé ou d'un système multilatéral de négociation (SMN ou MTF). Il s'agit pour IXIOS Asset Management d'optimiser les opportunités d'exécution.

#### Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation

Le document « compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » est disponible sur le site internet de la société de gestion à l'adresse : [www.ixios-am.com](http://www.ixios-am.com)

#### Politique de gestion des conflits d'intérêts

Le document « Politique de Gestion des Conflits d'Intérêts » est disponible sur le site internet de la société de gestion à l'adresse : [www.ixios-am.com](http://www.ixios-am.com)

#### Information sur les frais de gestion variables

Conformément aux éléments présentés dans le prospectus, la société de gestion s'est vu attribuer des commissions de gestion variables liées à la surperformance du fonds face à ces indices de référence :

		Commissions de surperformances acquises à la société de gestion		
Classe	Devise	sur encours	sur rachats	Total
I	EUR	0	0	0
P	EUR	0	0	1 109,66

Toutes les classes d'actions ayant moins d'un an d'existence aucune commission de gestion variable n'a encore été constatée sur les encours.

#### Droits de Vote

Il n'y a pas de droit de vote attaché aux parts, les décisions étant prises par la société de gestion.

Information sur les critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

Les critères ESG pris en compte par l'OPCVM dans sa stratégie d'investissement sont disponibles sur le site internet [www.ixios-am.com](http://www.ixios-am.com).

### Politique de rémunération

Conformément à la directive 2014/91/EU, Ixios Asset Management a mis en place une Politique de Rémunération compatible avec une gestion saine et efficace des risques, s'appliquant en particulier aux catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur le profil de risque des OPCVM gérés. La présente politique a été élaborée sur la base des textes suivants :

- la directive 2014/91/EU dite Directive OPCVM V du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 modifiant la directive 2009/65/CE portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), pour ce qui est des fonctions de dépositaire, des politiques de rémunération et des sanctions ;
- les Guidelines ESMA 2016/411 on sound remuneration policies under the UCITS Directive and AIFMD ;
- le Guide publié par l'AMF à destination des sociétés de gestion « Directive OPCVM V ».

La Politique de Rémunération tient compte des exigences organisationnelles et opérationnelles générales d'Ixios Asset Management, ainsi que de la nature et de la portée de ses activités.

Le Conseil d'Administration d'Ixios Asset Management supervise l'établissement, la revue régulière et la mise en œuvre d'une Politique de Rémunération soutenant le développement de la société, respectant les cadres réglementaires et s'inscrivant dans les bonnes pratiques.

La Politique de Rémunération ainsi définie est mise en œuvre par la Direction des Ressources Humaines, sous la responsabilité du Directeur Général, et conformément aux principes arrêtés par le Conseil d'Administration.

La politique de rémunération est revue annuellement. La politique de rémunération de la société de gestion, décrivant la façon dont les rémunérations et avantages sont calculés est disponible gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion, ainsi que sur son site internet [www.ixios-am.com](http://www.ixios-am.com).

### Rémunérations versées sur l'exercice

Exercice 2023	en k€		
	Ensemble du Personnel	Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque	Autre personnel identifié
Rémunérations Fixes	748	650	-
Rémunérations Variables	39	27	-
Total des rémunérations	787	677	-
Effectif total	6	4	-

### Risque global

La SICAV a choisi la méthode de l'engagement concernant le calcul du risque global.

# comptes annuels

# BILANactif

	28.06.2024	30.06.2023
Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>9 768 993,11</b>	<b>12 451 978,40</b>
• <b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	9 477 489,36	10 123 075,51
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	291 503,75	2 328 902,89
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS</b>		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• <b>OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES</b>		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• <b>CONTRATS FINANCIERS</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• <b>AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>795 561,78</b>	<b>39 583,01</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	795 561,78	39 583,01
<b>Comptes financiers</b>	<b>94 992,29</b>	<b>876 856,56</b>
Liquidités	94 992,29	876 856,56
<b>Autres actifs</b>	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>10 659 547,18</b>	<b>13 368 417,97</b>

# BILAN passif

28.06.2024

30.06.2023

Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres</b>		
• Capital	10 659 413,96	13 417 252,74
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-866 843,01	-366 390,15
• Résultat de l'exercice	80 716,69	271 743,08
<b>Total des capitaux propres</b> <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	<b>9 873 287,64</b>	<b>13 322 605,67</b>
<b>Instruments financiers</b>	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>786 259,54</b>	<b>35 335,20</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	786 259,54	35 335,20
<b>Comptes financiers</b>	-	<b>10 477,10</b>
Concours bancaires courants	-	10 477,10
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>10 659 547,18</b>	<b>13 368 417,97</b>

# HORS-bilan

28.06.2024

30.06.2023

Devise	EUR	EUR
<b>Opérations de couverture</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
<b>Autres opérations</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

# COMPTE de résultat

	28.06.2024	30.06.2023
Devise	EUR	EUR
<b>Produits sur opérations financières</b>		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	5 612,46	6 815,53
• Produits sur actions et valeurs assimilées	242 142,38	402 727,28
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	26 553,86	129 667,64
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>274 308,70</b>	<b>539 210,45</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-1 448,09	-8 665,39
• Autres charges financières	-	-
<b>Total (II)</b>	<b>-1 448,09</b>	<b>-8 665,39</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>272 860,61</b>	<b>530 545,06</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-170 922,09	-239 082,31
<b>Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>101 938,52</b>	<b>291 462,75</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-21 221,83	-19 719,67
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :</b>	<b>80 716,69</b>	<b>271 743,08</b>

# 1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

## Règles d'évaluation des actifs

### Méthode d'évaluation

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les actions sont valorisées au cours de clôture du jour de valorisation.
- Les titres créances négociables (TCN) dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les TCN dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.
- Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
- Obligations et obligations convertibles : la récupération des cours des obligations est alimentée par un fournisseur de données spécialisé ou d'un agent de calcul de référence, calculée à partir de prix de contributeurs externes au jour de la Valeur Liquidative.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du Président de la SICAV à leur valeur probable de négociation.

Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.

Les contrats :

- Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
- La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en dollars US multiplié par le nombre de contrats.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du Président de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

### Modalités pratiques

Les actions sont évaluées sur la base des cours de clôture du jour de valorisation issus des bases de données Bloomberg éventuellement complétées par d'autres sources de données (Reuters...).

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion.

Pour les compartiments dont la devise de référence est l'USD, les valeurs non cotées en USD sont converties en contre-valeur USD suivant le cours des devises publié à 16h à Londres au jour de l'évaluation (source : Reuters).

Pour les compartiments dont la devise de référence est l'EUR, les valeurs non cotées en EUR sont converties en contre-valeur EUR suivant le cours des devises publié à 16h à Londres au jour de l'évaluation (source : Reuters).

Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

## Méthode de comptabilisation

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé.

Les frais de négociation sont comptabilisés dans des comptes spécifiques de la SICAV et ne sont donc pas additionnés au prix de revient des valeurs mobilières (frais exclus).

## Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

## Frais de fonctionnement et de gestion

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	Action F 1% TTC
		Action F Prime 0.80% TTC
		Action I 1,35% TTC
		Action P 2,00% TTC
Frais administratifs externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, valorisateur...)	Actif net	0,2% maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	L'OPCVM pouvant être investi en part ou actions d'OPCVM, des frais indirects pourront être prélevés. Ces frais seront au maximum de 0,1%TTC.
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Actions F et F - Prime 15% maximum de la surperformance positive au-delà du seuil de 8,55% de performance annuelle calendaire
		Actions I 15% maximum de la surperformance positive au-delà du seuil de 8% de performance annuelle calendaire



En cas de sous-performance de la classe d'actions par rapport à son Indicateur de Référence à l'issue de la période d'observation, aucune commission n'est perçue et la période d'observation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. Les périodes d'observation successives peuvent ainsi être allongées jusqu'à 5 ans (période de référence). Au-delà, si des sous-performances résiduelles n'ont pas été rattrapées, alors elles sont abandonnées.

Le mode de calcul des frais de gestion variables est tenu à la disposition des porteurs d'actions du fonds.

#### **Devise de comptabilité**

EUR.

#### **Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires**

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

#### **Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires** *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

#### **Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application**

Néant.

#### **Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice**

Néant.

#### **Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions**

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action F	Capitalisation	Capitalisation
Action F Prime	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action P	Capitalisation	Capitalisation



# 2 évolution actif net

	28.06.2024	30.06.2023
Devise	EUR	EUR
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>13 322 605,67</b>	<b>25 194 091,39</b>
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	1 170 562,43	4 263 164,63
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-5 066 280,07	-16 264 685,16
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 095 058,88	3 085 444,15
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3 032 962,27	-4 053 381,21
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-43 821,70	-46 158,30
Différences de change	92 700,89	-294 988,66
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	1 233 485,29	1 147 656,08
- Différence d'estimation exercice N	-1 620 287,63	-2 853 772,92
- Différence d'estimation exercice N-1	-2 853 772,92	-4 001 429,00
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	101 938,52	291 462,75
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>9 873 287,64</b>	<b>13 322 605,67</b>

# 3 compléments d'information

## 3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

### 3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	291 503,75	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

## 3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
<b>Opérations de couverture</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
<b>Autres opérations</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

## 3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	291 503,75	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	94 992,29
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

## 3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	58 158,00	200 968,25	32 377,50
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	94 992,29	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

**3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan**

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	CAD	GBP	Autres devises
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	2 721 675,39	1 489 641,49	911 425,97	448 307,12
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	5 942,26	294 586,02	325 747,74	-
Comptes financiers	5 588,31	1 176,99	-	2 208,36
Autres actifs	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	265 419,19	325 027,35	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

**3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature**

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

<b>Créances</b>	<b>795 561,78</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Achats reglements differes	467 713,56
Ventes reglements differes	316 806,59
Coupons a recevoir	11 041,63
-	-
-	-
Autres opérations	-
<b>Dettes</b>	<b>786 259,54</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Ventes reglements differes	467 736,00
Achats reglements differes	265 419,19
Frais provisionnes	53 104,35
-	-
-	-
Autres opérations	-

**3.6. Capitaux propres**

Catégorie d'action émise / rachatée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action F Prime / FR0014001KX3	-	-	2 500	2 703 000,00
Action I / FR0013514296	918,297	1 160 460,83	1 194,973	1 511 793,88
Action P / FR0013514304	9	10 101,60	779,22	851 486,19
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action F Prime / FR0014001KX3		-		-
Action I / FR0013514296		-		-
Action P / FR0013514304		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action F Prime / FR0014001KX3		-		-
Action I / FR0013514296		-		-
Action P / FR0013514304		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action F Prime / FR0014001KX3		-		-
Action I / FR0013514296		-		-
Action P / FR0013514304		-		-

**3.7. Frais de gestion**

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen

Catégorie d'action :		%
Action F Prime / FR0014001KX3		1,00
Action I / FR0013514296		1,54
Action P / FR0013514304		2,19
Commission de surperformance (frais variables) : % et montant des frais de l'exercice		
Catégorie d'action :		
Action F Prime / FR0014001KX3	-	-
Action I / FR0013514296	-	-
Action P / FR0013514304	-	-
Rétrocession de frais de gestion :		
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc		-
- Ventilation par Opc "cible" :		
- Opc 1		-
- Opc 2		-
- Opc 3		-
- Opc 4		-

**3.8. Engagements reçus et donnés**

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital .....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....néant

**3.9. Autres informations**

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc -

- autres instruments financiers -

**3.10. Tableau d'affectation du résultat** *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	28.06.2024	30.06.2023
<b>Affectation du résultat</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	80 716,69	271 743,08
<b>Total</b>	<b>80 716,69</b>	<b>271 743,08</b>

Action F Prime / FR0014001KX3	28.06.2024	30.06.2023
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	69 635,74
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>69 635,74</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Action I / FR0013514296	28.06.2024	30.06.2023
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	80 564,71	189 764,98
<b>Total</b>	<b>80 564,71</b>	<b>189 764,98</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Action P / FR0013514304	28.06.2024	30.06.2023
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	151,98	12 342,36
<b>Total</b>	<b>151,98</b>	<b>12 342,36</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

**3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes***(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	28.06.2024	30.06.2023
<b>Affectation des plus et moins-values nettes</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-866 843,01	-366 390,15
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-866 843,01</b>	<b>-366 390,15</b>

Action F Prime / FR0014001KX3	28.06.2024	30.06.2023
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-74 353,76
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-74 353,76</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action I / FR0013514296	28.06.2024	30.06.2023
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-859 962,54	-266 837,33
<b>Total</b>	<b>-859 962,54</b>	<b>-266 837,33</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action P / FR0013514304	28.06.2024	30.06.2023
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-6 880,47	-25 199,06
<b>Total</b>	<b>-6 880,47</b>	<b>-25 199,06</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

## 3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Sicav au cours des 5 derniers exercices

Date de création de la Sicav : 15 octobre 2020

Devise					
EUR	<b>28.06.2024</b>	30.06.2023	30.06.2022	30.06.2021	-
<b>Actif net</b>	<b>9 873 287,64</b>	13 322 605,67	25 194 091,39	49 254 743,49	-

Action F Prime / FR0014001KX3	Devise de l'action et de la valeur liquidative : -				
	<b>28.06.2024</b>	30.06.2023	30.06.2022	30.06.2021	-
<b>Nombre d'actions en circulation</b>	-	2 500	12 413,085	24 288,085	-
<b>Valeur liquidative</b>	-	1 090,34	1 057,20	1 111,67	-
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	-	-1,88	184,45	7,42	-

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action I / FR0013514296	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	<b>28.06.2024</b>	30.06.2023	30.06.2022	30.06.2021	-
<b>Nombre d'actions en circulation</b>	<b>7 499,047</b>	7 775,723	6 975,323	12 720,123	-
<b>Valeur liquidative</b>	<b>1 306,17</b>	1 246,22	1 215,58	1 282,25	-
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>-103,93</b>	-9,91	207,37	-34,55	-

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action P / FR0013514304	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	28.06.2024	30.06.2023	30.06.2022	30.06.2021	-
<b>Nombre d'actions en circulation</b>	<b>69,553</b>	839,773	3 390,849	5 290,654	-
<b>Valeur liquidative</b>	<b>1 124,11</b>	1 079,44	1 059,26	1 123,44	-
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>-96,73</b>	-15,30	174,71	-6,98	-

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

# 4 inventaire au 28.06.2024

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
US0138721065	ALCOA CORP	PROPRE	1 453,00	53 930,80	USD	0,55
US01609W1027	ALIBABA GROUP HOLDING-SP ADR	PROPRE	2 931,00	196 904,13	USD	1,99
GB00BNTJ3546	ALLFUNDS GROUP PLC	PROPRE	36 218,00	189 782,32	EUR	1,92
US02156K1034	ALTICE USA INC	PROPRE	12 917,00	24 586,59	USD	0,25
GB00B1XZS820	ANGLO AMERICAN PLC	PROPRE	1 043,00	30 778,86	GBP	0,31
US03743Q1085	APA CORPORATION	PROPRE	5 094,00	139 927,56	USD	1,42
LU1673108939	AROUNDTOWN REIT	PROPRE	129 565,00	254 660,01	EUR	2,58
FR0013258662	AYVENS	PROPRE	14 655,00	79 356,83	EUR	0,80
BE0974400328	AZELIS GROUP NV	PROPRE	9 152,00	153 387,52	EUR	1,55
JE00BG6L7297	BOOHOO GROUP PLC	PROPRE	63 329,00	25 694,62	GBP	0,26
GB00B23K0M20	CAPITA	PROPRE	380 440,00	60 576,05	GBP	0,61
VGG1890L1076	CAPRI HOLDINGS LTD	PROPRE	2 545,00	78 552,46	USD	0,80
ES0105066007	CELLNEX TELECOM S.A.	PROPRE	2 939,00	89 257,43	EUR	0,90
US17888H1032	CIVITAS RESOURCES INC	PROPRE	835,00	53 757,87	USD	0,54
US20854L1089	CONSOL ENERGY INC	PROPRE	1 357,00	129 185,64	USD	1,31
DE0006062144	COVESTRO AG	PROPRE	13 530,00	741 444,00	EUR	7,51
US25179M1036	DEVON ENERGY CORPORATION	PROPRE	1 026,00	45 376,63	USD	0,46
US2561631068	DOCUSIGN INC	PROPRE	5 191,00	259 126,20	USD	2,62
GB00BL6NGV24	DR MARTENS PLC	PROPRE	77 727,00	68 481,54	GBP	0,69
FR0000035818	ESKER	PROPRE	415,00	72 915,50	EUR	0,74
FR0014005DA7	EXCLUSIVE NETWORKS	PROPRE	5 341,00	100 731,26	EUR	1,02
IT0004967292	FABBRICA ITALIANA LAPIS ED AFFINI SPA	PROPRE	17 147,00	147 121,26	EUR	1,49
FR0000062234	FINANCIERE DE L'ODET	PROPRE	111,00	144 744,00	EUR	1,47
CA3359341052	FIRST QUANTUM MINERALS LTD	PROPRE	5 801,00	70 843,76	CAD	0,72
FR0000121147	FORVIA	PROPRE	5 718,00	63 212,49	EUR	0,64

## IXIOS SPECIAL SITUATIONS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0010533075	GETLINK SE	PROPRE	9 281,00	143 391,45	EUR	1,45
BMG396372051	GOLDEN OCEAN GROUP LTD	PROPRE	5 020,00	65 062,26	NOK	0,66
ES0171996095	GRIFOLS SA	PROPRE	7 383,00	42 156,93	EUR	0,43
GB00BK7YQK64	HAMMERSON PLC REIT	PROPRE	488 675,00	159 654,40	GBP	1,62
GB00BMBVGQ36	HARBOUR ENERGY PLC	PROPRE	46 694,00	171 663,86	GBP	1,74
US4435731009	HUBSPOT INC	PROPRE	268,00	147 481,89	USD	1,49
CA4436281022	HUDBAY MINERALS INC	PROPRE	26 330,00	222 266,82	CAD	2,25
US4440971095	HUDSON PACIFIC PROPERTIES REIT	PROPRE	19 579,00	87 870,30	USD	0,89
IT0005090300	INFRASTRUTTURE WIRELESS ITALIANE SPA	PROPRE	23 205,00	226 248,75	EUR	2,29
US4606901001	INTERPUBLIC GROUP OF COS INC	PROPRE	8 601,00	233 452,85	USD	2,36
GB00B5N0P849	JOHN WOOD GROUP	PROPRE	50 836,00	123 634,88	GBP	1,25
SE0012323715	KARNOV GROUP AB	PROPRE	13 635,00	85 053,57	SEK	0,86
DE000LEG1110	LEG IMMOBILIEN SE	PROPRE	1 877,00	143 140,02	EUR	1,45
US55616P1049	MACY S STORE	PROPRE	10 975,00	196 613,02	USD	1,99
IT0004931058	MAIRE SPA	PROPRE	8 692,00	67 276,08	EUR	0,68
IS000000038A	MAREL HF	PROPRE	40 634,00	134 092,20	EUR	1,36
MHY622674098	NAVIOS MARITIME PARTNERS LP	PROPRE	2 593,00	123 462,37	USD	1,25
CA68828L1004	OSINO RESOURCES CORP	PROPRE	281 650,00	338 006,89	CAD	3,42
US69553P1003	PAGERDUTY INC	PROPRE	9 024,00	193 067,71	USD	1,96
FR0000073041	PIERRE & VACANCES	PROPRE	113 968,00	143 371,74	EUR	1,45
AU000000PLS0	PILBARA MINERALS LTD	PROPRE	29 125,00	55 716,44	AUD	0,56
NL0015001WM6	QIAGEN NV	PROPRE	2 512,00	96 837,60	EUR	0,98
US7534221046	RAPID7 INC	PROPRE	3 442,00	138 836,17	USD	1,41
CA76131P1062	REUNION GOLD CORPORATION	PROPRE	626 394,00	294 713,35	CAD	2,98
AU000000RXM4	REX MINERALS LTD	PROPRE	200 000,00	32 402,79	AUD	0,33
CA76125Y6001	ROBEX RESOURCES INC	PROPRE	46 083,00	90 811,68	CAD	0,92
IT0005495657	SAIPEM SPA	PROPRE	73 091,00	174 833,67	EUR	1,77
MHY7542C1306	SCORPIO TANKERS INC	PROPRE	2 122,00	160 949,27	USD	1,63
CA8265991023	SIGMA LITHIUM CORPORATION	PROPRE	6 921,00	77 685,68	USD	0,79
FR0013214145	SMCP SAS	PROPRE	57 150,00	106 299,00	EUR	1,08

## IXIOS SPECIAL SITUATIONS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
GB0008220112	SMITH (DS) PLC	PROPRE	8 461,00	42 013,10	GBP	0,43
CH0496451508	SOFTWARE ONE HOLDING LTD	PROPRE	11 971,00	210 072,06	CHF	2,13
CA8585221051	STELCO HOLDINGS INC	PROPRE	4 622,00	117 145,50	CAD	1,19
CA8629521086	STRATHCONA RESOURCES	PROPRE	8 937,00	196 406,20	CAD	1,99
CA878742204N	TECK RESOURCES B USD	PROPRE	6 407,00	286 349,71	USD	2,90
GB00BJDQQ870	THE WATCHES OF SWITZERLAND GROUP LIMITED	PROPRE	20 113,00	98 210,56	GBP	0,99
CA8910546032	TOREX GOLD RESOURCES INC	PROPRE	10 291,00	148 763,56	CAD	1,51
DE000TUAG505	TUI AG	PROPRE	22 745,00	150 207,98	EUR	1,52
FR0013506730	VALLOUREC SA	PROPRE	6 948,00	101 753,46	EUR	1,03
FR0000127771	VIVENDI	PROPRE	27 505,00	268 338,78	EUR	2,72
GB00BH4HKS39	VODAFONE GROUP	PROPRE	66 147,00	54 424,90	GBP	0,55
GB00BD6RF223	WATKIN JONES PLC	PROPRE	144 065,00	76 293,20	GBP	0,77
US46591M1099	YY INCORPORATION ADR	PROPRE	3 368,00	94 558,54	USD	0,96
<b>Total Action</b>				<b>9 394 926,52</b>		<b>95,15</b>
<b>Obligation</b>						
XS1882680645	EUROPEAN TOPSOHO SARL 4% CV DEFAULTED	PROPRE	100 000,00	32 377,50	EUR	0,33
FR0013286028	FIGEAC AERO CV 1.125% DIRTY 18/10/2028	PROPRE	9 442,00	200 968,25	EUR	2,04
BE6325746855	MITHRA PHARMACEUTICALS CV 4.25% 17/12/2025	PROPRE	600 000,00	58 158,00	EUR	0,59
<b>Total Obligation</b>				<b>291 503,75</b>		<b>2,95</b>
<b>Warrant</b>						
FR001400B4G1	PIERRE ET VACANCES WARRANT ON PIERRE ET VACANCES 14/09/2027	PROPRE	149 912,00	44 973,60	EUR	0,46
FR001400B4H9	PIERRE ET VACANCES WARRANT 22/02/2027	PROPRE	220 537,00	26 905,51	EUR	0,27
CA76125Y1390	ROBEX RESOURCES INC WARRANT 26/06/2026	PROPRE	46 083,00	10 683,73	CAD	0,11
<b>Total Warrant</b>				<b>82 562,84</b>		<b>0,84</b>
<b>Total Valeurs mobilières</b>				<b>9 768 993,11</b>		<b>98,94</b>
<b>Liquidités</b>						
<b>BANQUE OU ATTENTE</b>						
	ACH DIFF TITRES CAD	PROPRE	-389 250,52	-265 419,19	CAD	-2,69
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	432 025,13	294 586,02	CAD	2,98
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	164 906,78	164 906,78	EUR	1,67
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	6 969,97	8 220,76	GBP	0,08
	BANQUE AUD SGP	PROPRE	33,91	21,13	AUD	0,00

## IXIOS SPECIAL SITUATIONS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	BANQUE CAD SGP	PROPRE	1 726,11	1 176,99	CAD	0,01
	BANQUE CHF SGP	PROPRE	85,14	88,41	CHF	0,00
	BANQUE DKK SGP	PROPRE	5 177,09	694,22	DKK	0,01
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	86 018,63	86 018,63	EUR	0,87
	BANQUE NOK SGP	PROPRE	16 027,65	1 404,52	NOK	0,01
	BANQUE SEK SGP	PROPRE	0,93	0,08	SEK	0,00
	BANQUE USD SGP	PROPRE	5 989,27	5 588,31	USD	0,06
	VTE DIFF TITRES GBP	PROPRE	268 604,47	316 806,59	GBP	3,21
	VTE REGL DIFF DEV	PROPRE	-142 708,65	-142 708,65	EUR	-1,45
	VTE REGL DIFF DEV	PROPRE	-275 574,44	-325 027,35	GBP	-3,29
<b>Total BANQUE OU ATTENTE</b>				<b>146 357,25</b>		<b>1,48</b>
<b>FRAIS DE GESTION</b>						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-477,44	-477,44	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-19 869,33	-19 869,33	EUR	-0,20
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-671,98	-671,98	EUR	-0,01
	PRFRAISDIVERS	PROPRE	-38 940,85	-38 940,85	EUR	-0,39
	PRN-1COMGESTFIN	PROPRE	-2 007,66	-2 007,66	EUR	-0,02
	PRN-1COMGESTFIN	PROPRE	-11 493,46	-11 493,46	EUR	-0,12
	PRN-1COMGESTFIN	PROPRE	-137,33	-137,33	EUR	-0,00
	PRN-1FRAISDIVERS	PROPRE	20 493,70	20 493,70	EUR	0,21
<b>Total FRAIS DE GESTION</b>				<b>-53 104,35</b>		<b>-0,54</b>
<b>Total Liquidites</b>				<b>93 252,90</b>		<b>0,94</b>
<b>Coupons</b>						
<b>Action</b>						
GB00BDHXPG30	ALFA FINL SOFT RG	ACHLIG	46 983,00	720,39	GBP	0,01
US01609W1027	ALIBABA GRP-ADR	ACHLIG	2 931,00	4 430,34	USD	0,04
BE0974400328	AZELIS GROUP NV	ACHLIG	9 152,00	1 402,36	EUR	0,01
US55616P1049	MACY S STORE	ACHLIG	10 975,00	1 511,92	USD	0,02
GB00BH4EUR39	VODAFONE GROUP	ACHLIG	66 147,00	2 976,62	EUR	0,03
<b>Total Action</b>				<b>11 041,63</b>		<b>0,11</b>
<b>Total Coupons</b>				<b>11 041,63</b>		<b>0,11</b>
<b>Total IXIOS SPECIAL SITUATIONS</b>				<b>9 873 287,64</b>		<b>100,00</b>

**Dénomination du produit:** IXIOS SPECIAL SITUATIONS**Identifiant d'entité juridique:** 969500N7Q1MU3QN4B744

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/8 52, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

### Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?

  **Oui**
  **Non**
 Il réalisera un minimum d'**investissements durables ayant un objectif environnemental** : \_ %

 dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

 dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

 Il réalisera un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social**: \_%

 Il promeut des caractéristiques **environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de \_% d'investissements durables

 ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

 ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

 ayant un objectif social

 Il promeut des caractéristiques E/S, mais **ne réalisera pas d'investissements durables**

### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Le compartiment investit dans des valeurs sélectionnées sur la base de critères extra-financiers en intégrant de manière systématique les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (E.S.G.) à la gestion financière.

L'analyse des critères ESG se fonde sur des outils de notation externes donc les facteurs sont pondérés afin d'obtenir une note sur 5 avec une pondération de 50% sur la Gouvernance, 25% sur les problématiques sociales et 25% sur les éléments écologiques.

Indicateurs de gouvernance : compétence de l'équipe dirigeante, nombre d'administrateurs indépendants, qualité/nature des actionnaires, taux de féminisation du conseil d'administration.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**  
*Non applicable*
- **et par rapport aux périodes précédentes?**  
*Non applicable*
- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?**  
*Non applicable*
- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**  
*Non applicable*

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.*

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



### Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Ce produit ne prend pas en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

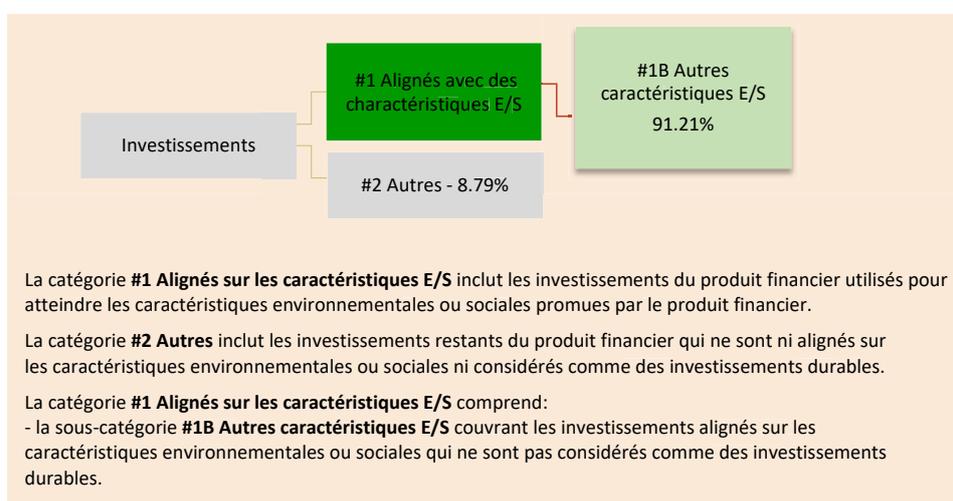
Nom de l'émetteur	Secteur	% des actifs	Pays
COVESTRO AG	Matière premières	7,55%	Allemagne
OSINO RESOURCES CORP	Matière premières	3,44%	Canada
REUNION GOLD CORP	Matière premières	3,00%	Canada
VIVENDI SE	Medias	2,73%	France
DOCUSIGN INC	Technologies de l'information	2,64%	USA



### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

#### ● Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Au 28/06/2024, IXIOS SPECIAL SITUATIONS a :

- 91,21% du total actif du fonds qui est constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Aligné avec les caractéristiques E/S)
- 8,79% du total actif du fonds qui appartient à la poche #2 Autres.

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue : - Un minimum de 90% du total actif du fonds appartenant à la poche #1 Aligné avec les caractéristiques E/S. - Un maximum de 10% des investissements appartenant à la poche #2 Autres.

#### ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Les principaux secteurs économiques des investissements réalisés sont :

Secteur	% des actifs
Matière premières	28,46%
Biens de consommation	14,03%
Technologies de l'information	12,24%
Industrie	11,89%
Energie	11,15%

L'évaluation de la qualité de gouvernance de l'entreprise est indispensable afin de garantir la pérennité de l'entreprise et d'assurer la bonne performance sur les aspects environnementaux et sociaux.

Ainsi le pilier gouvernance représente 50% de la note global ESG.



### Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Ixios Special Situations n'a pas réalisé d'investissements durables.



### Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ixios Special Situations n'a pas réalisé d'investissements durables.



### Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Ixios Special Situations n'a pas réalisé d'investissements durables.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » sont :

- les investissements qui n'ont pas fait l'objet d'une notation ESG ;
- les liquidités (détenues à titre accessoire pour répondre à l'objectif de gestion).



### Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales

Le fonds Ixios Special Situations fait l'objet de contrôle continu des caractéristiques extra financières des investissements.

Il est ainsi contrôlé en pré-post trade :

- le taux de couverture par une notation ESG des investissements (90% minimum)
- aucune note ESG n'est inférieure à 1

Ces éléments sont vu comme des contraintes d'investissement au même titre que les ratios réglementaires.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice désigné comme indice de référence pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par Ixios Special Situations.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

# IXIOS ENERGY METALS

**r**apport  
**a**nnuel

COMPARTIMENT DE LA SICAV IXIOS FUNDS

<b>Commercialisateur</b>	IXIOS ASSET MANAGEMENT 8, rue d'Aboukir - 75002 Paris.
<b>Société de gestion</b>	IXIOS ASSET MANAGEMENT 8, rue d'Aboukir - 75002 Paris.
<b>Dépositaire et Conservateur</b>	SOCIETE GENERALE 75886 Paris Cedex 18.
<b>Commissaire aux comptes</b>	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92200 Neuilly sur Seine. Représenté par Frédéric Sellam

# Informations concernant les placements et la gestion

## Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action S	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action P	Capitalisation	Capitalisation
Action I - EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action P - EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action R – EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action I – CHF	Capitalisation	Capitalisation

## Objectif de gestion :

IXIOS ENERGY METALS est un compartiment recherchant la performance à long terme à travers l'exposition sur les actions de sociétés productrices et minières de métaux non précieux. L'objectif du Compartiment est de surperformer l'indice MSCI ACWI Select Metals & Mining Producers ex Gold & Silver IMI (dividendes net réinvestis) sur une période d'investissement de 5 ans, après prise en compte des frais courants en investissant à hauteur de 90% au moins dans des valeurs sélectionnées sur la base de critères extra-financiers selon une méthodologie de notation propriétaire par la prise en compte d'aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») visant à créer de la valeur durable...

## Indicateur de référence :

La performance d'IXIOS ENERGY METALS pourra être comparée à l'indice MSCI ACWI Select Metals & Mining Producers ex Gold & Silver IMI. Il est calculé en USD, dividendes réinvestis et est publié par MSCI.

La gestion du Compartiment n'étant pas indiciaire, la performance du fonds pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence qui n'est qu'un indicateur de comparaison.

Conformément au Règlement Benchmark, l'Administrateur MSCI Limited de l'indice de référence MSCI ACWI Select Metals & Mining Producers ex Gold & Silver IMI est inscrit sur le Registre ESMA. Des informations sur l'indice sont disponibles sur le site <http://www.msci.com>.

Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

**Stratégie d'investissement :**

La stratégie d'investissement du Compartiment vise à constituer un portefeuille concentré en actions de sociétés productrices et minières de métaux non précieux.

La gestion d'IXIOS ENERGY METALS s'appuie sur une sélection discrétionnaire et rigoureuse de titres – « stock picking » - obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus d'investissement qui passe par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le compartiment investit.

Le compartiment investit dans des valeurs sélectionnées sur la base de critères extra-financiers selon la méthode ISR en intégrant de manière systématique les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (E.S.G.) à la gestion financière.

Au minimum 90% des titres en portefeuille ont obtenu une notation ESG par la société de gestion ou un de ses fournisseurs de données extra-financières.

Les exemples d'indicateurs retenus pour chacun des critères E, S et G sont les suivants :

- Indicateurs environnementaux : politique environnementale et actions, résultats des plans d'action mis en place par l'entreprise, empreinte carbone, impact positif ou négatif des produits sur l'environnement.
- Indicateurs sociaux : nombre d'heures de formation par employés formés, fidélisation des employés (taux de rotation), lutte contre la discrimination (taux de féminisation, taux de salariés locaux),
- Indicateurs de gouvernance : compétence de l'équipe dirigeante, nombre d'administrateurs indépendants, qualité/nature des actionnaires, taux de féminisation du conseil d'administration.

Le processus d'investissement ESG appliqué est constitué d'un filtre sectoriel et pays sur l'univers d'investissement de départ composé du secteur minier avec une capitalisation boursière supérieure à 50 millions d'USD et d'une notation ESG propriétaire appliquée à la watch list.

Le filtre sectoriel basé sur le niveau 4 de la classification industrielle de Bloomberg exclut toutes les sociétés exposées à l'extraction de minerai de fer et de charbon ainsi que leurs prestataires de services, s'ajoutant l'exclusion des sociétés domiciliés en Russie et en Chine soit 20% de l'univers d'investissement.

Le compartiment s'attache, à travers une approche dite « Best in universe », à sélectionner des émetteurs bien notés et/ou en amélioration d'un point de vue extra-financier au sein de notre univers d'investissement avec une note ESG minimum à 1 sur 5.

Les notations sont déterminées en interne par l'équipe de gestion pour l'ensemble de notre watch list. En effet, compte tenu de nos entretiens fréquents avec ces sociétés, nous estimons être particulièrement bien placés pour effectuer ces notations.

Toutes les sociétés dans notre watch list sont sous surveillance continue. Leur note est ajustée après l'évaluation de chaque événement relatif aux aspects ESG. Si la note ESG d'une société détenue en portefeuille passe en dessous de 1 sur un total de 5, elle sera étudiée d'urgence, avec le délai de cession en cas de dépassement passif décrit ci-dessous :

- Si une controverse sérieuse en est à l'origine, qui modifie substantiellement le profil de risque de l'émetteur, les titres seront cédés dans les meilleurs délais, avec un maximum de trois mois.
- De la même façon, si sa notation sur tel ou tel pilier est dégradée pour des raisons liées à une modification de sa politique ESG (élection d'un administrateur non indépendant, moindre performance ou moindre ambition sur les piliers environnement et sociaux, par exemple), elle devra être cédée, dans un délai qui permettra de ne pas nuire à la performance du fonds, fixé à trois mois maximum.

Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation mise en œuvre dans le compartiment, l'investisseur est invité à se référer au Code de Transparence d'Ixios Asset Management disponible sur le site internet [www.ixios-am.com](http://www.ixios-am.com).

La stratégie d'investissement vise à réduire le risque de durabilité.

Un rapport périodique relatif aux caractéristiques extra-financière est tenue à disposition des investisseurs.

Pour toute information complémentaire veuillez-vous référer à la politique ESG présente sur notre site internet [www.ixios-am.com](http://www.ixios-am.com)

S'ensuit une analyse fondamentale de chaque dossier, portant sur plusieurs critères que sont notamment :

- La qualité du management de l'entreprise,
- La qualité de sa structure financière,
- La visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise,
- Les perspectives de croissance de la production et du chiffre d'affaires,
- Les risques géopolitiques liés à la localisation des actifs,
- L'aspect spéculatif de la valeur.

La gestion active du fonds relève donc d'une stratégie « long only », axée sur la sélection de titres tout en intégrant également une approche macroéconomique afin d'affiner son allocation d'actif.

**Catégorie d'actifs utilisés****Les actions**

IXIOS ENERGY METALS est composé principalement des actions cotées en Australie, au Canada, aux Etats-Unis, et au

Royaume-Uni. Le compartiment se réserve la possibilité dans une limite de 10% de sélectionner les titres issus des pays émergents. Les valeurs susceptibles d'être sélectionnés sont des valeurs productrices et minières de métaux non précieux.

Les actions sont de toutes tailles de capitalisation.

Jusqu'à 100% du portefeuille actions peut être libellé dans des devises différentes de celle de référence du fonds, le Dollar Américain. Ce risque ne sera pas systématiquement couvert. Il en résultera une exposition maximale au risque de change équivalente à 100% du portefeuille actions.

IXIOS ENERGY METALS est investi à minimum à 60% de son actif net en actions.

### **Instruments du marché monétaire**

Le compartiment peut investir dans des instruments du marché monétaire, principalement à des fins de gestion des liquidités et dans la limite de 20% de son actif net.

Il s'agit d'instruments inférieurs à douze mois émis par des états en dollars US (par exemple T Bills) de type high grade ou supérieur (notation court terme minimale équivalente à A-1 dans l'échelle de notation de Standard & Poor's/ P-1 pour Moody's ou F1 pour Fitch Ratings ou de notation jugée équivalente par la société de gestion).

La sélection des instruments utilisés ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation mais repose également sur une analyse interne du risque de crédit réalisée par la société de gestion.

Il n'est pas envisagé d'intervenir sur des obligations du secteur privé.

### **Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs**

Afin d'assurer la liquidité du fonds, en cas de retournement temporaire du marché des métaux non précieux ou de demande de rachat significative ou afin de placer les liquidités en attente d'investissement, la gestion pourra utiliser des OPC monétaires.

Les OPC utilisés dans ce cadre seront:

- de droit français ou étranger relevant de la directive 2009/65/CE ;
- de droit français ou étranger relevant de la directive 2011/61/UE ou fonds d'investissement de droit étranger répondant aux quatre conditions détaillées à l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le compartiment n'investira pas dans des autres compartiments de la SICAV Ixios Funds.

Le compartiment ne pourra pas investir plus de 10% de son actif net en parts d'OPC.

### **Instruments dérivés**

Nature des marchés d'intervention:

- réglementés ;
- organisés ;
- de gré à gré.

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir

- action ;
- change.

Natures des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- couverture ;
- exposition.

Nature des instruments utilisés :

- futures sur actions et de change ;
- options sur actions ;
- swaps de change ;
- change à terme.

Le compartiment peut investir dans des contrats financiers négociés sur des marchés internationaux, afin de conclure :

- des ventes de contrats d'options listées sur des marchés réglementés ;

osur des positions existantes : ventes de call afin de limiter les impacts sur l'actif net lorsqu'une baisse à court terme des cours du sous-jacent est anticipée ;

osur de nouvelles positions : ventes de put afin de pouvoir ouvrir une position à un coût réduit.

- des contrats de change à terme (de gré à gré ou standardisés) ou swap de devises afin de couvrir l'exposition à certaines devises.

Ces opérations seront effectuées dans la limite à 1 fois l'actif net du compartiment.

Les opérations sur dérivés listés n'ont pas pour objectif de créer un effet de levier et leur potentiel exercice sera toujours couvert par des liquidités.

Les opérations de gré à gré sont traitées avec des contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de

crédit ou des prestataires de services d'investissement dont le siège social est situé dans les pays membres de l'OCDE, à Hong Kong ou encore à Singapour et dont la notation ne peut être inférieure à la catégorie « investissement grade » (titres dont la notation est supérieure ou égale à BBB- ou Baa3 selon les agences officielles). Ces contreparties pourront notamment appartenir au groupe auquel appartient la société de gestion.

Ces opérations induisent un risque opérationnel et un risque de contrepartie encadré par l'échange de garanties financières. Les garanties financières en espèces reçues pourront être réinvesties conformément aux dispositions du paragraphe « Politique de gestion des garanties financières ».

### **Titres intégrant des dérivés**

Les titres intégrant des dérivés ne font pas partie de la gestion active du compartiment.

Le compartiment peut détenir des dérivés intégrés (warrants ou bons de souscription...), à titre accessoire, par exemple lors de l'augmentation de capital d'une société avec bons de souscription attachés. En cas d'obtention, ceux-ci seront exercés selon l'analyse du gérant.

### **Dépôts**

Le compartiment peut détenir une partie de ses actifs nets en dépôts à terme auprès du Dépositaire dans la limite de 10% de son Actif net.

### **Emprunt d'espèces**

Le compartiment de la SICAV peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, il peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, ...) dans la limite de 10% de son actif net.

### **Opérations de prêt de titres**

Le compartiment peut avoir recours au prêt de titres par référence au code monétaire et financier dans une perspective d'optimisation des revenus de l'OPCVM dans la limite de 100% du portefeuille actions. La proportion attendue du portefeuille actions qui fera l'objet de telles opérations ou contrats ne devrait pas dépasser 20%.

La rémunération sur les opérations de cessions temporaires de titres est intégralement acquise au compartiment.

Ces opérations sont traitées avec des contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des prestataires de services d'investissement dont le siège social est situé dans les pays membres de l'OCDE, à Hong Kong ou encore à Singapour et dont la notation ne peut être inférieure à la catégorie « investissement grade » (titres dont la notation est supérieure ou égale à BBB- ou Baa3 selon les agences officielles). Ces contreparties pourront notamment appartenir au groupe auquel appartient la société de gestion.

Ces opérations induisent un risque opérationnel et un risque de contrepartie encadré par l'échange de garanties financières. Les garanties financières en espèces reçues pourront être réinvesties conformément aux dispositions du paragraphe « Politique de gestion des garanties financières ».

### **Politique de gestion des garanties financières**

Les garanties financières désignent l'ensemble des actifs remis en garantie dans le cadre des opérations sur instruments dérivés négociés de gré-à-gré ou dans le cadre d'opérations de gestion efficace de portefeuille (cessions temporaires de titres).

Le niveau des garanties financières et la politique en matière de décote sont définis dans la procédure de gestion des risques de la Société de Gestion. La politique de décote est fonction de la nature des actifs reçus en garantie.

Les actifs éligibles en tant que garantie financière sont les suivants :

- Liquidités ;
- Obligations émises ou garanties par un Etat membre de l'OCDE ou par ses collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère européen, régional, ou mondial ;
- Actions ou parts émises par des OPC du type monétaire calculant une valeur nette d'inventaire quotidiennement et classés AAA ou son équivalent ;
- Actions cotées ou négociées sur un marché réglementé d'un Etat membre de l'Union européenne ou sur une bourse de valeurs d'un état faisant partie de l'OCDE à condition que ces actions soient incluses dans un indice important.

Le Compartiment qui conclut des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des techniques de gestion efficace de portefeuille, veille à ce que toutes les garanties financières servant à réduire l'exposition au risque de contrepartie respectent les critères suivants :

- Liquidité : toute garantie financière reçue autrement qu'en espèces doit être liquide et négociée sur un marché réglementé ou dans un système de négociation multilatérale à des prix transparents ;
- Évaluation : les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation à une fréquence quotidienne et les actifs affichant une haute volatilité de prix ne sont pas acceptés en tant que garanties financières, à moins que des décotes suffisamment prudentes soient appliquées.
- Qualité de crédit des émetteurs : les garanties financières reçues sous forme de titres par le Compartiment sont émises par des émetteurs de premier ordre.

✓ Corrélation : les garanties financières reçues sous forme de titre par le Compartiment sont émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne sont pas hautement corrélées avec la performance de la contrepartie.

✓ Diversification des garanties financières : aucun émetteur de titres reçues en garantie ne doit représenter plus de 20% de l'actif net du Compartiment toutes contreparties confondues.

Les liquidités reçues par le Compartiment en tant que garanties financières ne peuvent faire l'objet que des utilisations suivantes :

- ✓ Dépôt ;
- ✓ Investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- ✓ Utilisées dans une prise en pension livrée ;
- ✓ Investies dans des organismes de placement collectif (OPC) monétaire court terme.

Les garanties financières reçues autres que les liquidités ne font pas l'objet d'un réinvestissement, d'une vente ou d'un nantissement.

### **Profil de risque :**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Les risques décrits ci-dessous ne sont pas limitatifs : il appartient aux investisseurs d'analyser le risque inhérent à chaque investissement et de se forger leur propre opinion.

Les principaux risques liés à la gestion sont les suivants :

#### **Risque de perte en capital**

La perte de capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

#### **Risque lié à la gestion discrétionnaire**

Le style de gestion appliqué au compartiment repose sur la sélection de valeurs. Il existe un risque que le compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance du compartiment peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du compartiment peut en outre avoir une performance négative.

#### **Risque actions**

Le compartiment est exposé à la hauteur de 60% minimum en actions. Si les actions ou les indices, auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

#### **Risque lié à la concentration de l'exposition**

Le compartiment est exposé à tout moment principalement sur le marché actions des sociétés minières. Les performances de ce marché spécifique peuvent être inférieures à celles d'autres secteurs.

#### **Risque lié à l'investissement dans des actions de petite et moyenne capitalisation**

Sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

#### **Risque de durabilité**

Il se caractérise par un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

**Facteurs environnementaux** : Impact sur l'environnement, ce qui peut comprendre l'utilisation de l'eau, la pollution, la gestion des déchets, l'efficacité énergétique, les émissions de gaz et les changements climatiques.

**Facteurs sociaux** : Droits de la personne, santé et sécurité, conditions de travail des employés, impact sur la communauté, diversité, évolution démographique, modèles de consommation et réputation des actionnaires.

**Facteurs de gouvernance** : Indépendance du conseil d'administration et diversité de ses membres, alignement des actionnaires et des dirigeants, rémunération, droits des actionnaires, transparence et divulgation, éthique ou culture des affaires.

Ces risques sont pris en compte dans le processus d'investissement et de gestion des risques sous limite de nos capacités. Dans le cas de la survenance d'un risque de durabilité non anticipé, celui-ci peut impacter négativement la valeur des titres détenus en portefeuille.

#### **Risque lié aux données ESG**

La gestion fonde son analyse sur des informations relatives aux critères ESG provenant en partie de fournisseurs d'informations tiers qui peuvent s'avérer être incomplètes, inexactes, indisponibles. En conséquence il existe un risque que la gestion puisse intégrer ou écarter une valeur au sein du portefeuille au regard d'éléments non exhaustifs, inappropriés ou non disponibles. La gestion atténue ce risque en incluant sa propre analyse.

**Risque de change**

La comptabilité de la SICAV étant tenue en Dollars Américains (USD), le risque de change est le cas échéant supporté par l'investisseur dont la monnaie de référence serait différente.

Le compartiment comportera des actifs libellés dans des devises différentes de la devise de référence de comptabilisation du compartiment, le Dollar Américain (USD). La valorisation des actifs sous-jacents peut être affecté par toute fluctuation des taux de change entre leur devise de cotation et le Dollar Américain (USD).

Ce risque ne sera pas systématiquement couvert. Il en résultera une exposition maximale au risque de change équivalente à 100% du portefeuille actions.

**Risque de liquidité**

Le compartiment peut détenir des actions de petite capitalisation qui peuvent présenter une liquidité restreinte. Le risque de liquidité est le risque que le nombre de titres achetés ou vendus soit inférieur aux ordres transmis au marché, du fait du faible nombre de titres disponibles sur le marché.

**Risque lié aux évolutions de la fiscalité ou de la réglementation**

La fiscalité financière en France est l'objet d'évolutions permanentes qui sont susceptibles d'alourdir la charge fiscale supportée par la SICAV à raison de son activité.

La fiscalité des pays d'investissement pourrait également évoluer dans un sens défavorable aux intérêts des actionnaires.

**Risque de contrepartie**

Le risque de contrepartie est le risque lié à l'utilisation par ce compartiment d'instruments financiers à terme, de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le compartiment à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant la conduire à un défaut de paiement.

**Garantie ou protection**

Il est rappelé que ni le capital investi, ni le niveau de performance ne font l'objet de garantie ni de protection.

**Risque de liquidité lié aux opérations de financement sur titres**

Le Compartiment peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels le Compartiment investit en cas de défaillance d'une contrepartie d'une opération de prêt de titres.

**Risque en matière de durabilité**

Par « risque en matière de durabilité » la législation entend un « évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement ». (Règlement (UE) 2019/2088). Les risques physiques sur les entreprises dans lesquelles le compartiment investit pouvant résulter du changement climatique et les risques de transition des entreprises dans lesquelles le compartiment investit résultant des transformations nécessaires à la lutte contre le changement climatique, peuvent impacter négativement les investissements et les performances du compartiment. Les évènements sociaux ou les instabilités liées à la gouvernance peuvent également impacter négativement les investissements et les performances du compartiment.

Ces risques ne sont pas pris en compte dans le processus d'investissement et le suivi des risques. Dans le cas de la survenance d'un risque de durabilité non anticipé, celui-ci peut impacter négativement la valeur des titres détenus en portefeuille

**Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :****Souscripteurs concernés**

- Action S, I, I – EUR et I - CHF : tous souscripteurs, destiné plus particulièrement aux investisseurs institutionnels
- Action P, P – EUR et R-EUR : tous souscripteurs

**Profil de l'investisseur type**

Le compartiment s'adresse à des personnes physiques ou des investisseurs institutionnels conscients des risques inhérents à la détention d'actions d'un tel OPCVM, risque dû à l'investissement en actions sur les marchés des métaux non précieux.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans IXIOS ENERGY METALS dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à cinq ans, mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du compartiment.

Bien que les classes de parts du compartiment soient ouvertes à tous les souscripteurs, les Personnes Non Eligibles, ainsi que certains Intermédiaires Non Eligibles tels que définis ci-dessous ne sont pas autorisés à souscrire ou détenir directement des parts du Compartiment ni à être inscrits auprès de l'établissement en charge de la centralisation des ordres de souscription / rachat et de la tenue des registres de parts, ou des agents de transfert locaux.

**Personnes Non Eligibles :**

- ↳ « U.S. Person » au sens de la Regulation S de la SEC (Part 230-17 CFR230.903) : le Compartiment n'est pas et ne sera pas

enregistré, en vertu du Securities Act de 1933 ni en vertu de l'Investment Company Act de 1940 des Etats-Unis d'Amérique. Toute revente ou cession de parts aux Etats-Unis d'Amérique ou à une « US Person » au sens de la Regulation S peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit préalable de la société de gestion. L'offre de parts n'a pas été autorisée ou rejetée par la SEC, la commission spécialisée d'un Etat américain ou toute autre autorité régulatrice américaine, pas davantage que lesdites autorités ne se sont prononcées ou n'ont sanctionné les mérites de cette offre, ni l'exactitude ou le caractère adéquat des documents relatifs à cette offre. Toute affirmation en ce sens est contraire à la loi ;

- Personne américaine déterminée au sens de la réglementation Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) de 2010, définie par l'accord intergouvernemental signé entre la France et les Etats-Unis le 14 novembre 2013 ;

- Personne devant faire l'objet d'une déclaration et Entité non financière (ENF) passive contrôlée par des Personnes devant faire l'objet d'une déclaration au sens de la directive 2014/107/UE du 9 décembre 2014 modifiant la directive 2011/16/UE en ce qui concerne l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal (DAC), ou toute notion équivalente au sens de l'accord multilatéral entre autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers signé par la France le 29 octobre 2014 (CRS) ;

- Tout ressortissant, personne physique ou personne morale/entité mentionnés dans le règlement UE N°833/2014.

#### **Intermédiaires Non Eligibles :**

- Les institutions financières qui ne sont pas des Institutions financières participantes au sens de FATCA ainsi que les Entités Etrangères Non Financières Passives au sens de FATCA ;
- Les institutions financières qui ne sont pas des Institutions Financières ou notion équivalente au sens de CRS/DAC.

Les définitions des termes utilisés ci-dessus sont disponibles via les liens suivants :

- Regulation S : <http://www.sec.gov/rules/final/33-7505.htm>
- FATCA : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2015/1/2/MAEJ1431068D/jo/texte>
- DAC : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32014L0107&from=FR>
- CRS : <http://www.oecd.org/tax/exchange-of-tax-information/multilateral-competent-authority-agreement.pdf>

L'investisseur désirant acquérir ou souscrire des parts du Compartiment aura, le cas échéant, à certifier par écrit qu'il n'est pas une « U.S. Person » au titre de la Regulation S, une Personne américaine déterminée au titre de FATCA et/ou une Personne devant faire l'objet d'une déclaration ou notion équivalente au sens de CRS/DAC.

Tout porteur doit informer immédiatement la société de gestion dans l'hypothèse où il deviendrait une Personne Non Eligible. Tout porteur devenant Personne Non Eligible ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles parts. La société de gestion se réserve le droit de procéder au rachat forcé de toute part détenue, soit directement ou indirectement par une Personne Non Eligible, soit par l'intermédiation d'un Intermédiaire Non Eligible, ou encore si la détention des parts par quelque personne que ce soit est contraire à la loi ou aux intérêts du Compartiment.

Les porteurs sont informés que, le cas échéant, la Société de Gestion, l'établissement en charge de la tenue des registres de parts ou tout autre intermédiaire teneur de compte peuvent être amenés à communiquer à toutes autorités fiscales ou équivalentes des informations personnelles relatives aux porteurs, telles que les noms, numéros d'identification fiscale, adresses, dates de naissance, numéros de compte ainsi que toute information financière relative aux comptes concernés (soldes, valeurs, montants, produits etc...).

Le statut FATCA de la SICAV, tel que défini par l'accord intergouvernemental signé le 14 novembre 2013 entre la France et les Etats-Unis est Institution financière non déclarante réputée conforme (annexe II, II, B de l'accord précité).

Le statut CRS/DAC de la SICAV est Institution financière non déclarante de la catégorie Entité d'investissement, bénéficiant du régime d'organisme de placement collectif dispensé.

#### **Durée de placement recommandée**

Supérieure à 5 ans.

#### **Indications sur le régime fiscal :**

Le prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'actions(s) d'un compartiment de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution du porteur de parts(s) ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'action(s) d'un compartiment de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat d'action(s) de compartiment de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La société de gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat d'action(s) d'un compartiment de la SICAV.

La SICAV propose au travers de deux compartiments des actions de capitalisation. Il est recommandé à chaque investisseur de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans le pays de résidence de l'investisseur, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autre cas ...). Les règles applicables aux investisseurs résidents français sont fixées par le code général des impôts.

D'une manière générale, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

***Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.***

- *La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion au 01 44 95 69 75 ou sur le site de la société de gestion [www.ixios-am.com](http://www.ixios-am.com). Les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site [www.ixios-am.com](http://www.ixios-am.com) ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de Ixios Asset Management, 6, rue Ménars, 75002 Paris.*
- *Date de création de la Sicav : 29 mai 2019.*
- *Date de création du compartiment : 26 février 2021.*

# rapport de gestion du président

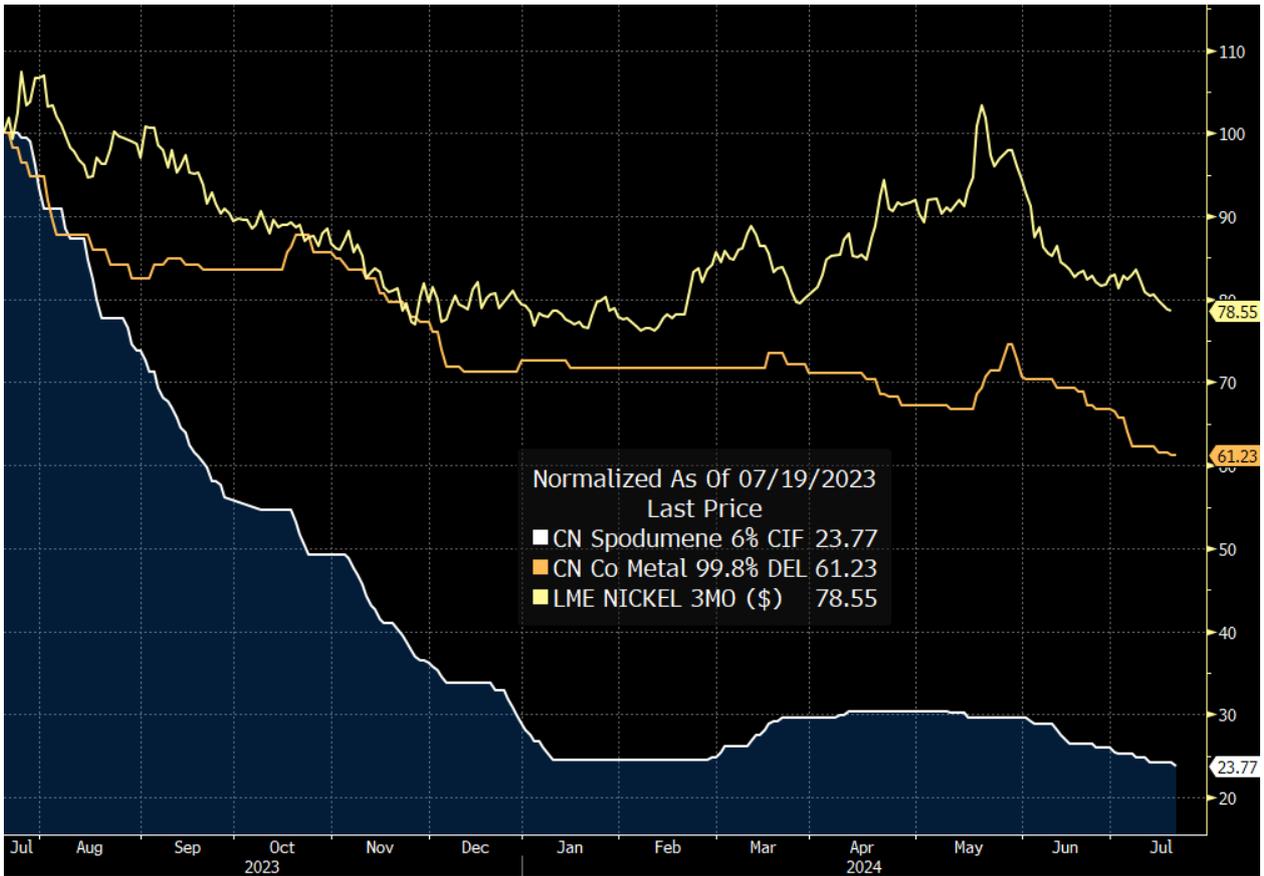
Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2024 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 28 juin 2024. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

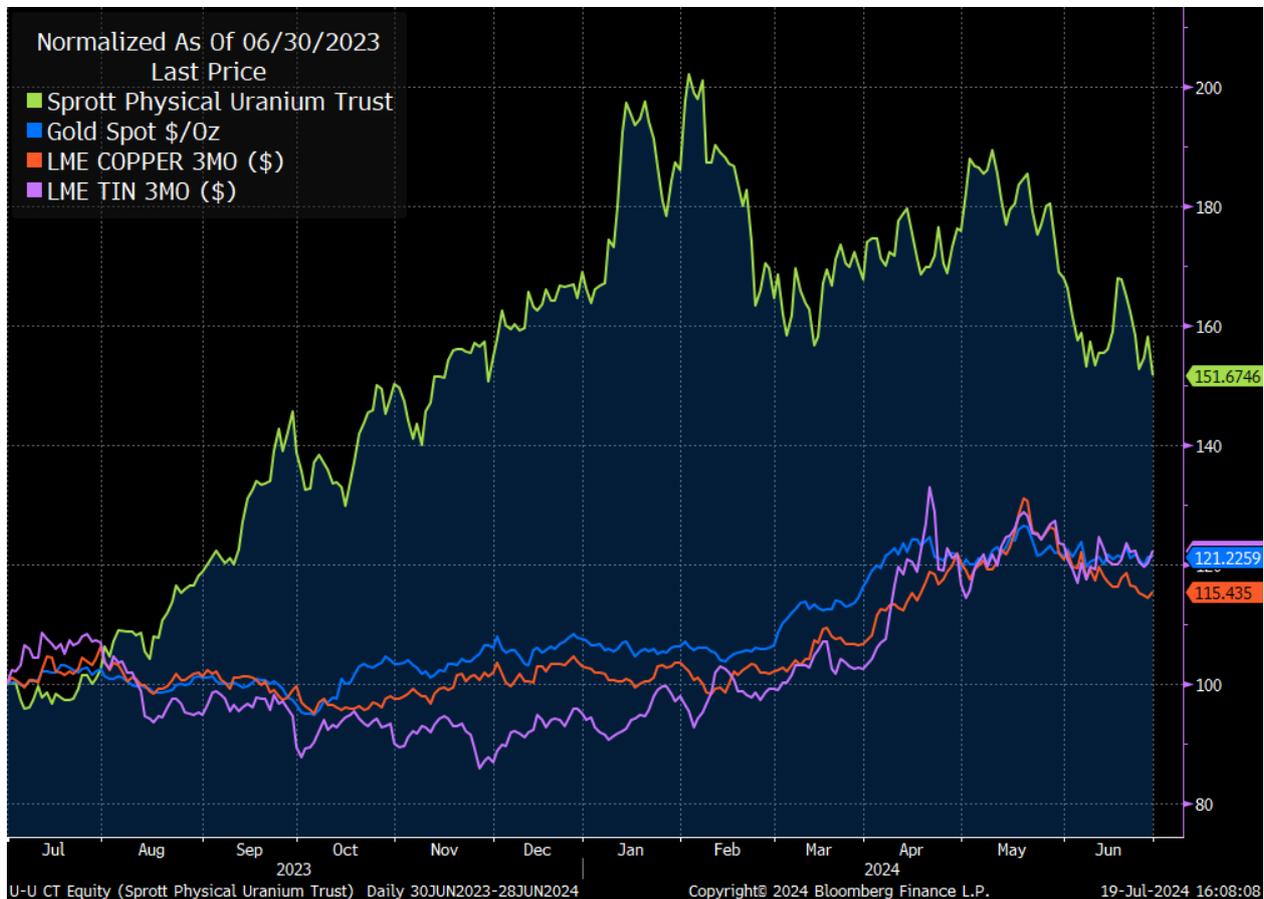
## RAPPORT D'ACTIVITE

Classe	Devise	Date de Lancement	Performance					
			Exercice 2023-2024			depuis le lancement		
			de la classe	de l'indice de référence	relative à l'indice de référence	de la classe	de l'indice de référence	relative à l'indice de référence
S	USD	19/03/2021	0,01%	5,88%	-5,87%	17,11%	18,57%	-1,46%
I	USD	02/03/2021	-0,34%	5,88%	-6,22%	15,17%	15,67%	-0,50%
I - EUR	EUR	10/03/2021	1,43%	7,78%	-6,35%	29,90%	30,98%	-1,07%
I - CHF	CHF	20/05/2021	0,10%	6,34%	-6,25%	-2,61%	4,93%	-7,55%
P	USD	23/02/2021	-0,98%	5,88%	-6,86%	13,62%	13,97%	-0,35%
P - EUR	EUR	23/02/2021	0,79%	7,78%	-6,99%	27,79%	29,27%	-1,49%
R - EUR	EUR	15/03/2022	0,56%	7,78%	-7,22%	-16,31%	5,36%	-21,66%

Au cours de l'année, votre fonds est resté stable en dollars et a légèrement augmenté en euros. L'année a été caractérisée par des tendances très contrastées dans les métaux énergétiques. Les matériaux pour batteries tels que le lithium, le nickel et le cobalt ont terriblement souffert d'un effort concerté de la Chine pour supprimer le prix et donc maintenir le coût des véhicules électriques à un niveau bas.



D'autre part, le cuivre, l'uranium et l'argent - des métaux sur lesquels la Chine n'a qu'un contrôle limité - ont enregistré de bonnes performances, tout comme l'étain.



Comme nous l'avons mentionné à maintes reprises, la transition énergétique de la Chine est un impératif stratégique d'indépendance énergétique, et non une initiative climatique. En tant que programme, il est extrêmement gourmand en métaux que la Chine ne possède pas sur son propre territoire. Pourtant, elle doit se procurer ces métaux, et ce le moins cher possible. En investissant dans des sources de lithium dans des pays comme le Zimbabwe, l'Ouganda et le Mali - qui ne sont que trop heureux d'accepter leur argent, et en augmentant impitoyablement la production de leurs mines de lépidolite nationales - qui sont largement non rentables aux prix actuels - la Chine a réussi à faire baisser le prix du lithium jusqu'aux niveaux d'aujourd'hui. Le même scénario a été utilisé pour faire chuter le prix du cobalt il y a quelques années et il est maintenant appliqué au nickel.

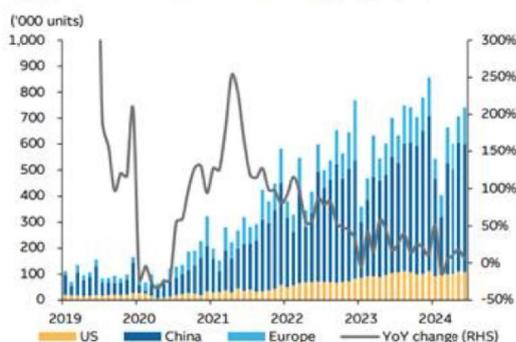
En outre, la Chine investit massivement dans des technologies, notamment pour les batteries, qui utilisent des matériaux moins coûteux et plus facilement disponibles. L'essor des batteries LFP - qui n'utilisent ni cobalt, ni nickel, ni manganèse - en est l'exemple le plus évident. Bien que les intérêts particuliers de l'industrie du lithium exercent une forte pression, nous pensons qu'au cours de la prochaine décennie, des substituts seront trouvés pour remplacer ce métal volatil, coûteux et difficile à traiter. Il nous semble que la meilleure chose qui puisse arriver au lithium est que son prix reste aussi bas qu'il l'est aujourd'hui. Cela ralentirait la course à la recherche d'un substitut viable et découragerait les investissements dans de nouvelles capacités de production. Les producteurs existants qui ont vécu les années de prospérité et qui ont amorti leurs coûts d'investissement continueraient à bénéficier d'un retour sur investissement raisonnable.

Du côté de la demande de cuivre, de nombreux rappels ont été faits sur la nécessité d'augmenter les investissements dans les réseaux à travers le monde. L'installation massive de capacités de production solaire en Chine pose désormais des problèmes au réseau, qui n'a pas encore la capacité de distribuer l'énergie produite. Bien que la Chine soit bien en avance sur le reste du monde en matière d'expansion du réseau, des investissements supplémentaires importants sont nécessaires car la capacité du réseau est bien inférieure au rythme effréné de la croissance du secteur de la production d'électricité.

L'état lamentable du réseau électrique américain est mis en évidence à chaque fois qu'un événement météorologique extrême se produit. Une grande partie de la distribution d'électricité aux États-Unis repose encore sur des fils de petit diamètre tendus entre des poteaux en bois qui ont été érigés dans les années 1950. Nous continuons de penser que des investissements massifs sont nécessaires dans le réseau américain, non pas pour répondre à de nouvelles sources de demande telles que les VE et les centres de données d'IA, mais simplement pour continuer à fournir aux ménages et à l'industrie existante une alimentation électrique fiable.

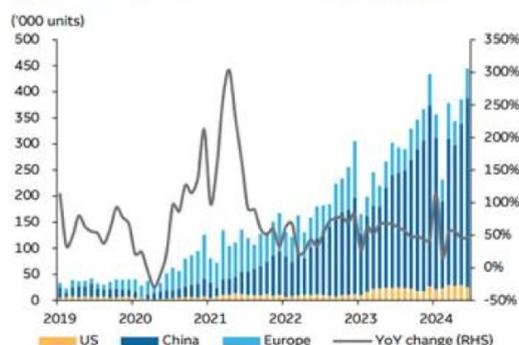
En ce qui concerne les progrès de la transition énergétique, vous avez continué à lire des articles de presse parlant d'un déclin catastrophique des ventes de véhicules électriques. Les chiffres sont moins alarmants.

**Figure 4 - Monthly BEV sales by geography**



Source: Autodata, CPCA, CAAM, KBA, CCFA, OFV, Macquarie Research, July 2024

**Figure 5 - Monthly PHEV sales by geography**



Source: Autodata, CPCA, CAAM, KBA, CCFA, OFV, Macquarie Research, July 2024

Les publications occidentales se concentrent sur leurs propres pays qui, comme le montrent les graphiques ci-dessus, contribuent de manière insignifiante à la demande totale de VE. En Chine, où la véritable transition énergétique bat son plein, le prix des VE est tombé bien en dessous du prix des véhicules thermiques comparables. Cette situation, combinée à un nouveau programme d'incitation à la reprise, devrait stimuler les ventes pour le reste de l'année.

Ces considérations mises à part, la pénurie de cuivre qui s'annonce se traduit par une ruée sur les actifs de développement et les mines en production. Après l'échec de l'offre de BHP sur Anglo American, des rumeurs circulent selon lesquelles Rio Tinto approcherait Teck - qui, après la vente de ses actifs dans le secteur du charbon à Glencore, n'est plus qu'une entreprise de cuivre et de zinc. Nous avons assisté à des spéculations autour d'une offre conjointe de BHP et de Lundin Mining pour Filo del Sol - le plus grand projet de cuivre non développé au monde. Plus concrètement, REX Minerals, qui possède le plus grand projet de cuivre non développé en Australie et que nous détenons dans notre portefeuille depuis 18 mois, a reçu une offre ferme d'un conglomérat indonésien, avec une prime de 65 % par rapport au dernier prix.

Les grandes sociétés minières se positionnent maintenant pour le super-cycle du cuivre et nous nous attendons à une activité frénétique de fusions et d'acquisitions au cours de l'année à venir.

Ainsi, le défi pour les investisseurs qui cherchent à jouer la transition énergétique par le biais des métaux est d'identifier les métaux

dont la Chine ne peut pas contrôler le prix et pour lesquels la substitution est un problème limité. La liste est courte : le cuivre, l'argent, l'uranium et l'étain. Ces quatre métaux continueront à constituer le cœur de votre fonds à l'avenir.

**Principaux Mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice**

Titre	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
URANIUM ENERGY CORP	12 236 137	14 220 842
CAMECO CORP	9 093 478	14 333 717
IVANHOE MINES LTD-CL A	9 030 516	12 174 195
HUDBAY MINERALS INC - CA	10 182 204	10 097 315
PILBARA MINERALS LTD	7 913 697	7 377 953
SIGMA LITHIUM CORP	5 528 386	7 030 380
TECK RESOURCES B	4 512 326	7 992 139
FIRST QUANTUM MINERALS	6 170 271	5 831 860
ERO COPPER CORP	5 518 261	5 337 985
CAPSTONE COPPER CORP	3 592 663	6 750 537

**INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

**Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers règlement SFTR**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

**Information sur la sélection des intermédiaires**

Pour évaluer les intermédiaires auxquels IXIOS Asset Management confie l'exécution des transactions, la société s'appuiera sur une liste de critères à définir en interne tel que :

- le coût d'intermédiation ;
- la rapidité d'exécution ;
- la capacité à minimiser l'impact de marché lors de l'exécution ;
- la qualité du traitement administratif.

Enfin, concernant les lieux d'exécution sur les titres principalement traités sur les marchés Européens, IXIOS Asset Management a donné son accord exprès à ses brokers pour l'exécution de ses ordres en dehors d'un marché réglementé ou d'un système multilatéral de négociation (SMN ou MTF). Il s'agit pour IXIOS Asset Management d'optimiser les opportunités d'exécution.

**Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation**

Le document « compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » est disponible sur le site internet de la société de gestion à l'adresse : [www.ixios-am.com](http://www.ixios-am.com)

**Politique de gestion des conflits d'intérêts**

Le document « Politique de Gestion des Conflits d'Intérêts » est disponible sur le site internet de la société de gestion à l'adresse : [www.ixios-am.com](http://www.ixios-am.com)

**Information sur les frais de gestion variables**

Conformément aux éléments présentés dans le prospectus, la société de gestion s'est vu attribuer des commissions de gestion variables liées à la surperformance du fonds face à ces indices de référence :

		Commissions de surperformances acquises à la société de gestion		
Classe	Devise	sur encours	sur rachats	Total
S	USD			
I	USD			
I - EUR	EUR			
I - CHF	CHF			
P	USD			
P - EUR	EUR			
R - EUR	EUR			

## Droits de Vote

Il n'y a pas de droit de vote attaché aux parts, les décisions étant prises par la société de gestion.

Information sur les critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

Les critères ESG pris en compte par l'OPCVM dans sa stratégie d'investissement sont disponibles sur le site internet [www.ixios-am.com](http://www.ixios-am.com).

## Politique de rémunération

Conformément à la directive 2014/91/EU, Ixios Asset Management a mis en place une Politique de Rémunération compatible avec une gestion saine et efficace des risques, s'appliquant en particulier aux catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur le profil de risque des OPCVM gérés. La présente politique a été élaborée sur la base des textes suivants :

- la directive 2014/91/EU dite Directive OPCVM V du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 modifiant la directive 2009/65/CE portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), pour ce qui est des fonctions de dépositaire, des politiques de rémunération et des sanctions ;
- les Guidelines ESMA 2016/411 on sound remuneration policies under the UCITS Directive and AIFMD ;
- le Guide publié par l'AMF à destination des sociétés de gestion « Directive OPCVM V ».

La Politique de Rémunération tient compte des exigences organisationnelles et opérationnelles générales d'Ixios Asset Management, ainsi que de la nature et de la portée de ses activités.

Le Conseil d'Administration d'Ixios Asset Management supervise l'établissement, la revue régulière et la mise en œuvre d'une Politique de Rémunération soutenant le développement de la société, respectant les cadres réglementaires et s'inscrivant dans les bonnes pratiques.

La Politique de Rémunération ainsi définie est mise en œuvre par la Direction des Ressources Humaines, sous la responsabilité du Directeur Général, et conformément aux principes arrêtés par le Conseil d'Administration.

La politique de rémunération est revue annuellement. La politique de rémunération de la société de gestion, décrivant la façon dont les rémunérations et avantages sont calculés est disponible gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion, ainsi que sur son site internet [www.ixios-am.com](http://www.ixios-am.com).

## Rémunérations versées sur l'exercice

Exercice 2023	en k€		
	Ensemble du Personnel	Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque	Autre personnel identifié
Rémunérations Fixes	748	650	-
Rémunérations Variables	39	27	-
Total des rémunérations	787	677	-
Effectif total	6	4	-

## Risque global

La SICAV a choisi la méthode de l'engagement concernant le calcul du risque global.

# comptes annuels

# BILANactif

	28.06.2024	30.06.2023
Devise	USD	USD
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>62 198 114,64</b>	<b>98 488 043,33</b>
• <b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	62 153 871,85	98 488 043,33
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	44 242,79	-
• <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS</b>		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• <b>OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES</b>		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• <b>CONTRATS FINANCIERS</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• <b>AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>11 510,05</b>	<b>729,89</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	11 510,05	729,89
<b>Comptes financiers</b>	<b>1 784 379,42</b>	<b>4 444 255,83</b>
Liquidités	1 784 379,42	4 444 255,83
<b>Autres actifs</b>	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>63 994 004,11</b>	<b>102 933 029,05</b>

# BILAN passif

	28.06.2024	30.06.2023
Devise	USD	USD
<b>Capitaux propres</b>		
• Capital	64 948 755,33	102 977 524,49
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 333 787,31	-589 620,99
• Résultat de l'exercice	-385 212,87	-724 831,57
<b>Total des capitaux propres</b> <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	<b>63 229 755,15</b>	<b>101 663 071,93</b>
<b>Instruments financiers</b>	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>764 248,96</b>	<b>1 158 437,60</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	764 248,96	1 158 437,60
<b>Comptes financiers</b>	-	<b>111 519,52</b>
Concours bancaires courants	-	111 519,52
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>63 994 004,11</b>	<b>102 933 029,05</b>

# HORS-bilan

28.06.2024

30.06.2023

Devise	USD	USD
<b>Opérations de couverture</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
<b>Autres opérations</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

# COMPTE de résultat

	28.06.2024	30.06.2023
Devise	USD	USD
<b>Produits sur opérations financières</b>		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	102 402,11	85 999,79
• Produits sur actions et valeurs assimilées	572 091,46	858 300,00
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>674 493,57</b>	<b>944 299,79</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-15 451,76	-48 096,77
• Autres charges financières	-	-
<b>Total (II)</b>	<b>-15 451,76</b>	<b>-48 096,77</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>659 041,81</b>	<b>896 203,02</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1 153 575,03	-1 626 110,74
<b>Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>-494 533,22</b>	<b>-729 907,72</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	109 320,35	5 076,15
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :</b>	<b>-385 212,87</b>	<b>-724 831,57</b>

# 1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

## Règles d'évaluation des actifs

### Méthode d'évaluation

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les actions sont valorisées au cours de clôture du jour de valorisation.
- Les titres créances négociables (TCN) dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les TCN dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.
- Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
- Obligations et obligations convertibles : la récupération des cours des obligations est alimentée par un fournisseur de données spécialisé ou d'un agent de calcul de référence, calculée à partir de prix de contributeurs externes au jour de la Valeur Liquidative.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du Président de la SICAV à leur valeur probable de négociation.

Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.

Les contrats :

- Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
- La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en dollars US multiplié par le nombre de contrats.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du Président de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

### Modalités pratiques

Les actions sont évaluées sur la base des cours de clôture du jour de valorisation issus des bases de données Bloomberg éventuellement complétées par d'autres sources de données (Reuters...).

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion.

Pour les compartiments dont la devise de référence est l'USD, les valeurs non cotées en USD sont converties en contre-valeur USD suivant le cours des devises publié à 16h à Londres au jour de l'évaluation (source : Reuters).

Pour les compartiments dont la devise de référence est l'EUR, les valeurs non cotées en EUR sont converties en contre-valeur EUR suivant le cours des devises publié à 16h à Londres au jour de l'évaluation (source : Reuters).

Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

## Méthode de comptabilisation

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé.

Les frais de négociation sont comptabilisés dans des comptes spécifiques de la SICAV et ne sont donc pas additionnés au prix de revient des valeurs mobilières (frais exclus).

## Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

## Frais de fonctionnement et de gestion

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	Action S 1 % TTC
		Action I 1,35% TTC
		Action I - EUR 1,35% TTC
		Action I - CHF 1,35% TTC
		Action P 2% TTC
		Action P - EUR 2% TTC
		Action R - EUR 2,30% TTC
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0,2%TTC Maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	L'OPCVM pouvant être investi en part ou actions d'OPCVM, des frais indirects pourront être prélevés. Ces frais seront au maximum de 0,1%TTC.
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	15% maximum de la surperformance au-delà de l'indice MSCI ACWI Select Metals & Mining Producers ex Gold & Silver IML, dividendes net réinvestis

## **Modalité de calcul de la commission de surperformance**

### **PERIODE D'OBSERVATION ET FREQUENCE DE CRISTALLISATION**

La période d'observation correspond à l'exercice comptable de la SICAV.

La fréquence de cristallisation est la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée, le cas échéant, doit être payée à la société de gestion. Cette cristallisation intervient une fois par an à l'issue de la période d'observation.

### **PERIODE DE REFERENCE DE LA PERFORMANCE**

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée. Cette période est fixée à 5 ans.

A titre d'information, la date de départ de la première période de référence est le 1er juillet 2022.

### **INDICATEUR DE REFERENCE**

Indice MSCI ACWI Select Metals & Mining Producers ex Gold & Silver IMI, dividendes net réinvestis pour les actions F, S, I, P ;

- Indice MSCI ACWI Select Metals & Mining Producers ex Gold & Silver IMI, dividendes net réinvestis converti en EUR pour les actions I – EUR , P – EUR et R - EUR ;

- Indice MSCI ACWI Select Metals & Mining Producers ex Gold & Silver IMI, dividendes net réinvestis converti en CHF pour les actions I - CHF ;

### **METHODE DE CALCUL**

La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée selon les modalités suivantes :

- Les frais de gestion variables sont provisionnés à chaque valeur liquidative.
- Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 15% TTC représente la différence entre l'actif de la classe d'action correspondante et avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'Indicateur de Référence, sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que la classe d'actions (ci-après l'« Actif de référence »).
- En cas de surperformance des classes d'actions par rapport à l'Actif de référence, la part des frais de gestion variables représentera 15% TTC de la différence entre la performance des classes d'actions du fonds et la performance de l'Actif de référence. Cette performance est calculée à chaque valeur liquidative.
- En cas de sous-performance classes d'actions par rapport à l'Actif de référence, la part des frais de gestion variables est réajustée par une reprise de provision selon le même taux à hauteur de la dotation existante.
- En cas de rachats, la quote-part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre d'actions rachetées est définitivement acquise à la société de gestion. Ceux-ci seront peut-être perçus en cours d'exercice.

### **PRELEVEMENT DE LA COMMISSION DE SURPERFORMANCE ET PERIODE DE RATTRAPAGE**

En cas de surperformance de la classe d'actions du fonds à l'issue de la période de d'observation et de performance positive, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période d'observation démarre.

En cas de surperformance de classe d'actions du fonds à l'issue de la période d'observation avec en parallèle une performance négative de classe d'actions du fonds, la société de gestion ne perçoit aucune commission de surperformance mais une nouvelle période d'observation démarre.

En cas de sous-performance de la classe d'actions par rapport à son Indicateur de Référence à l'issue de la période d'observation, aucune commission n'est perçue et la période d'observation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. Les périodes d'observation successives peuvent ainsi être allongées jusqu'à 5 ans (période de référence). Au-delà, si des sous-performances résiduelles n'ont pas été rattrapées, alors elles sont abandonnées.

Le mode de calcul des frais de gestion variables est tenu à la disposition des porteurs d'actions du fonds. Exemples

En fonction des périodes d'observations, la classe d'action du fonds sous-performe ou surperforme son indice :

Année N	Performance du la classe d'actions	Performance de l'indice	Performance relative constatée sur l'année	Sous performance à compenser de l'année précédente	Performance relative nette	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance	Calcul de la commission de surperformance
Année 1	10%	5%	5%	0%	5%	0%	Oui	15%*5%
Année 2	3%	3%	0%	0%	0%	0%	Non	-
Année 3	-5%	0%	-5%	0%	-5%	-5%	Non	-
Année 4	5%	2%	3%	-5%	-2%	-2%	Non	-
Année 5	7%	5%	2%	-2%	0%	0%	Non	-
Année 6	8%	4%	4%	0%	4%	0%	OUI	15%*4%
Année 7	9%	7%	2%	0%	2%	0%	Oui	15%*2%
Année 8	-15%	-5%	-10%	0%	-10%	-10%	Non	-
Année 9	-2%	-4%	2%	-10%	-8%	-8%	Non	-
Année 10	0%	-2%	2%	-8%	-6%	-6%	Non	-
Année 11	2%	0%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 12	10%	10%	0%	-4%	-4%	0%*	Non	-
Année 13	6%	4%	2%	0%*	2%	0%	Oui	15%*2%
Année 14	-6%	0%	-6%	0%	-6%	-6%	Non	-
Année 15	4%	2%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 16	6%	4%	2%	-4%	-2%	-2%	Non	-
Année 17	10%	14%	-4%	-2%	-6%	-6%	Non	-
Année 18	7%	7%	0%	-6%	-6%	-4%**	Non	-
Année 19	6%	1%	5%	-4%**	1%	0%	Oui	15%*1%

\* La sous-performance de l'année 12 à compenser sur l'année suivante (année 13) est de 0% et non de -4% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, cette sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 8 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 12).

\*\* La sous-performance de l'année 18 à compenser sur l'année suivante (année 19) est de -4% et non de -6% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, la quote-part de la sous-performance résiduelle de l'année 14 (-2%) qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 14 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 18).

#### Devise de comptabilité

USD.

#### Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

#### Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

#### Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

#### Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

#### Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

armexes

<b>Catégorie d'action(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectations des plus-values nettes réalisées</b>
Action S	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action P	Capitalisation	Capitalisation
Action I - EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action P - EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action R – EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action I – CHF	Capitalisation	Capitalisation
Action R – EUR	Capitalisation	Capitalisation



# 2 évolution actif net

	28.06.2024	30.06.2023
Devise	USD	USD
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>101 663 071,93</b>	<b>97 773 484,70</b>
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	31 102 649,62	43 586 582,65
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-63 467 445,67	-53 682 284,46
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	22 189 145,58	27 858 119,97
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-21 967 838,74	-24 440 284,46
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-384 001,60	-485 556,44
Différences de change	-2 242 925,69	-2 407 686,70
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-3 168 367,06	14 190 604,39
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-15 816 110,13	-12 647 743,07
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-12 647 743,07	-26 838 347,46
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-494 533,22	-729 907,72
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>63 229 755,15</b>	<b>101 663 071,93</b>

# 3 compléments d'information

## 3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

### 3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

## 3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
<b>Opérations de couverture</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
<b>Autres opérations</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

## 3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1 784 379,42
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

## 3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 784 379,42	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

**3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan**

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	CAD	AUD	GBP	Autres devises
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	31 650 485,46	16 163 342,39	2 341 918,39	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	11 510,05	-	-	-
Comptes financiers	419 960,02	1 076 573,88	-	43 717,05
Autres actifs	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	508 811,99	-	-	590,13
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

**3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature**

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

<b>Créances</b>	<b>11 510,05</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Coupons a recevoir	11 510,05
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
<b>Dettes</b>	<b>764 248,96</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats reglements differes	508 811,99
Frais provisionnes	255 436,97
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

**3.6. Capitaux propres**

Catégorie d'action émise / rachatée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action I / FR0014001BT0	2 042,796	2 171 255,61	24 882,727	26 214 761,49
Action I - CHF / FR0014002KJ0	517	517 255,14	8 344,18	8 421 129,77
Action I - EUR / FR0014001BU8	20 078,081	27 067 975,62	15 096,109	18 343 138,37
Action P / FR0014001BV6	75	81 873,15	2 950,47	3 145 781,88
Action P - EUR / FR0014001BW4	-	-	874,055	1 116 048,33
Action R - EUR / FR0014001BX2	-	-	-	-
Action S / FR0014001BS2	1 010	1 264 290,10	5 940,082	6 226 585,83
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action I / FR0014001BT0		-		-
Action I - CHF / FR0014002KJ0		-		-
Action I - EUR / FR0014001BU8		-		-
Action P / FR0014001BV6		-		-
Action P - EUR / FR0014001BW4		-		-
Action R - EUR / FR0014001BX2		-		-
Action S / FR0014001BS2		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action I / FR0014001BT0		-		-
Action I - CHF / FR0014002KJ0		-		-
Action I - EUR / FR0014001BU8		-		-
Action P / FR0014001BV6		-		-
Action P - EUR / FR0014001BW4		-		-
Action R - EUR / FR0014001BX2		-		-
Action S / FR0014001BS2		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action I / FR0014001BT0		-		-
Action I - CHF / FR0014002KJ0		-		-
Action I - EUR / FR0014001BU8		-		-
Action P / FR0014001BV6		-		-
Action P - EUR / FR0014001BW4		-		-
Action R - EUR / FR0014001BX2		-		-
Action S / FR0014001BS2		-		-

**3.7. Frais de gestion**

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif

net moyen %

Catégorie d'action :

Action I / FR0014001BT0	1,50
Action I - CHF / FR0014002KJ0	1,51
Action I - EUR / FR0014001BU8	1,46
Action P / FR0014001BV6	2,16
Action P - EUR / FR0014001BW4	2,14
Action R - EUR / FR0014001BX2	2,35
Action S / FR0014001BS2	1,13

Commission de surperformance (frais variables) : % et montant

des frais de l'exercice %                      **Montant**

Catégorie d'action :

Action I / FR0014001BT0	-	-
Action I - CHF / FR0014002KJ0	-	-
Action I - EUR / FR0014001BU8	-	1 140,53
Action P / FR0014001BV6	-	-
Action P - EUR / FR0014001BW4	-	-
Action R - EUR / FR0014001BX2	-	-
Action S / FR0014001BS2	-	-

Rétrocession de frais de gestion :

- Montant des frais rétrocédés à l'Opc -

- Ventilation par Opc "cible" :

- Opc 1 -- Opc 2 -- Opc 3 -- Opc 4 -

**3.8. Engagements reçus et donnés**

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital .....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....néant

**3.9. Autres informations**

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc -

- autres instruments financiers -

**3.10. Tableau d'affectation du résultat** *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	28.06.2024	30.06.2023
<b>Affectation du résultat</b>	USD	USD
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-385 212,87	-724 831,57
<b>Total</b>	<b>-385 212,87</b>	<b>-724 831,57</b>

Action I / FR0014001BT0	28.06.2024	30.06.2023
Devise	USD	USD
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-87 632,85	-324 661,90
<b>Total</b>	<b>-87 632,85</b>	<b>-324 661,90</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

Action I - CHF / FR0014002KJ0	28.06.2024	30.06.2023
Devise	USD	USD
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-20 633,78	-73 816,50
<b>Total</b>	<b>-20 633,78</b>	<b>-73 816,50</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

Action I - EUR / FR0014001BU8	28.06.2024	30.06.2023
Devise	USD	USD
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-232 119,16	-211 582,88
<b>Total</b>	<b>-232 119,16</b>	<b>-211 582,88</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

Action P / FR0014001BV6	28.06.2024	30.06.2023
Devise	USD	USD
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-8 057,07	-47 176,99
<b>Total</b>	<b>-8 057,07</b>	<b>-47 176,99</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

Action P - EUR / FR0014001BW4	28.06.2024	30.06.2023
Devise	USD	USD
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-13 359,17	-28 534,99
<b>Total</b>	<b>-13 359,17</b>	<b>-28 534,99</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

Action R - EUR / FR0014001BX2	28.06.2024	30.06.2023
Devise	USD	USD
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-12,97	-12,98
<b>Total</b>	<b>-12,97</b>	<b>-12,98</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Action S / FR0014001BS2	28.06.2024	30.06.2023
Devise	USD	USD
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-23 397,87	-39 045,33
<b>Total</b>	<b>-23 397,87</b>	<b>-39 045,33</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

**3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes***(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	28.06.2024	30.06.2023
<b>Affectation des plus et moins-values nettes</b>	USD	USD
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 333 787,31	-589 620,89
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-1 333 787,31</b>	<b>-589 620,89</b>

Action I / FR0014001BT0	28.06.2024	30.06.2023
Devise	USD	USD
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-303 290,30	-238 079,51
<b>Total</b>	<b>-303 290,30</b>	<b>-238 079,51</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action I - CHF / FR0014002KJ0	28.06.2024	30.06.2023
Devise	USD	USD
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-71 411,37	-68 836,55
<b>Total</b>	<b>-71 411,37</b>	<b>-68 836,55</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action I - EUR / FR0014001BU8	28.06.2024	30.06.2023
Devise	USD	USD
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-745 387,91	-164 744,53
<b>Total</b>	<b>-745 387,91</b>	<b>-164 744,53</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Action P / FR0014001BV6</b>	<b>28.06.2024</b>	<b>30.06.2023</b>
Devise	USD	USD
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-13 945,47	-23 781,37
<b>Total</b>	<b>-13 945,47</b>	<b>-23 781,37</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Action P - EUR / FR0014001BW4</b>	<b>28.06.2024</b>	<b>30.06.2023</b>
Devise	USD	USD
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-23 122,53	-13 917,59
<b>Total</b>	<b>-23 122,53</b>	<b>-13 917,59</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action R - EUR / FR0014001BX2	28.06.2024	30.06.2023
Devise	USD	USD
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-19,12	-5,46
<b>Total</b>	<b>-19,12</b>	<b>-5,46</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action S / FR0014001BS2	28.06.2024	30.06.2023
Devise	USD	USD
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-176 610,61	-80 256,16
<b>Total</b>	<b>-176 610,61</b>	<b>-80 256,16</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

**3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Sicav au cours des 5 derniers exercices**

Date de création de la Sicav : 26 février 2021.

Devise					
USD	<b>28.06.2024</b>	30.06.2023	30.06.2022	30.06.2021	-
<b>Actif net</b>	<b>63 229 755,15</b>	101 663 071,93	97 773 484,70	80 272 975,79	-

Action I / FR0014001BT0	Devise de l'action et de la valeur liquidative : USD				
	<b>28.06.2024</b>	30.06.2023	30.06.2022	30.06.2021	-
<b>Nombre d'actions en circulation</b>	<b>12 538,008</b>	35 377,939	24 647,185	18 698,736	-
<b>Valeur liquidative</b>	<b>1 151,73</b>	1 155,68	987,47	1 112,38	-
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>-31,17</b>	-15,90	166,64	56,21	-

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action I - CHF / FR0014002KJO	Devise de l'action et de la valeur liquidative : CHF				
	<b>28.06.2024</b>	30.06.2023	30.06.2022	30.06.2021	-
<b>Nombre d'actions en circulation</b>	<b>3 137,228</b>	10 964,408	9 738,789	5 235,000	-
<b>Valeur liquidative</b>	<b>973,87</b>	972,93	888,03	961,09	-
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>-29,33</b>	-13,01	161,61	9,53	-

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action I - EUR / FR0014001BU8	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	28.06.2024	30.06.2023	30.06.2022	30.06.2021	-
<b>Nombre d'actions en circulation</b>	<b>25 278,983</b>	20 297,011	30 046,697	20 647,827	-
<b>Valeur liquidative</b>	<b>1 299,04</b>	1 280,72	1 141,32	1 144,81	-
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>-38,66</b>	-18,54	188,95	68,18	-

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action P / FR0014001BV6	Devise de l'action et de la valeur liquidative : USD				
	28.06.2024	30.06.2023	30.06.2022	30.06.2021	-
<b>Nombre d'actions en circulation</b>	<b>580,245</b>	3 455,715	10 175,91	8 567,811	-
<b>Valeur liquidative</b>	<b>1 136,19</b>	1 147,48	984,76	1 106,51	-
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>-37,91</b>	-20,53	166,38	48,10	-

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action P - EUR / FR0014001BW4	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR			
	28.06.2024	30.06.2023	30.06.2022	30.06.2021
Nombre d'actions en circulation	798,173	1 672,228	2 476,782	1 910,954
Valeur liquidative	1 277,85	1 267,78	1 135,86	1 136,70
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup>	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-45,70	-25,38	189,67	63,53

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action R - EUR / FR0014001BX2	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR			
	28.06.2024	30.06.2023	30.06.2022	30.06.2021
Nombre d'actions en circulation	1	1	1	-
Valeur liquidative	836,95	832,26	747,31	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup>	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-32,09	-18,44	9,11	-

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action S / FR0014001BS2	Devise de l'action et de la valeur liquidative : USD				
	28.06.2024	30.06.2023	30.06.2022	30.06.2021	-
<b>Nombre d'actions en circulation</b>	<b>7 207,986</b>	12 138,068	15 663,93	12 565,699	-
<b>Valeur liquidative</b>	<b>1 171,07</b>	1 171,01	995,1	1 109,46	-
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>-27,74</b>	-9,82	177,57	64,79	-

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

# 4 inventaire au 28.06.2024

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
AU0000004772	ADRIATIC METALS PLC	PROPRE	494 297,00	1 287 434,55	AUD	2,04
MU0456S00006	ALPHAMIN RESOURCES CORP	PROPRE	3 500 000,00	2 711 256,01	CAD	4,29
CA03074G1090	AMERIGO RESOURCES LTD	PROPRE	2 000 000,00	2 265 469,98	CAD	3,58
CA04035D1024	ARIANNE PHOSPHATE INC	PROPRE	1 909 000,00	397 600,94	CAD	0,63
CA04058Q1054	ARIZONA SONORAN COPPER COMPANY INC	PROPRE	1 015 100,00	942 126,38	CAD	1,49
CA04590A2048	ATACAMA COPPER CORPORATION	PROPRE	462 966,00	338 334,06	CAD	0,54
CY0106002112	ATALAYA MINING PLC	PROPRE	400 000,00	2 194 442,41	GBP	3,47
CA04681A1057	ATEX RESOURCES INC	PROPRE	931 700,00	857 913,02	CAD	1,36
CA05466C1095	AYA GOLD AND SILVER INC	PROPRE	277 200,00	2 750 993,81	CAD	4,35
AU000000BKT0	BLACK ROCK MINING LTD	PROPRE	3 291 667,00	127 501,85	AUD	0,20
CA14071L1085	CAPSTONE COPPER CORP	PROPRE	100 000,00	708 872,86	CAD	1,12
AU0000046203	CARNABY RESOURCES LTD	PROPRE	2 000 000,00	641 126,62	AUD	1,01
AU000000CTM4	CENTAURUS METALS LTD	PROPRE	5 000 000,00	1 435 856,49	AUD	2,27
US2044481040	CIA DE MINAS BUENAVENTURA-SP ADR	PROPRE	150 000,00	2 542 500,00	USD	4,02
US1921085049	COEUR D'ALENE MNS	PROPRE	250 000,00	1 405 000,00	USD	2,22
CA19425C1005	COLLECTIVE MINING LTD	PROPRE	200 000,00	464 786,74	CAD	0,74
CA22675W1077	CRITICAL ELEMENTS LITHIUM CORPORATION	PROPRE	1 050 000,00	552 482,36	CAD	0,87
AU000000DYL4	DEEP YELLOW LTD	PROPRE	750 000,00	671 179,43	AUD	1,06
CA25821T1003	DORE COPPER MINING CORP	PROPRE	415 500,00	30 364,61	CAD	0,05
CA2960061091	ERO COPPER CORP	PROPRE	50 000,00	1 068 424,87	CAD	1,69
CA3073571034	FARADAY COPPER CORP	PROPRE	2 475 000,00	1 465 064,82	CAD	2,32
CA31729R1055	FILO CORP	PROPRE	110 000,00	2 016 122,12	CAD	3,19
AU0000313769	FIREFLY METALS LTD	PROPRE	1 400 000,00	696 557,36	AUD	1,10
GB00BNR45554	FIRST TIN LIMITED	PROPRE	1 666 667,00	103 233,19	GBP	0,16
FR0010492199	FORACO INTERNATIONAL	PROPRE	550 000,00	948 574,20	CAD	1,50

## IXIOS ENERGY METALS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CA3449112018	FORAN MINING CORP	PROPRE	300 000,00	859 417,00	CAD	1,36
AU0000021461	GALAN LITHIUM LTD	PROPRE	1 630 435,00	185 107,91	AUD	0,29
US3680361090	GATOS SILVER INC	PROPRE	173 300,00	1 809 252,00	USD	2,86
CA37637H1055	GIYANI METALS CORP	PROPRE	2 697 000,00	177 386,30	CAD	0,28
AU0000188021	GROUP 6 METALS LIMITED	PROPRE	7 008 639,00	117 016,28	AUD	0,19
AU0000HCHAX9	HOT CHILI LIMITED	PROPRE	900 000,00	591 945,38	CAD	0,94
CA4436281022	HUDBAY MINERALS INC	PROPRE	208 800,00	1 889 068,72	CAD	2,99
CA443628102U	HUDBAY MINERALS INC USD	PROPRE	75 000,00	678 750,00	USD	1,07
CA53680X1033	ION ENERGY LTD	PROPRE	360 000,00	14 469,78	CAD	0,02
CA46579R1047	IVANHOE MINES LTD SHS A	PROPRE	200 000,00	2 579 712,59	CAD	4,08
CA50067J2020	KORYX COPPER INC	PROPRE	1 350 000,00	878 052,32	CAD	1,39
CA50067J9967	KORYX COPPER INC	PROPRE	166 667,00	108 401,74	CAD	0,17
CA5170971017	LARGO INC	PROPRE	600 000,00	1 104 964,71	CAD	1,75
CA53681K1003	LITHIUM AMERICAS ARGENTINA CORP	PROPRE	336 052,00	1 075 366,40	USD	1,70
CA53680V1076	LITHIUM IONIC CORP	PROPRE	2 400 000,00	929 573,49	CAD	1,47
CA53680W1059	LITHIUM ROYALTY CORP	PROPRE	255 000,00	1 229 930,96	CAD	1,95
GB00BR3SVZ18	MERIDIAN MINING UK SOCIETAS	PROPRE	529 500,00	166 391,46	CAD	0,26
JE00BQBC8469	METAL ACQUISITION LIMITED	PROPRE	150 000,00	2 053 500,00	USD	3,25
AU0000319733	METALS ACQUISITION LIMITED GDR	PROPRE	170 000,00	2 182 101,17	AUD	3,45
AU000000MLX7	METALS X	PROPRE	11 500 000,00	3 225 668,31	AUD	5,10
CA60273M2040	MINEHUB TECHNOLOGIES INC	PROPRE	185 000,00	39 207,25	CAD	0,06
CA62988F1027	NAMBIA CRITICAL METALS INC	PROPRE	2 165 000,00	63 287,00	CAD	0,10
AU0000006934	NEW WORLD RESOURCES LTD	PROPRE	35 694 199,00	738 978,68	AUD	1,17
CA65343P1036	NGEX MINERALS LTD	PROPRE	175 000,00	1 035 904,42	CAD	1,64
CA69806A1084	PAN GLOBAL RESOURCES INC	PROPRE	850 000,00	96 282,47	CAD	0,15
AU000000RXM4	REX MINERALS LTD	PROPRE	7 000 000,00	1 215 469,22	AUD	1,92
AU000000SFR8	SANDFIRE RESOURCES LTD	PROPRE	200 000,00	1 166 049,04	AUD	1,84
CA82639W1068	SIERRA METALS INC	PROPRE	719 000,00	399 336,59	CAD	0,63
AU000000SLX4	SILEX SYSTEMS	PROPRE	550 000,00	1 957 773,63	AUD	3,10
VGG866591024	TALON METALS	PROPRE	3 300 000,00	337 628,11	CAD	0,53

## IXIOS ENERGY METALS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
GB00BP6QM557	TUNGSTEN WEST PLC	PROPRE	700 000,00	44 242,79	GBP	0,07
US9168961038	URANIUM ENERGY	PROPRE	300 000,00	1 803 000,00	USD	2,85
CA91702V1013	URANIUM ROYALTY CORP	PROPRE	300 000,00	675 000,00	USD	1,07
AU0000190829	VIRIDIS MINING AND MINERALS LIMITED	PROPRE	150 000,00	121 713,88	AUD	0,19
CA92859L1022	VIZSLA ROYALTIES CORP	PROPRE	166 666,00	0,00	CAD	0,00
CA92859G6085	VIZSLA SILIVER CORP	PROPRE	600 000,00	1 061 116,91	CAD	1,68
CA95805V1085	WESTERN COPPER AND GOLD CORP	PROPRE	500 000,00	570 021,48	CAD	0,90
AU000000XAM0	XANADU MINES LTD	PROPRE	9 090 909,00	333 920,11	AUD	0,53
<b>Total Action</b>				<b>62 138 226,78</b>		<b>98,27</b>
<b>Warrant</b>						
QS0004061626	BLACK ROCK MINING WARRANT 19/06/2025	PROPRE	666 666,00	0,00	AUD	0,00
CA35910P1172	FRONTIER LITHIUM INC WARRANT 10/11/2025	PROPRE	70 000,00	0,00	CAD	0,00
AU0000325698	GALAN LITHIUM LTD WARRANT 20/03/2029	PROPRE	1 630 435,00	59 887,86	AUD	0,09
QS0004018543	GROUP 6 METALS LIMITED WARRANT 17/07/2025	PROPRE	2 333 333,00	0,00	AUD	0,00
CA65501C1260	NOBEL RESOURCES CORP WARRANT 22/09/2024	PROPRE	250 000,00	0,00	CAD	0,00
CA92859L1105	VIZSLA ROYALTIES CORP	PROPRE	166 666,00	0,00	CAD	0,00
<b>Total Warrant</b>				<b>59 887,86</b>		<b>0,09</b>
<b>Total Valeurs mobilières</b>				<b>62 198 114,64</b>		<b>98,37</b>
<b>Liquidités</b>						
<b>BANQUE OU ATTENTE</b>						
	ACH DIFF TITRES CAD	PROPRE	-696 242,80	-508 811,99	CAD	-0,80
	BANQUE AUD SGP	PROPRE	1 612 023,10	1 076 573,88	AUD	1,70
	BANQUE CAD SGP	PROPRE	574 660,48	419 960,02	CAD	0,66
	BANQUE CHF SGP	PROPRE	47,12	52,44	CHF	0,00
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	40 431,49	43 332,45	EUR	0,07
	BANQUE USD SGP	PROPRE	244 128,47	244 128,47	USD	0,39
	BANQUE ZAR SGP	PROPRE	6 065,19	332,16	ZAR	0,00
<b>Total BANQUE OU ATTENTE</b>				<b>1 275 567,43</b>		<b>2,02</b>
<b>FRAIS DE GESTION</b>						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-55 351,25	-55 351,25	USD	-0,09
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-107 227,86	-107 227,86	USD	-0,17
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-12 249,01	-12 249,01	USD	-0,02

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-3 426,60	-3 426,60	USD	-0,01
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-5 957,82	-5 957,82	USD	-0,01
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-5,46	-5,46	USD	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-20 998,76	-20 998,76	USD	-0,03
	PRCOMVARIABLEACQU	PROPRE	-550,62	-590,13	EUR	-0,00
	PRFRAISDIVERS	PROPRE	-517,48	-517,48	USD	-0,00
	PRN-1FRAISDIVERS	PROPRE	-49 112,60	-49 112,60	USD	-0,08
<b>Total FRAIS DE GESTION</b>				<b>-255 436,97</b>		<b>-0,40</b>
<b>Total Liquidites</b>				<b>1 020 130,46</b>		<b>1,61</b>
<b>Coupons</b>						
<b>Action</b>						
FR0010492CAD	FORACO INTL N	ACHLIG	350 000,00	11 510,05	CAD	0,02
<b>Total Action</b>				<b>11 510,05</b>		<b>0,02</b>
<b>Total Coupons</b>				<b>11 510,05</b>		<b>0,02</b>
<b>Total IXIOS ENERGY METALS</b>				<b>63 229 755,15</b>		<b>100,00</b>

**Dénomination du produit:** IXIOS ENERGY METALS**Identifiant d'entité juridique:** 9695001EI21A7BME9I32

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/8 52, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

### Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?

  **Oui**
  **Non**
 Il réalisera un minimum d'**investissements durables ayant un objectif environnemental** : \_ %

 dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

 dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

 Il réalisera un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social**: \_ %

 Il promeut des caractéristiques **environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de \_ % d'investissements durables

 ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

 ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

 ayant un objectif social

 Il promeut des caractéristiques E/S, mais **ne réalisera pas d'investissements durables**

### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Le compartiment investit dans des valeurs sélectionnées sur la base de critères extra-financiers selon la méthode ISR en intégrant de manière systématique les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (E.S.G.) à la gestion financière.

Les exemples d'indicateurs retenus pour chacun des critères E, S et G sont les suivants :

- Indicateurs environnementaux : politique environnementale et actions, résultats des plans d'action mis en place par l'entreprise, empreinte carbone, exposition des fournisseurs aux risques environnementaux, impact positif ou négatif des produits sur l'environnement.
- Indicateurs sociaux : nombre d'heures de formations par employés formés, fidélisation des employés (taux de rotation), lutte contre la discrimination (taux de féminisation, taux de salariés locaux),



## IXIOS FUNDS – Compartiment IXIOS ENERGY METALS – Annexe SFDR Ex-Post

- Indicateurs de gouvernance : compétence de l'équipe dirigeante, nombre d'administrateurs indépendants, qualité/nature des actionnaires, taux de féminisation du conseil d'administration.

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

*Non applicable*

- **et par rapport aux périodes précédentes?**

*Non applicable*

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?**

*Non applicable*

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

*Non applicable*

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.*

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



### Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Ce produit ne prend pas en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

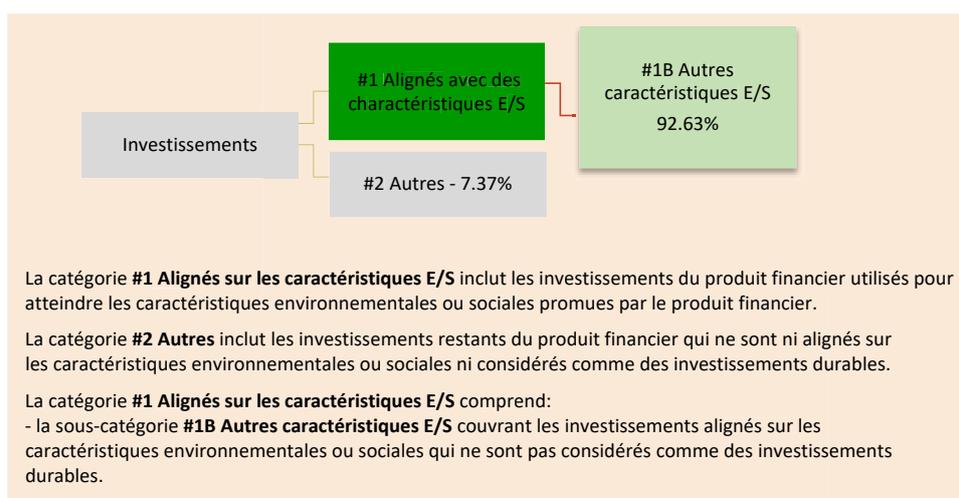
Nom de l'émetteur	Secteur	% des actif	Pays
METALS X LTD	Matières premières	5,05%	Australie
AYA GOLD & SILVER INC	Matières premières	4,97%	Canada
ALPHAMIN RESOURCES CORP	Matières premières	4,76%	Canada
IVANHOE MINES LTD-CLA	Matières premières	4,42%	Canada
CIA DE MINAS BUENAVENTURA SAA	Matières premières	4,19%	Perou

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

- Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Au 28/06/2024, IXIOS ENERGY METALS a :

- 92,63% du total actif du fonds qui est constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (**#1 Aligné avec les caractéristiques E/S**)
- 7,37% du total actif du fonds qui appartient à la poche **#2 Autres**.

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue : - Un minimum de 90% du total actif du fonds appartenant à la poche **#1 Aligné avec les caractéristiques E/S**. - Un maximum de 10% des investissements appartenant à la poche **#2 Autres**.

- Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Les principaux secteurs économiques des investissements réalisés sont :

Secteur	% actifs
Matières premières	100%

L'évaluation de la qualité de gouvernance de l'entreprise est indispensable afin de garantir la pérennité de l'entreprise et d'assurer la bonne performance sur les aspects environnementaux et sociaux.

Ainsi le pilier gouvernance représente 50% de la note global ESG.

L'analyse de la gouvernance porte notamment sur :

- La structure du Conseil d'Administration ;
- Les politiques de rémunération,
- L'indépendance des Comité de Rémunération et d'audit ;
- Gouvernance des parties prenantes (Code d'éthique, Programme de dénonciation, Politique anti-corruption, Controverses en matière de gouvernance) ;
- La structure actionnariale.



### Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Ixios Energy Metals étant un fonds sectoriel sur des activités minières la part d'alignement avec la Taxinomie est de 0%.



### Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ixios Energy Metals n'a pas réalisé d'investissements durables.



### Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Ixios Energy Metals n'a pas réalisé d'investissements durables.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » sont :

- les investissements qui n'ont pas fait l'objet d'une notation ESG ;
- les liquidités (détenues à titre accessoire pour répondre à l'objectif de gestion).

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



### Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales

Le fonds Ixios Energy Metals fait l'objet de contrôle continu des caractéristiques extra financières des investissements.

Il est ainsi contrôlé en pré-post trade :

- le taux de couverture par une notation ESG des investissements (90% minimum)
- aucune note ESG n'est inférieure à 1
- la performance ESG du fonds dépasse celle de son univers sur 2 indicateurs clés :
  - taux d'indépendance des membres du conseil d'administration
  - taux de féminisation de la direction
- les secteurs d'investissements
- les capitalisations.

Ces éléments sont vu comme des contraintes d'investissement au même titre que les ratios réglementaires.



Les performances sur des indicateurs ESG du fonds par rapport à son univers sont par ailleurs publiées mensuellement.



**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Aucun indice désigné comme indice de référence pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par **Ixios Energy Metals**.

## INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES POUR LES INVESTISSEURS SUISSES

### Représentant et agent payeur en Suisse

Société Générale, Paris, succursale de Zurich,  
Talacker 50,  
Case postale 5070,  
CH-8021 Zurich, Suisse

Le Prospectus, les Statuts, les rapports annuels et semestriels de la SICAV, la feuille d'information de base, ainsi que la liste des achats et des ventes effectués par la SICAV pendant l'exercice, peuvent être obtenus, sur simple demande et gratuitement, au siège du représentant en Suisse :

Société Générale Paris, succursale de Zurich  
Talacker 50,  
Case postale 5070,  
CH-8021 Zurich.

### Total Expense Ratio (TER) / Commission de performance en % - du 1<sup>er</sup> Juillet 2023 au 30 Juin 2024

Compartiments	Classe d'actions	ISIN	TER	Commission de performance
IXIOS GOLD	F	FR0013412871	0,97%	0,45%
IXIOS GOLD	S	FR0013476165	1,08%	0,43%
IXIOS GOLD	I	FR0013412889	1,48%	0,06%
IXIOS GOLD	I EUR	FR0013447737	1,48%	0,82%
IXIOS GOLD	P	FR0013412897	2,14%	0,00%
IXIOS GOLD	P EUR	FR0013447752	2,14%	0,11%
IXIOS GOLD	R EUR	FR0014001CT8	2,44%	0,62%
IXIOS CONVICTIONS	F	FR0013412541	0,70%	0,00%
IXIOS CONVICTIONS	I	FR0013412913	1,55%	0,84%
IXIOS CONVICTIONS	P - EUR	FR0013447778	2,19%	0,00%
IXIOS SPECIAL SITUATIONS	F - Prime	FR0014001KX3	1,00%	0,00%
IXIOS SPECIAL SITUATIONS	I	FR0013514296	1,54%	0,00%
IXIOS SPECIAL SITUATIONS	P	FR0013514304	2,19%	0,00%
IXIOS ENERGY METALS	S	FR0014001BS2	1,13%	0,00%
IXIOS ENERGY METALS	I	FR0014001BT0	1,50%	0,00%
IXIOS ENERGY METALS	I - CHF	FR0014002KJ0	1,51%	0,00%
IXIOS ENERGY METALS	I - EUR	FR0014001BU8	1,46%	0,00%
IXIOS ENERGY METALS	P	FR0014001BV6	2,16%	0,00%
IXIOS ENERGY METALS	P - EUR	FR0014001BW4	2,14%	0,00%
IXIOS ENERGY METALS	R - EUR	FR0014001BX2	2,35%	0,00%

Le total expense ratio (TER) a été calculé conformément à la réglementation suisse "Directive pour le calcul et la publication du Total Expense Ratio (TER) pour les placements collectifs de capitaux" établie par l'Asset Management Association Switzerland (AMAS)".